

politique économique suisse 2005

Economie extérieure	42
Formation et recherche	47
Conjoncture et monnaie	50
Politique agricole	54
PME	56
Santé	57
Finances et impôts	59
Information et communication	69
Energie et environnement	72
Infrastructures	74
Concurrence	76
Questions juridiques	78
Institutions politiques et sécurité	82

Pour l'économie suisse tournée vers l'exportation à l'échelle mondiale, un accès non discriminatoire aux marchés et la protection de ses investissements à l'étranger sont vitaux. Par conséquent, l'économie suisse soutient la poursuite des efforts de libéralisation dans le cadre de l'OMC. Compte tenu de la tendance croissante au régionalisme et au bilatéralisme, il faut, en parallèle, développer le réseau des accords économiques bilatéraux avec des partenaires commerciaux importants. Dans ce sens, le cours pragmatique qu'ont pris nos relations avec l'UE, du point de vue économique et politique, constitue la stratégie la plus raisonnable. De bonnes conditions-cadre économiques, politiques et sociales dans les pays en développement conditionnent la lutte contre la pauvreté. En fin de compte, ce sont les efforts déployés par ces pays eux-mêmes qui sont décisifs. L'aide au développement ne peut constituer au plus qu'un complément. Une politique de développement axée sur ces prémisses bénéficie du soutien de l'économie. La révision de la garantie des risques à l'exportation est nécessaire pour renforcer la capacité concurrentielle des entreprises suisses.

Economie mondiale – OMC

La Suisse est l'un des Etats les plus fortement imbriqués dans l'économie mondiale. Un franc sur deux est gagné à l'étranger, et notre degré d'imbrication dans l'économie mondiale va encore augmenter. Aussi les entreprises suisses tiennent-elles à ce que les biens, les services, les capitaux et les personnes circulent le plus librement possible, selon des règles claires et applicables. Cadre du système commercial multilatéral, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est chargée de définir ces règles. L'OMC est indispensable pour un petit pays comme le nôtre, si tributaire des exportations. L'OMC se bat contre le protectionnisme, les mesures discriminatoires, l'arbitraire et l'influence incontrôlée des grands blocs commerciaux. Mais pourra-t-elle continuer à remplir sa mission à l'avenir?

L'échec des négociations de Cancún, en septembre 2003, a temporairement paralysé le cycle commercial multilatéral. Ce n'est qu'en été 2004, avec l'accord-

cadre négocié à Genève, qu'il a pu être partiellement remis sur les rails et que le cycle de Doha a pu être relancé. Pour l'économie suisse, l'accord-cadre de Genève représente un petit pas dans la bonne direction, mais reste insatisfaisant dans l'ensemble. L'économie aurait en effet souhaité une proposition bien plus large dans les domaines de la suppression des droits de douane, de l'accès au marché dans les pays émergents et des thèmes de Singapour (allègements commerciaux, investissements, transparence sur les marchés publics, concurrence), qui aurait mieux tenu compte de l'évolution de l'économie mondiale.

Pour ne pas menacer une nouvelle fois le cycle de Doha, les négociations doivent sensiblement progresser jusqu'à la prochaine conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong entre le 13 et le 19 décembre 2005. L'accord de Genève se bornant à fixer un cadre, les négociations portent à présent sur les modalités au niveau technique. Il s'agit notamment de négocier des formules et des chiffres concrets pour réduire, voire supprimer les droits de douane qui sont prélevés sur les produits agricoles et industriels. D'ici fin mai 2005, les pays membres de l'OMC sont par ailleurs priés de déposer leurs offres de libéralisation des services (AGCS). Il faut aussi ouvrir des négociations sur les allègements commerciaux.

Des réformes nécessaires

Au vu des nombreux points en suspens et des divergences de positions entre les pays, de grands efforts devront encore être fournis jusqu'à Hong Kong. L'arrivée prochaine de nouveaux acteurs importants (Russie et Arabie Saoudite), les changements personnels à la tête des délégations américaine et européenne et l'élection d'un nouveau Secrétaire général de l'OMC n'auront pas nécessairement un effet catalytique. L'année 2005 montrera si les nouveaux (et les anciens) pays sauront instaurer un climat de confiance réciproque, trouver des compromis et accélérer la réforme des structures et des procédures internes de l'OMC. S'ils n'y parviennent pas, ou seulement insuffisamment, la tendance, déjà observable, au régionalisme et au bilatéralisme se renforcera encore. Dans un tel cas, les exportations de la Suisse et de l'AELE vers des marchés tiers pourraient en souffrir. C'est pourquoi la Suisse, parallèlement à la voie multilatérale, doit cultiver et étendre ses relations économiques bilatérales. Dans ce domaine, la nouvelle stratégie pour la politique économique extérieure qu'a adoptée le Conseil fédéral en janvier 2005 et le Parlement en mars 2005 va dans la bonne direction.

Même si tout se déroule selon les plans, le cycle de Doha ne pourra pas être conclu cette année, comme initialement prévu, pour le dixième anniversaire de l'OMC. Il se conclura au plus tôt en 2006 et n'entrera en vigueur qu'après les délais transitoires, soit en 2011 ou en 2013 seulement.

Ambivalence de la Suisse dans les négociations

Durant les négociations, la Suisse officielle a adopté jusqu'à présent une position ambivalente. Alors que les limites d'accès au marché suisse pour les biens industriels sont extrêmement basses en comparaison

internationale, l'agriculture suisse reste l'une des plus protégées du monde. En automne 2004, les experts du Secrétariat de l'OMC, dans leur examen de la politique commerciale helvétique (Trade Policy Review), n'ont pas manqué de le déplorer. La Suisse doit évoluer dans ce domaine. A défaut, elle risque de mettre en jeu les intérêts vitaux de ses entreprises actives dans le monde ainsi que sa crédibilité comme partenaire de négociation.

Position d'économiesuisse

- economiesuisse attend du Conseil fédéral qu'il charge la délégation suisse de s'engager résolument pour une libéralisation rapide et extensive du commerce mondial, sous l'égide d'une OMC forte. Les pays qui s'ouvrent à la concurrence sont davantage incités à innover. C'est la seule façon de maintenir notre prospérité et d'assurer le financement des tâches publiques. L'économie suisse a besoin d'une OMC forte et efficace. Elle exige des mesures de libéralisation rapides et étendues.
- Parallèlement aux négociations dans le cadre de l'OMC, la Suisse doit absolument maintenir et étendre des accords économiques bilatéraux avec ses principaux partenaires commerciaux comme les Etats-Unis ou le Japon pour ne pas pénaliser l'économie suisse.

Relations bilatérales avec l'UE

L'élargissement de l'Union européenne et l'adoption de la Constitution européenne ont été les deux événements phare de l'année 2004. Ils continueront aussi à marquer l'avenir de l'UE. Le 1^{er} mai 2004, l'Union européenne a accueilli dix nouveaux Etats, à savoir Chypre, Malte ainsi que huit Etats d'Europe centrale ou orientale. Depuis l'effondrement du bloc de l'Est, ces pays se sont engagés dans un gigantesque processus de transformation en vue d'instaurer la démocratie et l'économie de marché. Il leur reste toutefois beaucoup de chemin à parcourir. Le retard économique par rapport aux « anciens » pays de l'UE attisera les convoitises autour des parts du fonds structurel de l'UE. Pourtant, l'élargissement suscite aussi l'espoir de voir ces nouveaux pays, en pleine croissance et habitués aux réformes, contribuer à relancer le processus de Lisbonne, aujourd'hui enlisé. L'UE y poursuit l'objectif de devenir, d'ici à 2010, l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive du monde.

L'élargissement de l'UE n'est cependant pas terminé. D'autres pays, comme la Roumanie, la Bulgarie, la Croatie et, à une date ultérieure, la Turquie, attendent d'entrer dans l'UE. Ce qui soulève différentes questions, telles que la répartition du pouvoir, la capacité de décision et d'action et la légitimité démocratique d'une UE comptant 25 Etats membres, voire davantage. Certains se demandent si la Constitution adoptée par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays de l'UE pourra répondre aux défis institutionnels et aux exigences libérales. Il n'est pas sûr non plus que la Constitution sera approuvée dans les procédures de

ratification nationales. L'avenir de l'UE dépendra de sa capacité à traiter les projets d'élargissement et de consolidation futurs de manière différenciée.

Grande importance de l'UE pour la Suisse

L'Union européenne est le premier partenaire économique de la Suisse. Dans le seul commerce de marchandises, 80% des importations suisses viennent de l'UE, tandis que 60% de nos exportations y sont destinées. Ces échanges doivent pouvoir se dérouler dans un cadre stable et favorable aux entreprises. Ce cadre a été posé par une première série d'accords entre la Suisse et l'UE (accords bilatéraux I). Il a été complété dans différents domaines par des accords bilatéraux II (produits agricoles transformés, fiscalité de l'épargne, lutte contre la fraude, Schengen/Dublin, statistique, formation, médias, environnement, pensions).

Parallèlement aux négociations bilatérales II, la Suisse et l'UE ont également négocié l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE. Les deux négociations ont débouché sur un résultat équilibré et de bonne qualité. Les accords impliqueront une collaboration plus étroite avec l'UE dans certains domaines, mais ils préservent également des intérêts suisses importants. Deux accords en particulier apporteront des avantages concrets à la Suisse. Il s'agit de Schengen/Dublin et de l'extension de la libre circulation des personnes, deux accords contre lesquels une demande de référendum a été lancée. Schengen/Dublin encourage la collaboration avec l'UE dans les domaines de la sécurité et de l'asile. L'accord améliore les conditions régissant les voyages d'affaires et le tourisme et tient compte des besoins de la place financière suisse. Avec cet accord, la Suisse ne fera plus partie de la frontière extérieure de l'espace Schengen, ce qui améliorera sensiblement la sécurité en matière de commerce international de marchandises.

En adhérant à l'UE, les nouveaux Etats membres ont repris la totalité de l'arsenal juridique de l'Union européenne, y compris les accords entre la Suisse et l'UE. Les entreprises suisses profitent ainsi d'une plus grande sécurité du droit et d'un accès facilité aux marchés dynamiques de ces pays en pleine expansion. L'extension de l'accord en vigueur sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres simplifiera l'engagement de la main-d'œuvre et rendra le marché suisse du travail plus flexible et plus efficace. La mobilité du travail entre la Suisse et l'UE augmentera, ce qui sera aussi à l'avantage des ressortissants helvétiques. La libre circulation des personnes n'est toutefois pas valable pour les chômeurs. Sans un contrat de travail en bonne et due forme, les citoyens de l'UE n'ont pas le droit de s'établir en Suisse.

La voie bilatérale en danger

A la session de décembre 2004, les deux Chambres fédérales ont approuvé les accords à une importante majorité. Un rejet éventuel en votation populaire porterait un tort considérable à l'économie suisse. Si le souverain refuse l'accord sur l'extension de la libre circulation des personnes, tous les accords bilatéraux I pourraient être remis en question en vertu de la « clau-

se guillotine», ce qui menacerait toute la voie bilatérale et nous priverait de notre base contractuelle avec l'UE. La crise qui en résulterait aurait des conséquences imprévisibles sur l'économie suisse et nos relations avec l'Union européenne en pâtiraient énormément. Un refus menacerait la collaboration pragmatique avec l'UE, telle qu'elle a par exemple fonctionné dans le cas de la perception des droits de douane sur les réexportations, droits auxquels l'UE a fini par renoncer. Economiesuisse s'engage donc de tout son poids en faveur des accords bilatéraux. Ces accords n'entraîneront pas une adhésion de notre pays à l'Union douanière européenne, voire à l'UE. Dans l'avenir immédiat, aucune de ces deux variantes ne constitue une option pour l'économie. C'est pourquoi il convient de consolider une voie bilatérale éprouvée et de la développer partout où les deux parties y trouvent leur intérêt.

Position d'économiesuisse

- L'économie réitère son engagement en faveur d'une politique européenne pragmatique, sur la base d'une voie bilatérale qui a fait ses preuves.
- Economiesuisse approuve les accords bilatéraux conclus avec l'UE en 2004.
- La voie bilatérale reste, dans l'avenir immédiat aussi, la seule possible dans nos relations avec l'UE. Elle doit être développée partout où il en va de l'intérêt réciproque des deux parties.

Aide au développement

La politique d'aide au développement sera certainement toujours tiraillée entre idéologie, économie et politique. On l'a vu dans les débats des Chambres fédérales sur les crédits de programme, qui forment la clé de voûte de la coopération bilatérale et multilatérale au développement. Ces crédits sont les suivants: 1) 6^e crédit de programme destiné à la poursuite du financement des mesures de coopération économique et commerciale 2003–2008; 2) crédit de programme 2004–2007 pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement; 3) crédit de programme pour la coopération avec les pays de l'Est et les Etats de la CEI. Le Parlement ne se contente pas d'arrêter l'enveloppe financière. Il indique aussi, dans les grandes lignes, à quoi ces crédits doivent servir. Comme la formulation choisie est souvent très générale, l'application dans la pratique donne toujours lieu à des discussions et à des confrontations. Certaines organisations non gouvernementales (ONG) ont en effet pris l'habitude de défendre avec véhémence les intérêts des pays en développement.

L'un des points de discordance récurrents est la question de la cohérence entre la politique économique extérieure et la politique étrangère de la Suisse. Trois remarques s'imposent à ce sujet. Premièrement, les conflits sur les objectifs font partie de la vie politique. Aucun objectif n'est supérieur à un autre, puisque la Constitution énumère plusieurs objectifs de politique

extérieure. Deuxièmement, les pays destinataires de l'aide suisse au développement ne jouent qu'un rôle marginal dans les échanges commerciaux et de capitaux. Ainsi, la part des pays les plus pauvres d'Afrique dans le commerce extérieur de la Suisse ne se monte qu'à 0,6%. La situation est la même en ce qui concerne les flux de capitaux (voir tableau page 45).

En d'autres termes, la politique économique extérieure de la Suisse, quelle que puisse être sa direction, n'influe guère sur le développement économique des pays les plus pauvres. Par contre, adopter une politique économique en fonction des intérêts des pays en développement, comme le réclament les ONG à cor et à cri en matière de fiscalité ou de flux de capitaux, ne manquerait pas de menacer gravement les intérêts économiques suisses et, partant, la croissance et la prospérité dans notre pays. Ce dont personne – pas même les pays les plus pauvres – ne veut. Le financement de l'aide au développement nécessite une croissance forte dans les pays donateurs. Troisièmement, les ONG traitent encore les pays en développement comme un groupe homogène. Or, il y a longtemps que de nombreux pays émergents ou en transition n'ont plus besoin de l'aide publique au développement (p.ex. Brésil, Chine, Inde, Russie, Thaïlande, Malaisie, etc.).

Le souci de cohérence ne devrait pas servir de prétexte. Les tensions sont inévitables en politique. Mais il faut tâcher de minimiser les incohérences autant que possible dans l'intérêt de l'efficacité et de la crédibilité de l'aide suisse au développement.

Potentiel de l'économie de marché

Personne ne conteste que les entreprises, par leurs investissements à long terme, leurs transferts de savoir et la création d'emplois, contribuent de manière déterminante au développement d'un pays. Le potentiel de l'économie de marché doit être exploité davantage dans la coopération au développement, tant bilatérale que multilatérale. Il en va de l'intérêt des pays donateurs comme des pays bénéficiaires. Les entreprises des pays industrialisés présentes dans les pays en développement doivent aussi se souvenir que les citoyens sont sensibles au respect des critères sociaux et environnementaux. A cet égard, le Pacte mondial des entreprises («Global Compact») représente un outil de référence utile et intelligent.

On sait aujourd'hui que la pauvreté ne pourra pas être vaincue sans la croissance. Au vu de la précarité des finances publiques des pays industrialisés, les pays en développement devront de plus en plus compter sur leurs propres ressources. Ils doivent mettre en place un cadre économique et social favorable intégrant toute la population au processus de développement. L'un des obstacles majeurs à l'essor économique des pays pauvres vient justement du fait qu'en dépit des crédits étrangers et de l'importante aide technique et économique fournie par la communauté internationale, le cadre économique et juridique stable et fiable fait encore défaut, pour plusieurs raisons: instabilité politique et corruption des dirigeants; politique monétaire qui engendre une forte inflation et des déséquilibres monétaires importants; législation

Position extérieure nette de la Suisse, en milliards de francs, 2001–2003

	Actifs à l'étranger			Passifs envers l'étranger		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003
Total	2210	2100	2180	1620	1520	1600
Investissements directs	430	410	420	150	170	180
dans les pays industrialisés	330	310	n.d.	145	170	n.d.
dans les pays en développement	60	65	n.d.	2	3	n.d.
Investissements de portefeuille	820	720	810	590	490	560

Source: BNS

et administration hostiles à l'essor de l'économie privée, comme l'a montré récemment la Banque mondiale; absence de sécurité juridique et manque d'informations, ce qui rend les investissements risqués. L'addition de ces facteurs explique pourquoi, d'une part, les ressources de l'aide au développement ne sont pas utilisées de manière optimale et pourquoi, d'autre part, les capitaux fuient les pays les plus pauvres. Pour être efficace dans le long terme, la politique d'aide au développement doit par conséquent viser d'abord à éradiquer ces causes. Le FMI et la Banque mondiale peuvent fournir l'expertise et l'aide nécessaire. Mais le plus déterminant en fin de compte restent les propres efforts des pays en développement, que rien ne pourra remplacer.

Position d'économiesuisse

- Pour l'économie suisse, l'objectif du Conseil fédéral de consacrer 0,4% du PIB à l'aide au développement est une valeur indicative importante. Toutefois, il ne faut pas en déduire que l'aide au développement doit être favorisée par rapport à d'autres activités de l'Etat. Autrement dit, l'aide au développement ne peut être soustraite à la lutte pour la répartition des maigres deniers de l'Etat.
- Pour des raisons de principe de politique financière, les versements suisses au fonds de cohésion de l'UE dans le cadre des accords bilatéraux II, d'un montant d'un milliard de francs, doivent être compensés. Que ces compensations aient lieu dans le cadre du budget de la DDC et du seco ou dans un plus grand nombre de postes du budget de l'administration importe peu. Agir seulement au niveau de la DDC et du seco serait probablement plus simple du point de vue de la politique économique.
- Les ressources financières doivent être utilisées avec efficacité. Cela suppose de soutenir des projets d'aide au développement où il existe un rapport clair entre les moyens et les objectifs.

Garantie contre les risques à l'exportation

La GRE est toujours un important instrument de promotion des exportations des entreprises suisses. Les conditions-cadre existantes dans les pays importateurs appellent une adaptation de la GRE actuelle. Le Parlement a entrepris la révision de la loi. L'application

de la subsidiarité en ce qui concerne l'assurance du risque de l'acheteur privé fait appel à une certaine perspicacité. Les conditions de l'offre du service ne doivent ni se détériorer, ni renchérir. A l'avenir, cette offre doit également être disponible pour les PME, pour autant que les charges administratives soient supportables.

La GRE en complément du marché

Avec la GRE, les exportations vers des pays présentant des risques d'insécurité politique ou économique accrus sont assurées contre les risques d'insolvabilité. Le cas échéant, l'exportateur est dédommagé et la Confédération, représentée par la GRE, assure la créance. Le remboursement sur la durée de dettes en souffrance est réglé par des accords de rééchelonnement. Dans le cadre de cette opération d'amortissement, les montants des dommages assurés sont rémunérés aux conditions d'intérêt du marché et remboursés. En juin 2004, les avances de la Confédération destinées à alimenter le fonds, juridiquement indépendant, de la GRE, ont pu être intégralement remboursées. Des primes adaptées au risque ont fait de la GRE une assurance rentable. La révision en cours doit conserver cette caractéristique.

D'importants changements survenus dans les conditions-cadre de l'économie mondiale ont eu pour conséquence que les acheteurs privés se sont multipliés dans les pays en développement et les pays émergents, marchés cibles traditionnels de la GRE. L'assurance du risque de l'acheteur privé n'est toutefois possible que dans les cas où l'acheteur dispose d'un garant agréé par la GRE. Cette condition n'est bien souvent pas remplie dans les pays en développement et les pays émergents. Les offres d'assurances privées font défaut, ou alors elles sont très coûteuses. Sur les marchés où la demande est de plus en plus ou essentiellement constituée par des acheteurs privés, les entreprises suisses d'exportation sont défavorisées par rapport à la concurrence d'autres pays. C'est particulièrement le cas dans les secteurs de l'emballage, des machines textiles et des machines-outils.

De la GRE à l'assurance contre les risques à l'exportation (ASRE)

Sur la base de la motion Schneider demandant l'extension de la GRE au risque du croiseur privé, adoptée par le Conseil national le 15 décembre 2000 sous forme de postulat, le Conseil fédéral a élaboré un projet de loi

fédérale sur la garantie contre les risques à l'exportation (ASRE). La procédure de consultation qui s'est achevée à mi-mars 2004 a montré que les modifications prévues bénéficiaient de l'appui d'une grande majorité de personnes interrogées. L'extension de l'offre d'assurance n'est pas le seul enjeu du projet. La transformation de la GRE en ASRE à la faveur de la révision doit permettre de revoir la position de l'institut de droit public.

La promotion de la place économique suisse a la priorité

Conformément au but de la loi, l'institution doit servir à créer et maintenir des emplois en Suisse, à promouvoir la place économique suisse en facilitant la participation de l'industrie d'exportation à la concurrence internationale. La forte réglementation, à l'échelle internationale, de l'assurance étatique des risques à l'exportation réduit la marge de manœuvre permettant de répondre à d'éventuels souhaits particuliers motivés par des raisons politiques. L'institut doit respecter les recommandations et réglementations de l'OMC, de l'Union bernoise et de l'OCDE.

Pas un instrument de politique du développement

L'ASRE doit tenir compte, dans sa politique commerciale, des principes de la politique extérieure suisse. Le fait de prendre en compte désormais, selon le message ASRE, les domaines des droits de l'homme, de la paix, de l'environnement et du développement, ne doit pas avoir pour conséquence des entraves pour les entreprises suisses d'exportation. Il est important de consolider la pratique actuelle, fondée sur les règles de l'OCDE. Celles-ci portent sur la façon de gérer les garanties dans les pays en développement pauvres et fortement endettés, sur les projets sensibles par rapport aux questions d'environnement ainsi que sur la voie à suivre pour lutter contre la corruption.

Placer l'accent sur les PME

Il conviendra de veiller, lors de la mise au point des dispositions d'exécution et dans l'application elle-même, à ce que cette loi réponde aux exigences des petites et moyennes entreprises. L'économie salue les simplifications apportées dans les questions administratives et les procédures d'examen. La possibilité d'élaborer des polices collectives simplifiées pour les PME, notamment, est bienvenue. Si les Chambres fédérales mettent en place très rapidement une loi utile à l'économie, elles auront apporté une contribution importante à l'amélioration des conditions-cadre de l'industrie suisse d'exportation.

Position d'economiesuisse

— Pour economiesuisse, le projet de loi qui bénéficie d'une appréciation positive doit continuer d'être suivi attentivement. La concrétisation des principes de la subsidiarité et de l'équilibre financier constituera un défi de politique économique au niveau des prescriptions d'exécution. Il faudra notamment éviter que l'assurance subsidiaire des risques privés de l'acheteur ne débouche sur des distorsions de concurrence. La prise de nouveaux risques ne doit

pas nuire au principe d'équilibre financier. C'est pourquoi economiesuisse demande une présentation des comptes appropriée et transparente ainsi qu'une politique de risque adaptée aux différents types d'affaires. Au bout du compte, il ne doit pas y avoir de détérioration par rapport aux conditions d'assurance actuelles.

- La réorientation de l'ASRE en institut de droit public est à saluer dans la mesure où elle permet de réaliser ce qu'on attend d'une administration moderne, responsable, axée sur l'efficacité et la transparence. La constitution d'un conseil d'administration rendue nécessaire en raison de l'adoption d'une nouvelle forme juridique est saluée. La composition de cet organe doit exclure rigoureusement tout conflit d'intérêts, mais cela ne doit pas nuire aux compétences spécialisées nécessaires de l'industrie d'exportation. L'autonomie de la GRE doit servir au premier chef à mettre en œuvre les nouvelles tâches, plus complexes, de l'acquisition d'informations, à définir la solvabilité et à réduire les dommages.
- Les dispositions d'exécution de l'ASRE qui devront encore être élaborées devront répondre aux exigences des petites et moyennes entreprises.
- Il y a lieu de poursuivre sur la voie adoptée par le Conseil national durant la session de printemps 2005.

Le système de la formation et de la recherche revêt une grande importance pour les perspectives de croissance à long terme du pays et pour les possibilités de travail et de rémunération individuelles. C'est pourquoi l'économie s'engage pour un système de la formation et de la recherche fort et compétitif. Tant le processus de Bologne que la recherche biomédicale jouent un rôle important à cet égard. Cette technologie d'avenir doit pouvoir évoluer dans un cadre légal fiable, associé à une politique de la recherche libérale obéissant au principe «contrôler plutôt qu'interdire».

La réforme de Bologne

La réforme de Bologne vise à créer un espace européen de l'enseignement supérieur. En signant en 1999 la Déclaration de Bologne, la Suisse s'est engagée, avec 40 autres pays, à adapter les diplômes de ses universités et hautes écoles à de nouvelles normes internationales. Sur le fond, il s'agit d'introduire un système de diplômes universitaires comparables. Le modèle actuel d'études à cursus unique avec licence ou diplôme sera remplacé par un système à deux cycles avec bachelor (baccalauréat académique) et master (maîtrise), un système d'attribution de crédits en points et la modularisation des cursus d'études. Ce processus de réforme devrait être achevé d'ici à 2010.

Même si les milieux économiques n'ont pas saisi tout de suite la véritable portée de Bologne, ils y ont vu dès le début une chance à exploiter en vue d'une rénovation structurelle et qualitative de la formation universitaire. De plus, cette réforme tombe en même temps que la mise en place des hautes écoles spécialisées qui, tout en étant d'égale valeur, jouent un rôle différent dans le système suisse des hautes écoles. La portée de la réforme s'en est trouvée encore accrue.

Certes, la qualité de la formation dans les universités suisses jouit toujours dans les milieux économiques en général d'une bonne réputation. Nous ne nous demanderons pas si cet avis devrait être révisé au cas où une évaluation Pisa serait aussi réalisée au niveau universitaire. Indépendamment des plaintes relatives au manque de relève qualifiée dans certains domaines spécialisés, les critiques que les milieux économiques adressent à la formation universitaire sont toujours les mêmes:

- les études, surtout lorsqu'elles débouchent sur un doctorat, sont trop longues;
- comparativement à l'étranger, les personnes ayant achevé leurs études sont trop âgées lorsqu'elles entrent dans la vie active;

- les formations actuelles favorisent peu la mobilité des étudiants;
- la qualité des formations est difficilement comparable sur le plan international.

Or, Bologne promet précisément d'éliminer ces points faibles, dans la mesure où la Déclaration poursuit explicitement les objectifs suivants:

- l'amélioration de la qualité de l'enseignement académique;
- l'adaptation des divers cursus aux besoins des étudiants;
- la promotion de la mobilité tant des étudiants que des enseignants (non seulement en termes géographiques, mais aussi de compétences culturelles et de passages d'une haute école et d'une filière de formation à l'autre);
- la coordination, à l'échelle européenne, de la formation de niveau haute école et, partant, une plus grande souplesse géographique;
- l'amélioration du statut social des hautes écoles par une autonomie accrue.

Attentes de l'économie

Si l'économie est dans l'ensemble favorable à la réforme de Bologne, elle en attend naturellement aussi certains effets. Ceux-ci peuvent se résumer comme suit:

- Les titulaires d'un bachelor maîtrisent les connaissances fondamentales de leur discipline et sont au bénéfice d'importantes compétences méthodologiques, professionnelles et sociales. Le bachelor doit s'établir en tant que premier diplôme ouvrant la voie à la vie professionnelle, faute de quoi la réforme de Bologne n'aurait guère de sens. Le fait que les exigences requises pour certaines professions rendent un master indispensable ne change rien à ces attentes.
- Pour l'économie, le bachelor marque une étape importante, car il facilitera la mobilité des étudiants. Pour les hautes écoles suisses, il s'agit là d'une excellente occasion de se voir accorder la «4^e liberté académique», soit la possibilité de pouvoir sélectionner elles-mêmes leurs étudiants.
- Il n'y a pas de passage automatique du bachelor aux études débouchant sur un master; les candidats doivent posséder les qualifications nécessaires pour y accéder.
- Les filières d'études du bachelor et du master vont renouveler et développer les filières traditionnelles de formation non seulement sous l'angle des structures, mais aussi du contenu des études. Pour réussir cette évolution, il serait judicieux d'instituer une collaboration entre hautes écoles et économie ou branches et entreprises afin de répondre de manière optimale aux exigences du marché du travail.
- Les hautes écoles doivent disposer de délais pour adapter le contenu de leurs cursus et intégrer dans leur enseignement des périodes de stages adaptées au profil des différents établissements. En d'autres termes, les possibilités d'accès des étudiants qui travaillent ne doivent pas être limitées par un plan d'études plus serré.

- Indépendamment du type de haute école, il faudra accorder toute l'attention voulue aux stages et aux relations internationales à toutes les phases de la structure échelonnée des études.
- La qualité des offres d'études devra être garantie par un système d'évaluation et d'accréditation. C'est là une condition à remplir pour qu'aussi bien les personnes intéressées aux études que les entreprises s'y retrouvent dans le paysage européen des hautes écoles qui se met en place.
- L'introduction d'un système de crédits (ECTS) élaboré sur la base d'une conception modulaire des études doit favoriser la mobilité des étudiants. Le «supplément au diplôme» doit créer la transparence en ce qui concerne les exigences et les contenus des études.

Sans qu'il faille considérer ces réflexions comme la doctrine uniforme des milieux économiques, tels seront sans doute les critères sur lesquels les entreprises jugeront la formation bachelor et master. Même si les exigences de l'économie en matière de profils professionnels peuvent varier, il y aura au moins un dénominateur commun. Outre les connaissances professionnelles et méthodologiques indispensables, les diplômés des hautes écoles devront aussi posséder des qualifications dépassant le cadre purement professionnel, telles que la capacité de communiquer, de travailler en équipe et d'apprendre, ainsi que la maîtrise de la pensée économique et la gestion de projets. Il sera intéressant d'observer dans quelle mesure ces compétences, appelées «soft skills», pourront être mieux mises en valeur dans la formation bachelor et master que dans la formation actuelle. Etant donné que la formation au bachelor accordera davantage de crédits aux études personnelles, il devrait en résulter un effet positif sur l'autonomie des étudiants.

Bachelor: entrée dans le monde du travail

On sait que le processus de mise en œuvre de la réforme de Bologne n'en est pas au même stade dans toutes les hautes écoles. Tandis que les premiers titulaires d'un bachelor quitteront l'Université de Saint-Gall en automne, d'autres universités viennent tout juste d'introduire les nouveaux programmes d'études. La réforme de Bologne prend du retard dans les hautes écoles spécialisées, parce qu'elle nécessite une révision de la loi ad hoc.

Il serait sans doute prématuré à ce stade de vouloir porter un jugement fondé sur cette réforme ou se prononcer sur la qualité des titulaires d'un bachelor. Les expériences faites à l'Université de Saint-Gall semblent néanmoins confirmer que les études à deux cycles bachelor/master sont non seulement bien accueillies par les étudiants, mais qu'elles suscitent aussi l'intérêt des milieux économiques. Il est surtout réjouissant de constater que selon les informations disponibles, 40% environ des titulaires d'un bachelor opteront pour la vie professionnelle. Pour les milieux économiques, la réforme de Bologne n'a de sens que si le bachelor est une porte de sortie convaincante sur le monde du travail. A défaut, l'ancien ordre des études aurait pu rester ce qu'il était. On ne peut en tout

cas pas dire que l'économie ne sait que faire du bachelor et que les étudiants l'éviteront par crainte d'être considérés comme des ratés.

Une entrée plus précoce dans la vie professionnelle offre plusieurs avantages au titulaire du bachelor. Non seulement il disposera de davantage de temps pour trouver sa voie dans la vie professionnelle, souvent en différentes étapes, mais il pourra aussi accumuler d'importantes expériences pratiques. Enfin, le titulaire du bachelor pourra aussi retrouver le chemin de l'université pour y suivre une formation de master. A cet égard, les diplômés des universités suisses étaient jusqu'ici toujours quelque peu désavantagés par rapport aux étudiants étrangers. On ne cessait d'entendre les sociétés internationales dire que les diplômés étrangers entraient dans la vie professionnelle plus jeunes que les titulaires de diplômes suisses. Ces derniers auront donc davantage de temps pour planifier leur vie professionnelle et privée.

Naturellement, le succès de la nouvelle structure des études ne dépend pas que de la seule qualité des offres. L'économie aussi, par ses décisions au niveau de la demande, peut contribuer au succès de la réforme de Bologne. Cela signifie aussi que les entreprises offrent des possibilités d'emplois suffisantes et attractives, tant en termes de carrières professionnelles que de stages pratiques. Ces derniers seraient surtout nécessaires pour les titulaires d'un bachelor qui, après une première expérience professionnelle, envisageraient de s'attaquer plus tard à un programme master.

La mise à disposition d'un nombre suffisant de places de stage devrait avoir valeur de test, car le rapport coût-utilité ne joue pas pour l'entreprise. Il est réjouissant à cet égard de voir la chimie montrer l'exemple en offrant aux étudiants des stages de plusieurs mois (internships), dont le but est de les rapprocher de la recherche industrielle. S'il est important de le signaler, c'est parce que le bachelor, dans une entreprise pharmaceutique active dans la recherche, n'est en général guère adéquat pour entrer dans le monde du travail.

Nouvelle responsabilité des entreprises

En ce qui concerne les qualifications professionnelles des titulaires d'un bachelor décrites en termes très généraux dans la Déclaration de Bologne de 1999, on ne saurait en donner une interprétation trop étroite ou littérale. Il ne peut s'agir que d'une formation généraliste qui rend leurs titulaires aptes à trouver leur voie dans le monde professionnel. Cela ne peut signifier qu'ils seront productifs dès leur première journée de travail. Car enfin, il y a une certaine inconséquence de la part de l'économie à exiger sous le régime de Bologne un raccourcissement de la durée des études universitaires et à attendre de l'expérience pratique de la part des titulaires de diplômes. L'équation ne joue pas. La réforme de Bologne offre ainsi aux entreprises l'occasion de réfléchir au recrutement futur des diplômés des hautes écoles.

Position d'économiesuisse

- Dans l'intérêt de l'enseignement supérieur et de la place économique suisse, la réforme de Bologne doit être couronnée de succès. Elle doit être syno-

- nyme d'amélioration qualitative du système de formation du degré tertiaire et faire du capital humain l'alpha et l'oméga de la compétitivité d'une économie.
- L'économie peut aussi contribuer à ce succès en offrant aux titulaires d'un bachelor et d'un master des possibilités attrayantes de démarrer dans la vie professionnelle.
- Afin que les programmes de formation répondent aux diverses exigences du marché du travail, il serait bon qu'un dialogue permanent s'instaure entre hautes écoles et économies.

Recherche sur l'être humain

Lorsqu'elle étudie l'efficacité de médicaments, analyse les causes de maladies ou mène des recherches sur des cellules ou des tissus d'origine humaine, la recherche biomédicale fait de l'être humain ou de parties de celui-ci l'objet de ses travaux. Au cours de ces dernières années, cette recherche a accompli des progrès importants en peu de temps, soulevant des questions juridiques et éthiques et mettant en évidence l'absence de bases juridiques claires. Une première lacune juridique a été comblée récemment avec la loi relative à la recherche sur les cellules souches, clairement adoptée par le peuple et les cantons, le Parlement et le Conseil fédéral. Une nouvelle lacune devrait être comblée avec la loi concernant la recherche sur l'être humain et l'article constitutionnel ad hoc. La recherche médicale de pointe revêt une importance capitale pour la Suisse.

Loi concernant la recherche sur l'être humain en préparation

En Suisse, la recherche sur l'être humain n'est actuellement pas réglementée au niveau fédéral d'une manière exhaustive et uniforme. A l'instigation de deux motions parlementaires, les principes ainsi que les limites éthiques et juridiques de cette recherche seront inscrits dans une nouvelle loi concernant la recherche sur l'être humain. La nouvelle loi devra garantir la protection la plus large possible des droits des êtres humains, sans entraver pour autant une recherche médicale nécessaire sur l'être humain.

La loi prévue devra couvrir les domaines suivants:

- Recherche sur des personnes: ce domaine comprend les essais cliniques avec des médicaments ainsi que la recherche sur des personnes nécessitant une protection particulière (p. ex. enfants, déments, prisonniers, femmes enceintes).
- Recherche sur du matériel biologique prélevé ou des données personnelles obtenues à des fins de recherche ou dans un autre but. Ce domaine englobe, entre autres, l'accès aux banques de données et leur utilisation.
- Recherche sur le fœtus, l'embryon et les cellules germinales: la réglementation ne concerne que le domaine qui n'est pas déjà couvert par la loi relative à la recherche sur les cellules souches.

- Recherche sur les personnes décédées: la loi relative à la recherche sur l'être humain ne doit réglementer que la recherche sur les personnes décédées. A l'heure actuelle, les autopsies et l'enseignement sont régis par des dispositions cantonales; ils ne seront pas pris en compte dans la future loi.

Pour asseoir le projet de loi sur une base suffisante, le Conseil fédéral a été chargé par une motion de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats de préparer une disposition constitutionnelle concernant la recherche sur l'être humain. Le Conseil fédéral proposera probablement un nouvel art. 64a Cst. en complément à l'article déjà existant sur la recherche. Le nouvel article constitutionnel nécessitera peut-être une modification de l'art. 119 Cst. (interdiction du clonage, recherche sur les embryons surnuméraires), mais la question est encore ouverte. Il devra, d'une part, habiliter expressément la Confédération à réglementer ce domaine au niveau suisse et, d'autre part, inclure des principes essentiels concernant la recherche sur l'être humain pour protéger la santé, la personnalité et la dignité humaine. Il est prévu de mettre simultanément en consultation les projets d'article constitutionnel et de loi fédérale concernant la recherche sur l'être humain durant la seconde moitié de 2005.

Loi fédérale relative à la recherche sur les cellules souches: des jalons clairs

Une autre lacune dans la recherche sur l'être humain vient d'être comblée par la loi relative à la recherche sur les cellules souches (LRCS). Combattu par une coalition gauche-verte et des milieux religieux, ce texte a été approuvé en votation référendaire par une nette majorité de deux tiers des votants et par l'ensemble des cantons le 28 novembre 2004.

La recherche sur les cellules souches est un nouveau domaine très prometteur. Même si elle n'a pas encore dépassé le stade de la recherche fondamentale, elle suscite déjà d'immenses espoirs. Elle permettra ainsi peut-être de développer de nouvelles stratégies thérapeutiques pour lutter contre des maladies jusqu'ici incurables ou difficilement traitables, comme la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer ou le diabète. Le signal clair du Conseil fédéral, du Parlement et des citoyens offre désormais aux universités et aux hautes écoles la chance de pouvoir participer sans délai au développement de cette nouvelle technologie dans le monde.

La loi sur les cellules souches ne donne pas carte blanche aux chercheurs. Au contraire: elle encadre la recherche strictement et clairement. Elle prend en considération des critères éthiques, prévient les abus et protège la dignité humaine. Une fois de plus, les Suissesses et les Suisses ont préféré des règles et des contrôles clairs aux interdictions et aux moratoires.

«Contrôler plutôt qu'interdire»: ce principe éprouvé est largement accepté dans la politique suisse de la recherche. Il devra également inspirer la législation future. Des lois trop restrictives, voire des interdictions, menacent la recherche et la place scientifique suisse. Un équilibre doit être trouvé entre les impératifs de

prudence et les intérêts de la recherche biomédicale. Il en va de l'avenir de la recherche en Suisse, où la matière grise est la seule matière première. L'innovation encourage le progrès et est un moteur important de l'économie.

Le débat en cours sur le clonage thérapeutique, de portée de toute évidence internationale, devra également être mené en Suisse. La place scientifique suisse doit pouvoir exister sur la scène internationale. Une politique de la recherche libérale en est la condition.

En ce qui concerne la LRCS, des discussions sont en cours pour savoir si la loi doit être intégrée dans la loi concernant la recherche sur l'être humain, conformément à ce qui avait été initialement prévu dans le message, ou si elle doit devenir une loi à part entière.

Position d'économiesuisse

Dans la recherche sur l'être humain, l'économie appelle de ses vœux une réglementation claire et l'amélioration de la sécurité juridique. Compte tenu de l'évolution des connaissances scientifiques, la législation devrait éviter d'aller trop dans les détails et se borner à fixer le cadre général, faute de quoi celui-ci pourrait très rapidement être dépassé. La Suisse doit également chercher à harmoniser ses lois avec les réglementations internationales existantes.

Même si le haut niveau des prix de l'énergie et l'aggravation du déficit de la balance des opérations courantes des Etats-Unis représentent des éléments d'insécurité dans l'économie mondiale, les fondamentaux nous annoncent la poursuite à large échelle de l'actuel mouvement de redressement. Proche de 4,3% selon les pronostics du FMI, la croissance mondiale demeurera très solide en 2005, même si elle n'atteindra pas le remarquable 5% observé l'an dernier. Le fait de savoir dans quelle mesure la Suisse pourra tirer profit de l'expansion du commerce mondial dépendra – en plus des indispensables efforts individuels des entreprises – d'une politique économique convaincante résolument tournée vers la croissance, ainsi que d'une politique monétaire avisée soutenant la conjoncture sans perdre de vue la stabilité des prix.

Perspectives économiques mondiales

On estime que le PIB de l'Union européenne, dont le marché revêt une importance considérable pour l'économie suisse, progressera en termes réels de 2,2% en moyenne sur l'année 2005 et que le rythme d'expansion observé depuis le début de cette année se maintiendra au sein de l'UE. Entre les divers Etats membres de l'UE existent toutefois de très sensibles différences tant en ce qui concerne le dynamisme que les moteurs de cette progression. Dans les grands pays de la Communauté surtout (Allemagne, France, Italie), qui produisent ensemble 70% de son PIB, la conjoncture domestique ne s'affermir que timidement, et toute valorisation ultérieure de l'euro ne peut que peser sur son essor.

Avec la disparition des incitations fiscales et le resserrement de la politique monétaire, l'expansion conjoncturelle va faiblir aux Etats-Unis; le climat y demeure néanmoins très positif, avec une hausse de la production estimée à 3,4% à l'échelle nationale. Suite au fléchissement des impulsions de la demande étrangère, l'économie japonaise va perdre un peu de son élan; en 2005, le produit intérieur brut nippon devrait progresser de 2,2%. En Chine, la dynamique conjoncturelle, bien que légèrement atténuée, restera vigoureuse. Le ralentissement conjoncturel que connaîtront les Etats-Unis, le Japon et la Chine ne se répercutera pas entièrement sur les économies exportatrices des autres pays émergents d'Asie du sud-est, car la demande intérieure s'est entre-temps renforcée dans ces pays. En Russie, le redressement demeure très soutenu

grâce aux prix élevés du pétrole et d'autres matières premières. Dans certains pays d'Amérique latine également, les prix élevés des matières premières sont un stimulant conjoncturel. Dans l'ensemble, l'expansion du commerce mondial devrait reculer de 10% en 2004 à 7,5% en 2005. Malgré l'augmentation des prix du pétrole, l'inflation reste sous contrôle; enfin, d'une manière générale, le chômage ne reculera que légèrement dans les pays industrialisés.

Perspectives de l'économie mondiale

(Variations par rapport à l'année précédente en %)

PIB	2004	2005
UE-25	2,4	2,2
Zone euro	1,9	1,9
Etats-Unis	4,2	3,4
Japon	4,2	2,2

Pour mémoire

Commerce mondial	10,0	7,5
------------------	------	-----

Source: FMI, Institut für Weltwirtschaft

Chacun s'accorde à reconnaître que le déficit de la balance courante américaine ne saurait se maintenir durablement au niveau de 6%. La forte dépendance des Etats-Unis à l'égard des capitaux étrangers pourrait devenir un problème si l'afflux de ces derniers commençait à diminuer. Compte tenu des parités fixes de nombreuses monnaies asiatiques par rapport au dollar, l'euro joue le rôle de soupape principale en cas d'ajustement du dollar. En cas de notables changements de la structure monétaire internationale, la conjoncture mondiale serait affectée. Etant donné qu'une des causes principales du déficit de la balance courante américaine est l'insuffisance de l'épargne intérieure, une réduction du déficit budgétaire constitue – à côté du cours du dollar – un important moyen de corriger ce déséquilibre.

Dans l'optique suisse

En 2005, l'économie suisse d'exportation devrait profiter de la croissance persistante, quoiqu'à un niveau inférieur, du commerce mondial. Nos ventes extérieures vont perdre quelque peu en dynamisme. Etant donné qu'environ 40% des exportations partent vers la zone dollar, l'affaiblissement du billet vert pèse sur nos chiffres d'affaires et nos marges. Le tourisme s'attend à une évolution positive et escompte pour l'exercice annuel (novembre 2004 à octobre 2005) une progression des nuitées de quelque 2%. Comme au semestre d'été, cette reprise sera essentiellement imputable aux hôtes étrangers. Toutefois, de nombreux contrats ont dû être signés à des prix sacrifiés, de sorte que le degré d'autofinancement de la branche reste faible. Dans le reste du secteur des services, l'évolution future des affaires est attendue avec confiance.

En tant que principale composante de la demande, la consommation privée devrait continuer à progresser au rythme actuel de 1,3% en valeur réelle. L'évolution incertaine du marché du travail et les espoirs de

croissance légèrement revus à la baisse modèrent les perspectives de revenu à moyen terme des ménages. La reprise des investissements d'équipement va se poursuivre en raison des fortes pressions à la rationalisation et grâce à des conditions de financement toujours avantageuses. Le secteur de la construction devrait se stabiliser au niveau actuel. Mais tandis que la construction de logements privés continuera de profiter de taux hypothécaires intéressants, les investissements publics dans la construction se ressentiront des efforts d'économies de l'Etat.

Perspectives suisses

(Variations par rapport à l'année précédente en %, taux)

	2004	2005
PIB	1,7	1,4–1,8
Inflation	0,8	1,3
Chômage	3,9	3,6

Sources: seco; economiesuisse

Pour 2005, les perspectives de croissance en termes réels se situent entre 1,4 et 1,8%. Avec un niveau d'inflation ne dépassant pas 1,3%, la stabilité des prix devrait être assurée. Grâce à l'intensité de la concurrence, il n'y a pas lieu de trop redouter les effets secondaires de la remontée des prix de l'énergie, c'est-à-dire les répercussions de ces prix sur les biens et services produits dans le pays. La situation sur le marché du travail ne commencera à se détendre qu'à partir du moment où les entreprises décideront d'utiliser la croissance pour investir dans des équipements et augmenter leurs effectifs. Pour 2005, on peut tabler sur un taux de chômage moyen de 3,6%.

Position d'economiesuisse

Dès lors que dans une économie nationale, la politique économique influe notablement sur les conditions de l'offre et de la demande, le succès des diverses entreprises individuelles, autrement dit leur croissance, dépend aussi des conditions-cadre déterminées par l'Etat. En 2005, divers champs d'action politiques vont être fortement sollicités sous l'angle de la politique conjoncturelle et de croissance:

— En raison de ses effets décalés, la politique monétaire doit toujours anticiper. L'expérience montre toutefois que pour un renchérissement faible et des risques d'inflation limités, elle accorde une plus grande importance à l'environnement conjoncturel, notamment à l'écart de production (output gap) et au cours de change. Compte tenu de l'accalmie conjoncturelle escomptée, du renforcement du franc par rapport à l'euro et au dollar ainsi que des risques de l'économie mondiale, il ne justifie provisoirement plus, pour la Banque nationale suisse, de poursuivre la normalisation de politique monétaire entamée en juin et en septembre par un relèvement de la fourchette des taux d'intérêt. C'est surtout vrai si la faiblesse du dollar et la pression qu'elle exerce sur la conjoncture et les prix doit continuer à peser sur le franc davantage que l'euro.

- La réduction des déficits budgétaires de la Confédération et de nombreux cantons grâce à une meilleure maîtrise de la progression des dépenses dans un souci de durabilité, surtout au chapitre des assurances sociales, reste une tâche de grande actualité. Les derniers résultats de la recherche sur les «effets non keynésiens» de la politique financière montrent au surplus qu'une volonté bien arrêtée de réduire les déficits publics peut stimuler la croissance même pendant les périodes conjoncturelles moins favorables. Car cette politique de restriction renforce la confiance des ménages et des investisseurs dans de futures baisses de charges et apporte un ballon d'oxygène à l'économie.
- La réforme de l'imposition des sociétés ne peut plus être différée. Désormais, l'élimination de la double imposition des dividendes ne saurait souffrir le moindre retard si le Conseil fédéral met véritablement en œuvre le programme de croissance annoncé au printemps. A ce propos, notons encore que seul le modèle «3 Plus» peut entrer en ligne de compte.
- L'abolition des barrières faisant obstacle aux échanges sur le marché intérieur demeure impérative pour la politique de croissance. A cet égard, cependant, si les modifications prévues de la loi sur le marché intérieur peuvent être jugées satisfaisantes, ce n'est pas le cas du projet de loi du Conseil fédéral concernant l'approvisionnement en électricité. De même, dans notre pays, le degré d'ouverture des marchés de la poste et de l'agriculture n'apparaît pas très élevé en comparaison internationale.
- Pour les milieux économiques, l'accès au marché de l'UE fait partie des principales conditions-cadre externes. Raison pour laquelle les accords bilatéraux et l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'UE revêtent une importance fondamentale pour la Suisse.
- Après la procédure de consultation organisée en automne 2004 à propos de l'article constitutionnel sur l'éducation, la Suisse doit enfin poser les jalons de sa politique éducative. C'est surtout au degré tertiaire que la nécessité d'agir est la plus impérieuse, puisque voilà aujourd'hui 5 ans que l'on discute en vain du régime des universités. Les lignes directrices du Conseil fédéral du 19 novembre 2004 concernant la politique des hautes écoles vont certes dans la bonne direction, mais elles appellent encore des précisions. Etant donné que les possibilités de croissance de la Suisse – au-delà de la progression du volume de travail (exprimé en heures) – sont déterminées avant tout par la productivité du travail, la qualité de la formation revêt une importance primordiale. Le système éducatif exerce une influence décisive sur le niveau de qualification du capital humain.
- Le succès de la politique d'innovation exige aussi une protection efficace de la propriété intellectuelle. La révision en cours du droit des brevets est importante pour la recherche en Suisse, notamment

parce que la protection des brevets applicable aux inventions du génie génétique, par exemple, ne doit pas rester en retrait des standards définis par des législations étrangères.

- Du fait de la concurrence internationale persistante entre sites de production, la pression aux réformes s'exerçant sur les entreprises demeurera très élevée à l'avenir, et pourrait même s'accroître encore. La politique économique de l'Etat doit aussi affronter ces défis en mettant en place des stratégies de croissance claires et convaincantes.

Politique monétaire

La vigueur de la reprise conjoncturelle observée en 2004 a imposé une normalisation de la politique monétaire dans un certain nombre de pays industrialisés importants, dont la Suisse. Précédemment, c'est la Banque d'Angleterre qui avait montré la voie en resserrant sa politique monétaire, principalement en raison du boom du marché immobilier. En juin, la Banque nationale suisse (BNS) relevait de 0,25% point à 0,01–1% la marge de fluctuation du Libor à trois mois. Cette mesure a surpris les observateurs, puisqu'elle intervenait avant une décision importante attendue aux Etats-Unis en matière de taux d'intérêt. En revanche, la Banque centrale européenne est restée passive, compte tenu de la stabilité du renchérissement dans la zone euro. Elle s'est ainsi opposée aux demandes renouvelées des milieux politiques lui enjoignant de profiter de la force de l'euro pour réduire le taux directeur et compenser ainsi le frein imposé à la croissance par la monnaie européenne. Après avoir, en septembre, élargi encore une fois de 0,25 point à 0,25–1,25 sa bande-cible, la BNS a renoncé en décembre à une nouvelle majoration en raison du fléchissement de la dynamique de croissance et du niveau élevé du franc. La politique monétaire suisse demeure dès lors expansive, puisque, correction faite de l'inflation, les taux du marché monétaire ont été pratiquement négatifs. Cela montre bien qu'en cas de redressement conjoncturel, une normalisation des taux d'intérêt s'impose si l'on ne veut pas laisser se reconstituer un potentiel inflationniste.

Le dollar USA qui, jusqu'à l'automne 2004, était resté relativement stable par rapport à la plupart des principales devises, est passé par une phase de dévalorisation début octobre, lorsque la question du déficit américain est brusquement revenue sur le tapis à l'occasion de l'élection présidentielle. La rapide dévalorisation du dollar a causé des soucis à nos exportateurs. Indépendamment de cela, il faut être conscient du fait qu'un dollar plus faible est un important facteur de réduction du déficit de la balance des paiements étasunienne. La solution de rechange, à savoir un déplacement massif des pôles de croissance économique dans le monde sous forme de fléchissement conjoncturel aux Etats-Unis et d'expansion dans les autres pays industrialisés, ne serait pas seulement irréaliste à moyen terme, mais probablement plus désavantageuse encore.

Politique monétaire, tour d'horizon international

Monnaies	10.12.2004	30.6.2004	31.12.2003	Max./min. 2003/2004	Variation en % depuis	
					31.12.2003	31.12.2002
USD/CHF	1,16	1,25	1,24	1,42/1,14	-6	-16
USD/JPY	105,52	109,12	107,17	121,47/102,52	-2	-11
EUR/USD	1,32	1,22	1,26	1,34/1,04	5	26
EUR/CHF	1,54	1,52	1,56	1,59/1,45	-2	6
GBP/CHF	2,22	2,27	2,21	2,38/2,10	0	0

Marchés monétaires internationaux en %					Evolution en PB depuis	
					31.12.2003	31.12.2002
USD3 M.euro	2,45	1,59	1,09	2,45/0,94	136	113
EUR3 M.euro	2,17	2,12	2,12	2,86/1,96	5	-69
CHF3 M.euro	0,70	0,47	0,23	0,78/0,16	47	16

Rendements des obligations en %					Evolution en PB depuis	
					31.12.2003	31.12.2002
Emprunts publics USD	4,06	4,50	4,09	4,77/2,93	-3	41
Emprunts publics JPY	1,13	1,54	1,18	1,69/0,35	-5	40
Emprunts publics EUR	3,50	4,22	4,19	4,39/3,35	-69	-68
Emprunts publics CHF	2,12	2,72	2,51	2,79/1,85	-39	2
Emprunts publics GBP	4,51	5,11	4,76	5,26/3,83	-24	17

Source: Banque Julius Bär

Réserves d'or excédentaires de la BNS

Les tiraillements autour de la fortune du peuple se sont poursuivis sans désespérer. On arrive toutefois au terme de cette guerre de redistribution peu glorieuse, qui aura duré pas moins de 7 ans. Le Conseil des Etats ayant finalement décidé de n'entrer en matière ni sur la proposition du Conseil fédéral (transfert de 1300 tonnes de la réserve d'or dans un fonds indépendant et distribution du produit de cette fortune selon la clé de répartition actuelle) ni sur la décision du Conseil national (deux tiers du produit de la fortune à l'AVS et un tiers aux cantons), ces formules d'affectation ne sont plus à l'ordre du jour. Il résulte de cette «non-décision» que la totalité des réserves d'or excédentaires de la BNS, soit 21 milliards de francs, seront attribuées conformément au droit en vigueur à raison d'un tiers à la caisse de la Confédération et de deux tiers aux cantons, selon la volonté du Conseil des Etats. Certains contestent toutefois l'existence d'une base constitutionnelle justifiant cette distribution de substance.

Le Conseil des Etats a également décidé en mars 2005 d'attribuer la part de 7 milliards de francs de la Confédération au fonds de l'AVS et d'alléger ainsi la dette de la l'AI. Cette solution prévoit la création d'un fonds propre pour l'AI. La loi devrait entrer en vigueur dès que les comptes de l'AI seront positifs et se révéleront durablement consolidés. Ce projet tiendra lieu de contre-projet indirect à l'initiative populaire «Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS». Cette solution apparaît judicieuse pour mieux lutter contre cette initiative erronée. Pour les milieux économiques, elle va dans la bonne direction.

Position d'économiesuisse

- La célèbre règle de Taylor, selon laquelle le taux d'intérêt du marché monétaire devrait être fixé en tenant compte des écarts de la production globale et de l'inflation par rapport à leur niveau cible respectif, constitue une formule pratique pour évaluer la politique monétaire. Etant donné que sa dépendance à l'égard de l'économie extérieure, partant des cours de change, est le talon d'Achille de la conjoncture helvétique, cette connexité doit absolument être prise en compte dans la conduite de la politique monétaire.
- Les réserves d'or excédentaires de la BNS doivent être distribuées intégralement selon la clé de répartition actuellement en vigueur. La part de quelque 7 milliards revenant à la Confédération devrait être utilisée de préférence en faveur de l'AVS, c'est-à-dire pour réduire l'endettement de l'assurance invalidité. Cela suppose toutefois en parallèle un réel effort du monde politique en vue d'assainir les finances de cette assurance, tout particulièrement au chapitre des dépenses.

La politique agricole suisse doit définitivement se rapprocher des règles de l'économie de marché. Pour l'agriculture suisse, il n'y a pas d'autre solution. Il faut donc poursuivre le processus de réforme, avec application et à un rythme soutenu, dans le cadre du programme Politique agricole 2011. Tout ce qui est nécessaire à tous les niveaux doit être fait de manière volontaire, sans s'y trouver forcé sous la contrainte des réalités nouvelles. A l'avenir, comme par le passé, la Suisse aura toujours besoin d'une agriculture productive, et non d'une agriculture vouée exclusivement à l'entretien du paysage, notamment parce que le souverain contribuable peut fixer des limites aux paiements directs.

Agriculture poussée à se réformer

La politique agricole est poussée à se réformer par des facteurs internes et externes. D'un côté, l'impératif de discipline du budget fédéral exige une utilisation plus efficace des ressources destinées à l'agriculture. De l'autre, l'agriculture suisse ne saurait se soustraire aux pressions découlant du cycle de Doha dans le cadre de l'OMC. Même s'il faut admettre que divers pas ont été accomplis jusqu'ici vers une production plus conforme au marché, grâce en particulier à la suppression progressive du contingentement laitier, à l'ouverture du marché du fromage, etc., il reste beaucoup à faire sur des points importants. Enfin, on observe un conflit latent entre l'objectif d'une agriculture compétitive et le concept de multifonctionnalité.

Deux enseignements peuvent en être tirés: premièrement, il faut arrêter une stratégie à long terme, ce qui exige un débat d'idées portant sur tous les scénarios possibles de libéralisation et d'ouverture du marché. C'est le seul moyen de s'assurer que notre agriculture ne sera pas sans cesse rattrapée par les dures réalités; deuxièmement, la Suisse doit enfin se faire à l'idée que la politique agricole n'est pas un thème exclusivement national, mais qu'elle subit l'influence des restructurations et restrictions de l'économie mondiale. A cet égard, l'OMC continue d'exercer des pressions d'ampleur variable principalement sur nos droits d'entrée élevés et nos soutiens domestiques (soutien du marché, subventions à l'exportation).

Éléments d'une stratégie à long terme

Fondamentalement, c'est l'évolution du marché en Europe et dans le monde qui doit être déterminante pour fixer les prix des produits agricoles suisses. Un ajustement des prix au niveau de l'UE est dès lors inévi-

table, sans quoi aucune agriculture compétitive ne verra le jour en Suisse. Il est illusoire de parler de compétitivité de la production agricole si l'on maintient dans toute son ampleur actuelle la protection aux frontières. La Suisse n'échappe pas à la nécessité d'élaguer ses droits d'entrée, qui atteignent encore en moyenne 36%. L'amélioration de la compétitivité des produits agricoles domestiques par rapport à ceux de l'UE, proclamée comme objectif à atteindre par l'Office fédéral de l'agriculture en 1998, n'a guère fait de progrès depuis cette date si l'on considère les différences de prix actuelles par rapport aux articles du panier-type. L'écart entre la Suisse et l'UE est resté plus ou moins constant entre 1998 et 2003. Pour les denrées du panier-type, les producteurs de l'UE ont reçu en 2001/2003 exactement 54% de ce qu'ont touché les producteurs suisses. Avec des prix à la production presque deux fois plus élevés, l'agriculture helvétique est très loin de pouvoir concurrencer les pays qui l'entourent. Il s'agit d'abaisser sensiblement nos protections à la frontière et de les ramener au niveau de l'UE afin d'être en mesure de pratiquer le libre échange au moins avec l'Europe. En outre, il faut garder à l'esprit que plus l'accès au marché est large, plus il est facile d'aménager librement les paiements directs.

En ce qui concerne les subventions à l'exportation, notamment celles que prévoit la loi fédérale sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés («Schoggigesetz»), elles pourraient être immédiatement supprimées si les prix des matières de base suisses reculaient parallèlement. Tant que ce n'est pas le cas, l'industrie alimentaire doit pouvoir bénéficier de certaines possibilités, comme le régime de perfectionnement actif et passif, pour pouvoir surmonter ce handicap des prix des matières premières, dans l'intérêt du site de production helvétique.

Pour la Suisse, l'économie laitière est sa production agricole la plus compétitive. Aussi est-il fondé, et positif, qu'elle soit la première à être exposée au marché de l'UE, plus ouvert. Ce changement, l'économie laitière ne pourra le supporter que si les entreprises laitières peuvent aussi croître en surface, ce qui exige une plus grande liberté, laquelle est toutefois gênée par l'étroit rapport qui a été établi entre paiements directs et surfaces. Le fait les paiements directs soient fortement dégressifs pour les grandes exploitations, et qu'ils constituent en outre un facteur de hausse des prix des sols et des fermages, ne fait qu'entraver davantage l'évolution structurelle souhaitable.

Une réforme structurelle reste indispensable

Voilà donc pourquoi la limitation des paiements directs à un certain montant en fonction de la taille de l'exploitation ne se justifie pas. Cette mesure discrimine les exploitations qui réalisent des économies d'échelle. En comparaison internationale, l'agriculture suisse demeure morcelée en petites structures au coefficient de main-d'œuvre et de capital trop élevé par unité de surface. Dans ces conditions, il n'est pas possible d'exploiter les effets d'échelle et de réduire les surcapacités. Même s'il faut être prudent avec les modèles structurels, l'évolution va clairement en direction d'exploitations plus grandes et de cultures plus exten-

sives. Si l'on permettait à cette évolution de se donner libre carrière en Suisse, les paiements directs seraient versés à un plus petit nombre d'exploitations, ce qui n'aurait pas seulement d'heureux effets sur le revenu des paysans en général, mais aussi sur le budget de la Confédération. Pour toutes ces raisons, il est indispensable d'éliminer les facteurs de pétrification des structures qui subsistent dans le système des paiements directs, tout comme dans le droit foncier et le droit du bail à ferme.

Le système actuel des paiements directs n'est pas seulement surchargé; il manque également de transparence. Cela commence avec la notion des «prestations d'intérêt général», qui est d'une portée très large dans le concept de la multifonctionnalité. Puisque, comme l'on sait, la demande de prestations d'intérêt général de la part de l'agriculture n'est pas facile à définir (problèmes d'information, «parasitisme» ou absence d'information sur la disposition des consommateurs à payer pour ces prestations), il est aussi relativement facile, pour le monde politique, de justifier sans cesse de nouvelles prestations de l'Etat. Au bout du compte, une telle politique se traduit par une diminution générale du niveau de prospérité dans la mesure où les bénéfices que retirent les individus de la consommation collective de prestations d'intérêt général toujours plus nombreuses finissent par peser moins lourd que les pertes découlant pour eux du financement de ces prestations par l'impôt.

Voilà pourquoi il faut définir pour les paiements directs un ciblage plus clair, lié à une structure incitative plus transparente et axée sur l'efficacité. En fonction des prestations d'intérêt public jugées souhaitables, il se peut que les surfaces, les animaux ou d'autres critères de qualité servent de base d'évaluation. Plus l'agriculture mettra à disposition du public des biens «d'intérêt général» au sens économique du terme, (consommation «non-rivale», «non-exclusivité»), plus il sera facile de justifier un financement public sous l'angle des principes fondamentaux. Et il va dans dire que l'agriculture doit être indemnisée correctement comme pourvoyeuse de biens ayant une réelle «utilité publique».

Dans ce contexte, il faut aussi se demander s'il ne serait pas judicieux d'introduire davantage d'éléments cantonaux et/ou régionaux dans le système des paiements directs. Car les problèmes ou desiderata environnementaux sont souvent spécifiques de tel ou tel lieu et ne peuvent donc pas être traités à l'aide des mêmes mesures par toutes les entreprises ou régions concernées. A cet égard, les expériences faites avec l'ordonnance sur la qualité écologique introduite en 2001, ordonnance qui permet le cofinancement par les cantons et les communes des aides financières prévues pour les surfaces de compensation écologique d'une qualité biologique particulière, vont dans la bonne direction.

Autres adaptations

L'ouverture au marché du secteur laitier va certainement déployer des effets positifs sur d'autres domaines de production comme la viande, les céréales, le sucre, etc. Jusqu'ici, le marché du sucre en particulier

est resté largement à l'abri des effets de la nouvelle orientation de la politique agricole, raison pour laquelle l'écart entre ses prix et ceux du marché mondial reste aujourd'hui aussi élevé qu'hier. Pour les denrées agricoles ayant le caractère de produits de base, le haut niveau des prix suisses ne peut se défendre plus longtemps, car sous l'influence de l'OMC et de l'ouverture des marchés, le principe des prix uniformes pour des produits identiques va s'imposer de plus en plus. Et le consommateur, en fin de compte, n'est disposé à payer un supplément de prix que si des prestations spéciales s'y rattachent (label AOC, produits régionaux).

Mais en plus de l'inévitable ajustement des prix et des coûts aux niveaux européens, il faut aussi prendre ses distances à l'égard des particularismes de la législation suisse poussant les coûts à la hausse, tels qu'on les observe dans d'autres législations (denrées alimentaires, régime de perfectionnement, mesures sanitaires, etc.). Il faut donc s'attaquer courageusement à démanteler des entraves commerciales non tarifaires. Jusqu'ici, malheureusement, on attend toujours la publication d'un inventaire des réglementations spécifiques suisses et de leurs coûts pour l'agriculture.

Une agriculture davantage axée sur l'écologie peut fort bien avoir des effets positifs. Mais il ne faut pas trop en attendre. Ses effets se situent principalement aux niveaux de la protection de l'environnement et de la biodiversité, c'est-à-dire de la qualité du processus de production. En revanche, elle n'apporte guère plus de sécurité aux consommateurs ni une meilleure qualité des produits. Les espoirs de cette nature ne se sont guère confirmés jusqu'ici. C'est plutôt en observant strictement ou en renforçant les normes ou dispositions légales actuelles concernant la sécurité des denrées alimentaires que l'on peut obtenir une meilleure qualité des produits. Dans ce contexte, rappelons que l'économie a toujours exigé que le surcoût lié à la «valeur ajoutée» des produits écologiques soit couvert par le marché, c'est-à-dire les prix, et non par des subventions publiques supplémentaires.

Position d'économiesuisse

- La Suisse a besoin d'une stratégie de politique agricole axée sur le long terme si elle ne souhaite pas être sans cesse rattrapée par les réalités nouvelles. Cette stratégie implique un libre échange intégral des produits agricoles avec l'UE et le renoncement ou, le cas échéant, le démantèlement des instruments de protection aux frontières qu'il s'agit de ramener au moins au même niveau que celui de l'UE, afin de rendre les prix de base de notre agriculture compétitifs. Cette stratégie d'alignement sur le marché n'est pas applicable du jour au lendemain, mais peut l'être par étapes.
- L'économie est favorable à une indemnisation correcte de l'agriculture pour les biens d'intérêt général qu'elle fournit.
- Un démantèlement du régime des droits d'entrée exige aussi, en bonne logique, une diminution des coûts, obtenue surtout en allégeant l'épais tissu normatif et en assouplissant les dispositions du droit foncier, du droit de bail et du droit successoral.

C'est une réalité que confirment invariablement toutes les enquêtes: les PME ne veulent pas être encadrées ou mises sous tutelle par l'Etat. Plus que tout, elles souhaitent disposer de la marge de manœuvre la plus large possible, de moins de contraintes administratives qu'aujourd'hui et de charges fiscales réduites. Leurs réponses ne témoignent pas seulement de leur maturité; elles indiquent aussi la voie à suivre pour la politique économique.

Politique en faveur des PME: éviter l'excès de bureaucratie

L'allègement des contraintes administratives infligées aux PME est un champ de bataille permanent. Malgré les bonnes intentions répétées et, il est vrai, un certain nombre d'efforts sincères de la part de l'administration et du monde politique en vue de réduire ces contraintes, les nouvelles dispositions légales et ordonnances augmentent législature après législature.

Jusqu'ici, ni l'évaluation des conséquences de cette hypertrophie réglementaire ni les tests d'applicabilité ou études d'impact sur les PME n'ont réussi à briser la tendance. Il existe certes ici et là d'heureux exemples de simplification, comme le transfert facilité de données salariales par voie électronique aux offices intéressés (Suva, caisses de compensation, administrations fiscales) effectué dans le cadre d'une «procédure unifiée de communication des salaires». De même, le «formulaire commun en matière de création d'entreprises» est fort utile dans la mesure où il permet de faire l'économie de nombreux contacts avec des guichets officiels.

Régulièrement, pourtant, de nouvelles mesures bureaucratiques viennent contrarier ces exemples positifs. Citons en particulier le nouveau certificat de salaire, qui exige des entreprises non seulement un coûteux équipement en logiciels, mais aussi la recherche astreignante et compliquée d'informations supplémentaires. Il faut aussi s'attendre à ce que l'accord de coopération statistique prévu dans les Accords bilatéraux II entraîne de nouvelles contraintes administratives pour les entreprises. Par ailleurs, Sainte Bureaucratie réussit toujours de nouveaux prodiges. Par exemple lorsque le Bureau fédéral de l'égalité y met en devoir de contrôler plus de 40 000 entreprises auxquelles la Confédération commande chaque année des prestations pour vérifier qu'elles ne se rendent pas coupables de discriminations salariales entre les sexes. Et pour leur politique d'égalité, les entreprises inspectées devraient recevoir une estampille officielle de conformité! La bureaucratie est une hydre: supprimez une réglementation ici, il en surgit aussitôt une autre ailleurs.

Les causes de ces excès sont difficiles à éliminer. On observe à vrai dire, dans le corps social, un besoin

croissant de régulation et de sécurité que l'Etat encourage en promulguant sans cesse de nouvelles dispositions ou réglementations. Certains politiques prétent volontiers l'oreille à ces appels populistes, qui accroissent les chances de certains partis. Il est donc illusoire de penser que l'on peut sans autres supprimer ou suspendre les contraintes et dispositions décidées dans le cadre de procédures législatives ordinaires (p. ex. dans le domaine social, au titre de la protection de l'environnement ou du droit de la construction). En définitive, les réglementations résultent toujours de l'arbitrage des intérêts politiques en présence. A cela s'ajoute le fait que l'administration n'est guère enthousiaste à l'idée de remettre sa justification ou son influence en cause.

Pas de réglementations déplacées

S'il n'existe pas de panacée pour obtenir une diminution à bref délai des charges administratives, il n'est pas question pour autant de capituler. Il faut continuellement et systématiquement combattre les nouvelles réglementations qui sont en contradiction avec un Etat de droit libéral misant sur la responsabilité et l'épanouissement personnels. En même temps, il faut maintenir en permanence une forte pression en faveur d'une jurisprudence ouverte à des normes juridiques mieux adaptées. A ce propos, la concurrence normative aux plans national et international est assurément une bonne chose, puisqu'elle pousse les Etats à ne promulguer des dispositions qu'après avoir pesé leurs avantages et inconvénients respectifs. Enfin, pourquoi ne pas décider de suivre plus hardiment de nouvelles approches non conventionnelles, dont certaines ont d'ailleurs été expérimentées avec succès à l'étranger. Songeons ici, par exemple, à:

- La suppression de toutes les réglementations administratives touchant les entreprises qui ont été adoptées avant 1980 (décidée notamment par le Land de Sarre).
- La délivrance automatique d'une autorisation lorsque les décisions pertinentes n'ont pas été prises dans un délai déterminé. On mesure tout le potentiel d'allègement qu'aurait en Suisse une telle mesure si l'on sait qu'il existe au niveau fédéral près de 300 procédures d'autorisation pour l'admission de produits, d'activités, de professions etc.
- L'obligation pour la Confédération d'indemniser les entreprises contraintes de procéder à des relevés statistiques.

L'allègement du fardeau fiscal des entreprises aussi reste impératif, dans l'optique d'améliorer leur dotation en capital propre. A ce titre, la réforme de l'imposition des sociétés II, réclamée depuis longtemps et dont le point central doit être l'élimination de la double imposition économique, se fait toujours attendre. Cette réforme profiterait surtout aux PME. A ce propos, notons que rechercher une compensation fiscale en créant un impôt sur les participations constituerait un autogoal.

Une lueur d'espoir se dessine en revanche au chapitre du traitement fiscal réservé aux participations des collaborateurs d'une manière générale et aux options

des collaborateurs en particulier. Citons à ce titre la principale nouveauté juridique, qui prévoit de n'imposer les prestations en argent provenant des options de collaborateurs bloquées ou non cotées en Bourse qu'au moment de leur exercice. Cette formule est fiscalement attrayante en ce sens que l'avantage en argent découlant des options est réduit de 10% par année de blocage, mais au plus de 50%. Elle encourage la formation de capital-risque, au profit des jeunes entreprises essentiellement. L'avantage en argent découlant des options cotées en Bourse, libres ou pouvant être exercées, continuera cependant d'être imposé au moment de l'acquisition. Cette révision législative, qui doit encore être entérinée par le Parlement, rendrait transparente la méthode d'imposition et obsolète l'évaluation complexe des plans de participation des collaborateurs par les services fiscaux; de plus elle serait en accord avec l'OCDE.

Bâle II

L'adoption définitive des directives de Bâle II apporte trois bonnes nouvelles pour les entreprises: d'abord Bâle II contient des règles attractives prévoyant des taux d'intérêt de crédits adaptés au degré de risque effectif, de sorte que les affaires bancaires du secteur PME devraient s'en trouver dynamisées. Ensuite, il offre aux banques et aux PME d'importants éléments d'incitation – et de transparence – pour une prise de risque conjointe en tant que partenaires, ce qui devrait à nouveau resserrer les liens. Enfin Bâle II préserve et renforce de précieuses conditions-cadre, notamment la stabilité et la diversité du système bancaire suisse, ce qui est particulièrement intéressant pour les PME.

Position d'économiesuisse

- L'allègement des contraintes administratives demeure une tâche de longue haleine. Pour y parvenir, il faut susciter et entretenir en permanence la prise de conscience de ce problème, tâche qui incombe en particulier aux associations économiques.
- Renforcer la base de capital propre des PME doit être un objectif de politique économique auquel la fiscalité doit contribuer. Sous l'angle des principes, il serait incompréhensible que l'Etat s'abstienne de revoir quoi que ce soit à sa politique fiscale actuelle tout en intervenant par ses propres offres dans la fourniture de crédits. Dans les années 90, les banques privées ont bien adapté leurs critères en relevant les limites à l'octroi de crédits, ce qui a certes entraîné une modification de l'offre, mais pas un sous-approvisionnement général des PME en crédits.
- Il n'existe pas de politique des PME à proprement parler, car l'aide aux entreprises est une tâche horizontale. Partant, une bonne politique économique sera aussi bonne pour les PME dans la mesure où elle crée des conditions favorables au succès de toute entreprise.

La nouvelle loi sur l'assurance maladie (LAMal), en vigueur depuis 1996, a elle aussi été impuissante à contenir la progression continue des coûts et des primes. Ni la croissance économique ni l'évolution des salaires ne peuvent en soutenir le rythme. Assurément, une réforme du système de santé s'impose de toute urgence. Après deux tentatives manquées, il faut à présent prendre un nouvel élan pour réaliser une réforme échelonnée dans le temps. Outre de nombreuses mesures individuelles urgentes, cette réforme devra s'articuler principalement autour de la suppression de l'obligation de contracter, afin d'actionner le levier de la concurrence sur le marché de la santé.

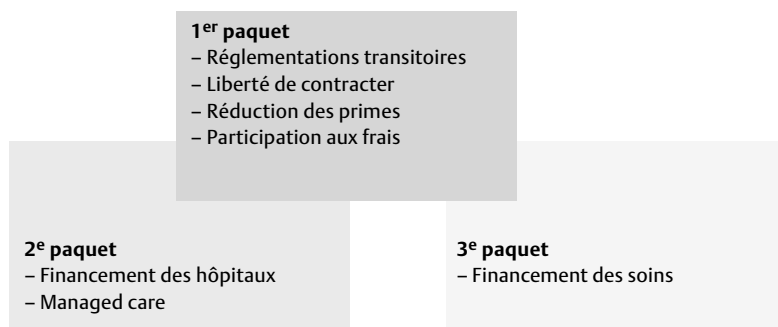
Réforme de l'assurance maladie

Depuis l'entrée en vigueur de la LAMal en 1996, il a été possible de réaliser les deux premiers objectifs assignés à la loi, à savoir la garantie d'accès aux soins et la prime unique, qui obéit à un souci de solidarité. En revanche, le troisième objectif, – la maîtrise des coûts – est loin d'être atteint, d'où la nécessité de mettre en tête des priorités de la prochaine révision un frein à la spirale des coûts. Il faudra à ce titre miser avant tout sur un renforcement des éléments de concurrence en vue de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la santé au problème. Les milieux économiques ont pour objectif premier d'orienter la révision vers une baisse du volume des prestations afin de stopper la hausse des coûts et des primes, tout en garantissant la qualité des soins et en instaurant plus de concurrence et plus de transparence.

Durant la dernière session d'automne, le Parlement a essentiellement traité des questions de détail pour adopter ensuite des mesures qui se limitent à maintenir le système actuel. Les commissions ont remis à plus tard tous les points épineux et les propositions véritablement novatrices. Ainsi, le Conseil des Etats, première Chambre à délibérer, ne se penchera vraisemblablement qu'à la session d'été sur le message relatif au financement des hôpitaux, sur la liberté de contracter et les modèles de managed care. Prévu au départ pour 2004, le message sur le financement des soins a été publié en février 2005 en raison des vives critiques qu'ont suscitées les deux modèles proposés lors de la consultation.

N'est-il pas symptomatique que, lors de la session d'hiver, le Conseil des Etats ait commencé par œuvrer à une extension de la réduction des primes? Le Parlement a ainsi soutenu une variante, à savoir une solu-

Réforme de la LAMal



tion de compromis, qui vient alourdir la charge des cantons et coûtera à la Confédération 200 millions de francs de plus par an. Le modèle fait obligation aux cantons, qui restent libres de fixer la limite de revenu déterminant, de réduire – pour les bas et moyens revenus – de 50% au moins les primes des enfants jusqu'à 18 ans et des jeunes adultes en formation jusqu'à 25 ans. Les Chambres ont rejeté l'objectif social préconisé par le Conseil fédéral pour toute la Suisse ainsi que la proposition des directeurs cantonaux des affaires sanitaires de libérer purement et simplement tous les enfants du paiement des primes. Pour que la réduction des primes ne soit pas un simple palliatif, il faut absolument créer des mécanismes incitatifs capables de mettre un frein durable à l'explosion des coûts.

Or, pour que les éléments de concurrence déploient véritablement des effets, ils ne doivent pas se limiter aux seules caisses maladie, mais s'étendre aux médecins et aux hôpitaux. C'est pourquoi la levée de l'obligation de contracter et le passage à un financement des hôpitaux moniste avec facturation selon les prestations marqueraient un pas décisif vers une plus grande concurrence dans le domaine de la santé¹. Pour les milieux économiques, les concepts de managed care sont aussi très prometteurs.

Hôpitaux: il faut tendre à un financement moniste

Économiquement parlant, le financement des hôpitaux constitue le grand pilier de la réforme de la LAMal, étant entendu que le secteur hospitalier représente un tiers des coûts de l'assurance des soins obligatoire et que les hôpitaux sont les principaux acteurs de l'industrie de la santé. La réforme prévoit d'abandonner le financement actuel des établissements (subventionnement et couverture des déficits) pour le remplacer par un paiement en fonction des prestations avec des forfaits par cas, et de passer de l'actuel financement dual² à un financement moniste avec une étape intermédiaire. L'étape intermédiaire que propose le Conseil fédéral sous forme d'un financement dual fixe³ ne satisfait pas vraiment les milieux économiques sur les éléments de transparence et de concurrence, car elle ne supprime pas la distorsion des coûts entre

le secteur stationnaire et le secteur ambulatoire, ni le statut ambigu des cantons (qui à la fois exploitent, planifient et financent les hôpitaux et officient aussi en arbitre dans les litiges tarifaires). Sous l'angle économique, tout milite donc pour un passage direct au financement moniste des hôpitaux.

Il faut saluer la liberté de contracter

L'abolition de l'obligation de contracter est à n'en point douter au nombre des points les plus controversés des récentes propositions du gouvernement. Quand bien même son application soulève encore quelques questions, la liberté de contracter s'impose économiquement parlant pour trois raisons au moins: premièrement, cette solution est plus libérale, mais aussi plus rationnelle du point de vue de la politique de formation que le gel des ouvertures de nouveaux cabinets médicaux. En deuxième lieu, la liberté de contracter apporte aux assureurs un véritable levier de concurrence du moment qu'elle leur donne la possibilité de choisir entre plusieurs prestataires de soins. Troisièmement enfin, elle ouvre la porte à des modèles d'assurance novateurs (modèles managed care) et à d'autres formes d'indemnisation.

Poursuivre le développement de modèles managed care

Les modèles managed care visent à instaurer une couverture globale par des réseaux de soins intégrés. En Suisse, l'application des modèles managed care en est encore largement au stade embryonnaire et demande encore à être développés. Les milieux économiques saluent ces modèles, dans lesquels ils voient un instrument véritablement prometteur à long terme pour réduire les coûts et améliorer la qualité des soins, en particulier pour les malades chroniques.

Ils soutiennent aussi la stratégie du Conseil fédéral qui consiste à promouvoir ce concept sur une base volontaire pour tous les acteurs (assureurs, assurés, fournisseurs de prestations) et à œuvrer pour ce faire aussi à une amélioration des conditions-cadre. Ce sont les partenaires contractuels et le marché qui traceront les contours de ces modèles et qui les négocieront. A notre sens, l'amélioration des conditions-cadre passe essentiellement par la liberté de contracter et le financement moniste des hôpitaux.

Le système de santé en tant que facteur économique

La politique de la santé ne se limite pas à la LAMal et il est bon de ne pas perdre cet aspect de vue dans le débat autour de la réforme de la loi. L'assurance de soins obligatoire, ne l'oublions pas, ne représente qu'un tiers environ de l'ensemble des coûts de la santé, qui se montaient en 2002 déjà à 48 milliards de

¹ Financement moniste des hôpitaux = responsabilité du financement auprès d'un seul acteur (= moniste)

² Financement dual = financement des coûts par deux acteurs (canton et assureurs)

³ Financement des hôpitaux dual fixe = financement des coûts par deux acteurs (cantons et assureurs), sachant que la clé de répartition est fixe.

francs, soit 11% du PIB. Aujourd'hui le secteur de la santé est donc un facteur économique dominant. En termes de création de valeur, il se place en troisième position derrière les banques et le commerce de gros. Ainsi, pour la population suisse, ce secteur n'a-t-il pas une utilité purement médicale, mais présente aussi un potentiel économique considérable. Il s'agit d'en tirer intelligemment parti, en misant avant tout sur l'exportation de prestations.

Position d'économiesuisse

Les milieux économiques défendent une réforme globale du système de santé propre à renforcer les mécanismes concurrentiels et à endiguer la progression des coûts. Cette réforme passe obligatoirement par la suppression de l'obligation de contracter dans le domaine ambulatoire et stationnaire et par un financement moniste des hôpitaux basé sur une indemnisation en fonction des prestations.

La concurrence internationale met la Suisse sous pression. Pour pouvoir se mesurer aux meilleurs, notre pays doit entreprendre d'urgence des réformes résolues dans différents domaines. Sur la réforme de l'imposition des sociétés en particulier, la Suisse ne doit pas se contenter de demi-mesures. En ce qui concerne l'imposition des couples et des familles, il importe de procéder enfin aux réformes qui s'imposent depuis longtemps. Pour ce qui est du nouveau certificat de salaire, l'année en cours, qui est une année test, montrera s'il convient aux entreprises. La nécessité d'agir dans le domaine de la TVA a entraîné de premières mesures d'amélioration. Le Concept des dépenses, dans ses chapitres concernant les finances publiques et les assurances sociales jusqu'en 2003, montre une fois de plus l'évolution insupportable des dépenses de ces dernières années et souligne la nécessité urgente de prendre des mesures d'allègement et d'appliquer des réformes structurelles. Enfin, la nouvelle péréquation financière confère une plus grande autonomie aux cantons et place le fédéralisme sur une base équitable.

La concurrence fiscale internationale: un défi pour la Suisse également

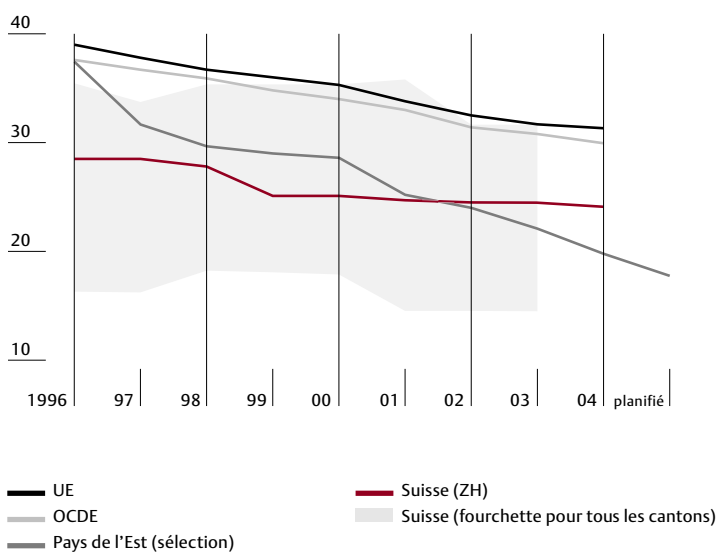
Présentée l'an dernier par economiesuisse, l'étude «Dynamique fiscale et concurrence internationale: comparaison des principales réformes et implications pour la Suisse» fournit une vue d'ensemble systématique et un tableau des réformes fiscales entreprises dans 21 pays de l'OCDE et pays d'Europe de l'Est. Le but de l'étude est de mettre en évidence, par comparaison, les changements qui s'imposent en Suisse dans le domaine fiscal.

Les systèmes fiscaux sous la pression de la compétitivité

Dans la mesure où la compétition entre économies nationales passe aussi, et de plus en plus, par la fiscalité, les pressions ont été et se sont notablement renforcées ces dernières années dans la plupart des pays de l'OCDE en vue de réformer les systèmes fiscaux. La mobilité transfrontalière toujours plus grande des contribuables et des facteurs de production sont un défi pour les régimes fiscaux nationaux et ils obligent les Etats à

Evolution des taux d'imposition des bénéfices

Depuis 1996, en %



Moyenne des pays d'Europe centrale et orientale:
1996-1999: Hongrie, Pologne, République tchèque; 2000-2002: Croatie, Pologne, République tchèque, Slovaquie;
à partir de 2003: Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie,
Serbie, Slovaquie, Slovénie

Sources: KPMG's Corporate Tax Rates Survey (1998-2004); Ernst & Young / ZEW (2003);
pour la Suisse: AFC, «La Charge fiscale en Suisse (1996-2003)»;
sociétés anonymes avec un capital de 100 000 francs et un rendement de 4%.

réagir. Sous la pression de la concurrence internationale, l'intérêt porté aux réformes fiscales a notablement progressé; des modèles qui, il y a encore quelques années, passaient pour radicaux, sont aujourd'hui mis en pratique ou sérieusement discutés, et plusieurs pays ont déjà procédé à des réformes importantes (ex: système des «trois boîtes fiscales» aux Pays-Bas, imposition duale séparée des revenus du travail et du produit du capital en Scandinavie, modèle de la «flat tax» en Slovaquie). Compte tenu des difficultés d'application et des problèmes d'acceptabilité politique, les réformes partielles sont toutefois plus fréquentes (p. ex. en Irlande, en Belgique et aux Etats-Unis).

On observe aussi un renversement de tendance au titre de la quote-part fiscale, qui a baissé depuis 1990 dans de nombreux pays occidentaux, notamment à la suite des réformes entreprises dans les domaines suivants:

Fiscalité des entreprises: baisse des taux de l'imposition des bénéfices

Pour l'entreprise, l'imposition joue un rôle important dans le choix d'un lieu d'implantation. Les petites économies nationales en particulier (p. ex. l'Irlande), ainsi qu'un certain nombre de pays de l'Est récemment entrés dans l'UE utilisent leur marge de manœuvre en matière fiscale pour aménager des conditions-cadre attractives. Les réductions de barèmes ont induit une tendance à la baisse des taux d'imposition frappant les sociétés. Ainsi l'avance considérable dont disposait la Suisse sur ce point s'est évaporée. Les taux fiscaux

ayant une importante fonction de signal, notre pays a tout intérêt à améliorer de nouveau sa position. De plus, il faut absolument apporter des corrections aux niveaux de l'assiette fiscale (p. ex.: élargissement de la déduction des pertes, prise en compte d'une perspective centrée sur le groupe, allègements ciblés pour la recherche et le développement) et des impôts indépendants du rendement (impôt sur le capital, droits de timbre, droits de mutation, etc.)

Personnes privées: imposition non uniforme

Au chapitre de l'imposition des personnes physiques, il est plus malaisé de discerner des tendances bien précises compte tenu de l'hétérogénéité des systèmes fiscaux nationaux. Dans de nombreux pays, les personnes physiques sont taxées plus lourdement que les entreprises. C'est dû, pour une part, à la mobilité variable des particuliers et, pour une autre part, aux objectifs de la politique fiscale: on se montre davantage soucieux d'aménager une fiscalité attrayante aux entreprises que d'offrir des allègements aux personnes physiques. En règle générale, le gros de la charge fiscale est supporté par les revenus moyens et supérieurs, les barèmes étant basés sur un modèle progressif. La charge globale pesant sur les individus varie aussi beaucoup d'un pays à l'autre, notamment parce que les systèmes d'assurances sociales et de cotisations diffèrent passablement. Relevons toutefois que l'on s'emploie un peu partout à diminuer les impôts prohibitifs qui freinent la motivation au travail, de même qu'à prendre des mesures d'allègement ciblées en faveur des familles et des couches sociales défavorisées.

Double imposition des bénéfices

La Suisse est l'un des derniers pays de l'OCDE à pratiquer auprès de l'actionnaire la double imposition intégrale des bénéfices des entreprises distribués sous forme de dividendes (imposition des bénéfices des sociétés de capitaux en tant que tels, puis de ces bénéfices en tant qu'éléments du revenu personnel de l'actionnaire). La plupart des pays ont mis au point des formules pour éviter ou du moins pour atténuer cette double imposition, un allègement compensatoire pouvant être accordé à l'investisseur comme à l'entreprise. La tendance internationale consiste, comme pour d'autres revenus, à modérer l'imposition des revenus du capital en faveur de l'investisseur.

Impôt sur le revenu: la Suisse dans la moyenne

La Suisse se situe dans la moyenne pour ce qui est de l'imposition du revenu des personnes physiques, avec toutefois de grandes différences d'un canton à l'autre. L'imposition de la famille et des actionnaires (double imposition) et l'aménagement des taux fiscaux sont autant de chapitres qui appellent des améliorations. Il s'agit de réduire la charge fiscale frappant les revenus de la classe moyenne et de maintenir une pratique fiscale proche du citoyen.

La Suisse est pratiquement le seul pays de l'OCDE à prélever un impôt général sur la fortune des personnes physiques à l'échelon des cantons et des communes. De tels prélèvements sur la substance apparaissent clairement dépassés en comparaison internationale.

Configuration du système fiscal par rapport au problème de la double imposition économique

Niveau	Mesure	Ampleur de l'allégement	
		Systèmes atténuant la double imposition	Systèmes évitant la double imposition
Actionnaire (impôt sur le revenu)	Système d'exonération		Grèce Estonie, Lettonie Slovaquie (dès 2004)
	Système atténuant l'imposition auprès de l'actionnaire («shareholder-relief-system»)	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovénie, Suède Etats-Unis (limité dans le temps) Finlande (dès 2005), France (dès 2005), Norvège (dès 2004 / 2005)	
	Système d'imputation «imputation system»	Espagne (imputation partielle)	Australie, Nouvelle-Zélande Malte
Société (impôt sur les sociétés)	Déduction des dividendes		
	Barème d'imposition fractionné		Estonie Italie (jusqu'en 2004 / 2005)
	Sans mesure	Pays qui connaissent une pleine double imposition économique (système dit «classique»): Irlande, Japon, Suisse	

Sources: Spengel (2003 et 2004); Jacobs / Spengel (1996); ZEW / Ernst & Young (2003); OCDE Tax Database

Résumé: la Suisse doit réagir

Les avantages fiscaux comparatifs de la Suisse qui ont fait leurs preuves pour les entreprises exerçant leurs activités au niveau international (sociétés holdings, sièges généraux de groupes et sociétés de services) doivent être préservés.

Le faible taux actuel de la TVA est aussi un atout qu'il nous faut absolument conserver. En revanche, nous devons renoncer sans plus hésiter à des pratiques très handicapantes (droits de timbre d'émission et de négociation, double imposition économique).

Pour l'économie, il est clair que toute pétrification du système fiscal serait fatale tant à l'économie du pays qu'à sa politique de croissance. Des projets de réformes radicaux tels ceux qu'élaborent certains nouveaux pays de l'UE ne sont guère envisageables en Suisse. Aussi convient-il de procéder par étapes pour atteindre les buts reconnus comme utiles. En termes de politique fiscale, la Suisse doit tout faire pour demeurer parmi les meilleurs.

Pas de demi-mesures dans la réforme de l'imposition des entreprises

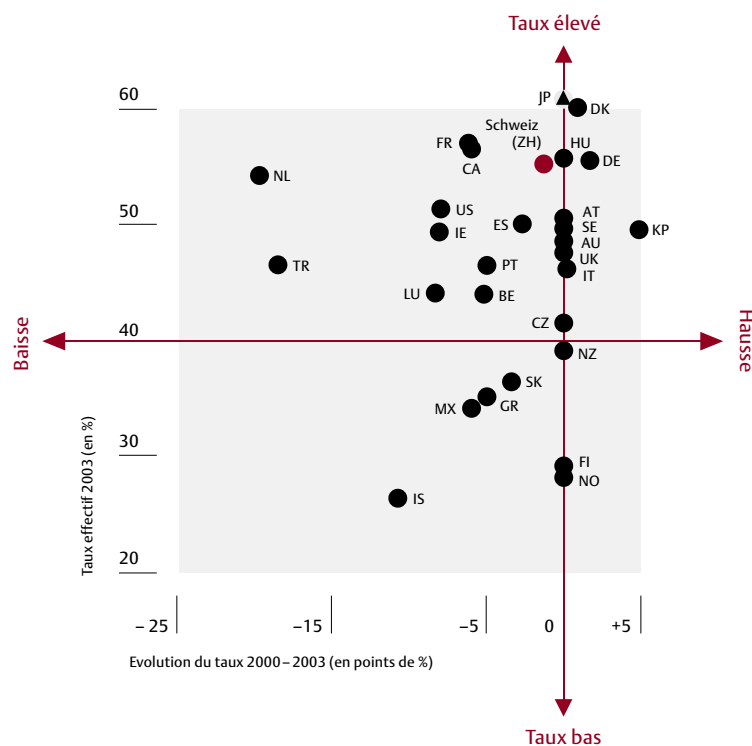
Il y a des années que le Conseil fédéral travaille à son projet de deuxième réforme de l'imposition des entreprises. La procédure de consultation organisée à ce sujet s'est achevée au printemps 2004; le rapport correspondant n'a suivi qu'en janvier 2005, accompagné

d'un nouveau projet. Les partis bourgeois, les cantons et l'économie sont en principe tombés d'accord sur les points essentiels de la réforme. Ainsi cette entreprise de longue haleine est-elle enfin près d'aboutir.

Les propositions du Conseil fédéral

Après un long délai de réflexion, le gouvernement a présenté au public en début d'année ses propositions de deuxième réforme de l'imposition des sociétés. Les groupes-cibles directs de ce projet sont les sociétés de capitaux, les investisseurs et les entreprises de personnes. Pour les entreprises de personnes, les améliorations concernent la cessation de commerce et les successions (cette partie de la réforme est incontestée). Les autres mesures visent principalement l'élimination ou l'atténuation de la double imposition des bénéficiaires des sociétés anonymes (dite «double imposition économique»), préjudiciable à l'économie nationale comme à l'économie d'entreprise. Sur ce point, les nouvelles propositions du Conseil fédéral prévoient un allégement en faveur des détenteurs de parts – conformément au modèle pratique appliqué par de très nombreux pays de l'OCDE (tableau ci-dessus): dans l'impôt fédéral direct, les dividendes distribués aux particuliers seront désormais imposés à 80% et les bénéfices distribués aux entreprises à 60% (dividendes et gains en capital). L'autonomie fiscale des cantons est respectée; aucune recommandation explicite ne leur est donnée en matière de réduction. De plus, il est prévu de permettre aux cantons d'imputer l'impôt sur le capital sur l'impôt sur le bénéfice.

Imposition effective des dividendes
Etat 2003 et évolution 2000-2003



Ce graphique montre le taux d'imposition effectif sur les dividendes provenant de bénéfices nationaux distribués à un actionnaire privé établi dans le pays, compte tenu d'éventuels crédits d'impôt, de méthodes d'imputation ou d'autres méthodes d'atténuation.

Source: OCDE, Tax Database 2004

Le nouveau projet, qui sera traité par les Chambres fédérales pendant la session d'été, renonce à l'impôt sur les gains de participation, économiquement nuisible, ainsi qu'au taux de participation minimum, qui serait discriminatoire.

Dans sa prise de position, economiesuisse a jugé les nouvelles mesures trop timides. Les réformes envisagées vont certes dans la bonne direction, mais restent en deçà des attentes de l'économie, notamment aux chapitres suivants:

- Imposition générale partielle non discriminatoire des dividendes de 50% au maximum au titre de l'impôt fédéral (procédure d'imposition sur la moitié des revenus, «Halbeinkünfteverfahren»);
- Suppression complète du droit de timbre d'émission;
- Réglementation libérale éliminant les «sources de mécontentement» du système actuel (notamment la liquidation partielle indirecte et le commerce quasi professionnel des titres).

L'économie soutient très largement les mesures proposées par le Gouvernement en faveur des entreprises de personnes et des sociétés de capitaux (notamment l'égalité de traitement fiscal entre les nouveaux agios et le capital social ainsi que l'extension de la réduction pour participations).

Pour l'emploi, la croissance, et des PME fortes

En termes d'effets sur la croissance économique, une réforme de l'imposition des sociétés qui se traduit par une sensible atténuation du double prélèvement fiscal opéré sur les dividendes revêt pour la Suisse une très grande importance. La possibilité de distribuer des dividendes plus élevés grâce à l'atténuation de cette ponction fiscale rend le capital moins coûteux et favorise l'investissement et la création d'emplois, ce qui ne peut que profiter à l'ensemble de l'économie. Aux PME en particulier (entreprises familiales surtout), la réforme assure désormais de notables simplifications en matière de planification des successions. Le capital (capital-risque) devient plus facile à constituer pour les jeunes sociétés en croissance rapide. Enfin, la rentabilité extraordinairement faible qu'affichent aujourd'hui les investissements d'équipement en Suisse va se redresser. Dans l'ensemble de l'économie, l'affectation du capital sera plus efficace.

Une paralysie de notre politique fiscale serait fatale

Ces dernières années, l'immobilisme de sa politique fiscale a affaibli la position internationale de la Suisse. Au chapitre de l'imposition des dividendes, notre pays se situe aujourd'hui parmi les plus mal classés de l'OCDE (voir graphique). Pour une petite économie ouverte comme la nôtre, pareille détérioration ne peut rester sans conséquences. Le fort mouvement d'exportation de capitaux hors de Suisse qui a été mis en évidence par les statistiques officielles ces dernières années s'explique en grande partie par la dégradation relative des conditions-cadre de notre pays en matière fiscale. La Suisse ne saurait se soustraire plus longtemps à la tendance internationale favorable à une imposition plus mesurée des dividendes. Une deuxième réforme de l'imposition des entreprises capable de maximiser la croissance est à la fois profitable à l'économie, supportable pour la politique financière et équilibrée, au sens où elle se concentre sur ce qui est aujourd'hui politiquement faisable. Planifiée de longue date, cette réforme est enfin prête à être mise en œuvre. Pour la Suisse, maintenir un système fiscal complètement figé pourrait être fatal à sa compétitivité comme à sa croissance.

Modèle d'imposition des personnes privées

La révision de la fiscalité de la famille a certes été rejetée par le souverain lors de la votation sur le paquet fiscal. Mais la nécessité de réformer le système d'imposition des couples et des familles n'est contestée par personne. La discrimination fiscale des couples mariés par rapport aux concubins est en effet contraire à la Constitution et doit être corrigée. De nombreuses interventions parlementaires sont pendantes. Les parlementaires ont à débattre d'une révision de l'imposition de la famille proche du modèle proposé dans le paquet fiscal et de l'introduction d'un système d'imposition individuel indépendant de l'état civil. Quelques initiatives parlementaires concernant l'im-

position du logement sont également pendantes. La loi sur l'harmonisation fiscale pourrait contraindre le demi-canton de Bâle-Campagne à supprimer le modèle d'épargne-logement instauré en 1991. Le Conseil fédéral a présenté en novembre un nouveau projet de loi fédérale sur l'imposition des participations de collaborateurs destiné à combler les lacunes de la législation existante.

Approfondissement du modèle d'imposition de la famille

La réforme de l'imposition de la famille est une vieille revendication qui ne souffre aucune contestation. Les opinions sont en revanche partagées en ce qui concerne le choix d'un système d'imposition favorable aux familles.

Au début décembre 2004, le Conseil fédéral a présenté un rapport sur l'introduction de l'imposition individuelle par la Confédération et les cantons en réponse au postulat y relatif du conseiller aux États Hans Lauri. Un groupe de travail composé de représentants de l'Administration fédérale des contributions, des cantons, des communes et de la doctrine du droit fiscal a été chargé d'élaborer différents modèles d'imposition individuelle. Ces modèles devaient respecter la limite des diminutions de recettes prévue pour l'impôt fédéral direct fixée à 1,5 milliard de francs et satisfaire au principe d'équité en matière de droit constitutionnel réaffirmé par le Tribunal fédéral. Trois modèles ont été mis en consultation: 1) Imposition individuelle stricte avec répartition en fonction des rapports d'état civil; 2) Imposition individuelle avec répartition partiellement forfaitaire; 3) Imposition des époux avec droit d'option: imposition commune avec splitting (telle que proposée dans le train de mesures fiscales) ou imposition individuelle.

Le groupe de travail conclut qu'il n'est pas possible de passer à court terme de l'imposition commune à l'imposition individuelle, car l'introduction de ce modèle modifierait de fond en comble le système actuel d'imposition de la famille et entraînerait un surcroît de charge considérable pour les administrations fiscales cantonales. Si les exigences d'équité peuvent être satisfaites aussi bien par une imposition séparée que par une imposition commune, l'imposition individuelle favoriserait les couples à deux revenus alors que les couples à un revenu profiteraient davantage du splitting. Le choix du système d'imposition sera donc principalement influencé par des considérations politiques.

L'étude révèle en outre qu'une imposition individuelle aurait une incidence plus favorable sur le PIB que le système du splitting en raison d'une augmentation de l'offre de travail. Indépendamment du changement de système – imposition individuelle ou splitting partiel – nullement contesté, l'allègement fiscal des familles se révélerait dans tous les cas supérieur à de nouveaux transferts financiers (augmentation des allocations pour enfants, introduction de prestations complémentaires pour les familles).

La question de l'épargne-logement reste ouverte

Plusieurs interventions parlementaires ont été déposées afin de créer les bases légales permettant aux

cantons de conserver ou d'introduire une épargne-logement fiscalement favorisée. Une telle mesure nécessite une modification de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID). Le modèle d'épargne-logement soulève des questions liées à la systématique de notre régime fiscal. Les initiants et partisans de l'épargne-logement bénéficiant d'un traitement fiscal préférentiel peuvent se référer au modèle introduit par le demi-canton de Bâle-Campagne en 1991 déjà et qui semble avoir fait ses preuves. La possibilité d'obtenir un allègement fiscal a dopé les investissements et provoqué une nette augmentation du taux de propriétaires au cours des années 90. Une proportion non négligeable de personnes à faible et moyen revenu a notamment fait usage de cette possibilité. L'épargne-logement fiscalement favorisée est limitée à l'acquisition d'un premier logement occupé en permanence par l'épargnant lui-même. La possibilité de faire valoir la déduction s'étend sur une période de dix ans et le capital-épargne doit être utilisé conformément à sa destination dans un délai de deux ans à compter de l'échéance de la durée maximale du plan d'épargne. La commission de l'économie et des redevances du Conseil national a approuvé en février 2005 l'initiative parlementaire qui vise à permettre aux cantons de favoriser fiscalement l'épargne-logement.

Correction nécessaire en matière de participation des collaborateurs

Le traitement fiscal des participations des collaborateurs en Suisse est actuellement insatisfaisant. La base légale permettant d'assurer une sécurité juridique suffisante fait défaut et les dispositions fiscales régissant les options des collaborateurs sont dépassées par rapport aux normes en vigueur à l'étranger. Afin de combler ces lacunes, le Conseil fédéral a arrêté en novembre 2004 le message concernant la loi fédérale sur l'imposition des participations de collaborateurs. Les dispositions correspondantes seront intégrées dans la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs. Dans le nouveau système, les cantons seraient tenus d'appliquer une pratique uniforme, ce qui réduirait la charge administrative pour les entreprises.

Étant donné que les actions et options jouent un rôle toujours plus important dans la rémunération du personnel, le mode d'imposition des participations des collaborateurs revêt également une importance croissante pour la place économique. Des conditions d'imposition des options attrayantes ont en particulier un impact favorable sur les nouvelles PME qui ne peuvent pas encore se permettre de verser des salaires élevés. Par ailleurs, l'impôt sur le revenu influence la capacité des entreprises actives dans des secteurs de pointe à recruter des collaborateurs hautement qualifiés et extrêmement mobiles.

Le projet de loi du Conseil fédéral répond dans l'ensemble aux attentes de l'économie, bien qu'il puisse conduire dans certains cas à un durcissement de la pratique. La loi contribuerait notamment à accroître la sécurité juridique et encouragerait la distribution d'options bloquées, qui seraient imposées au moment

de l'exercice et non plus lors de l'attribution. L'avantage réside dans le fait que seuls les revenus financiers effectivement perçus par les collaborateurs seraient imposés, comme c'est déjà le cas dans la plupart des pays de l'OCDE.

Pas de nouveau certificat de salaire sans tests minutieux

Les autorités fiscales cantonales tentent d'introduire à travers la Conférence suisse des impôts (CSI) un certificat de salaire uniformisé au niveau suisse. Dès le début, l'économie s'est opposée à ce projet. Les négociations réclamées par l'économie, conduites et coordonnées par *economiesuisse*, ont finalement débouché sur un compromis acceptable fin 2004. Le compromis porte en partie sur l'introduction du nouveau certificat de salaire à titre d'essai dans le but d'établir de manière exhaustive la viabilité économique du nouveau formulaire.

Long bras de fer

A l'origine les autorités cantonales auraient voulu introduire le nouveau certificat de salaire sans consulter les milieux économiques. Un premier projet, présenté en 2001, aurait entraîné une nette hausse des impôts pour les salariés et des charges supplémentaires élevées pour les employeurs. Voyant venir le danger, *economiesuisse* a réagi en intervenant rapidement et énergiquement auprès des autorités compétentes et en mobilisant les associations économiques alliées. Relayées par des parlementaires de tous les partis bourgeois, les associations économiques ont fait bloc pour corriger radicalement le projet. Les longs efforts et des rondes de négociations dures mais fermes furent finalement récompensées: la plupart des exigences de l'économie, dont toutes les revendications centrales, ont été reprises. Aujourd'hui, les dispositions du nouveau certificat se révèlent nettement plus favorables que celles du projet initial. Elles sont aussi plus libérales que les anciennes, qui resteront applicables jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau certificat de salaire.

Sous la médiation du conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, en novembre 2004, l'économie et les cantons sont parvenus à s'entendre pour le maintien de la pratique fiscale libérale actuelle. Dans le domaine de l'«acquis» en particulier, qui englobe le traitement des règlements concernant les indemnités pour frais, la pratique ne sera pas durcie. Les règlements existants sur les indemnités pour frais et les forfaits déjà approuvés resteront valables après l'introduction du nouveau certificat de salaire et ne seront pas révisés. Le recours à des modalités différentes, justifié par la situation spécifique des entreprises, continuera d'être possible dans le cadre d'une réglementation au cas par cas entre les employeurs et les autorités fiscales cantonales compétentes. Enfin, celles-ci sont expressément invitées à faire preuve de souplesse durant la phase transitoire au cas où des erreurs apparaîtraient dans les nouveaux certificats de salaire. Une solution pragma-

tique a pu être trouvée dans la question controversée de l'emploi privé de véhicules de service. Selon la nouvelle réglementation, 1% du prix d'achat du véhicule (hors TVA) doit être déclaré par mois à titre de revenu supplémentaire, mais des taux inférieurs à 1% sont expressément autorisés, la compétence d'en décider revenant aux autorités fiscales.

Phase-test décisive

Le nouveau certificat de salaire apporte de nombreuses améliorations matérielles qui ne sont pas contestées par les organisations faïtières de l'économie. La CSI pourra l'introduire et le rendre obligatoire à partir de la période fiscale 2006. Une condition a cependant été posée: une phase-test doit permettre de vérifier si le nouveau certificat de salaire est compatible avec les besoins de l'économie. Un groupe de travail composé de représentants de l'économie et des cantons sera chargé de suivre sa mise en œuvre. Il devra évaluer les expériences réalisées par un groupe-pilote d'entreprises, en particulier en ce qui concerne les conséquences financières (informatique, formation, conseil, etc.). Il s'assurera aussi que le nouveau formulaire n'entraîne aucun durcissement de la pratique fiscale actuelle, ni aucune hausse des recettes fiscales. D'une manière générale, le nouveau formulaire doit prendre en considération les besoins spécifiques des entreprises et des salariés.

Toutefois, la phase-test prévue (trois mois) est trop courte pour permettre une évaluation minutieuse des conséquences et des éventuels défauts du formulaire. En outre, le suivi informatique n'est guère possible pour le projet-pilote. Cela parle en faveur d'un report de l'introduction permettant d'effectuer des tests aussi minutieux que possible. En mars 2005, la CSI a rejeté les demandes des représentants politiques et économiques et a décidé de maintenir le délai d'introduction prévu (salaires 2006). Les organisations faïtières de l'économie estiment à cet égard que les autorités fiscales n'ont pas tenu parole et qu'elles sont revenues sur l'accord conclu en novembre 2004.

Indépendamment de cela, il importe de trouver une solution satisfaisante pour les employeurs à certaines demandes de l'économie qui n'ont pas pu être satisfaites du fait qu'elle heurtent le cadre légal en vigueur ou des décisions du Tribunal fédéral. Il en va ainsi de l'inscription formelle des principes de «praticabilité» et de proportionnalité dans l'imposition des composantes salariales, le traitement identique et la déductibilité intégrale des frais de formation et de formation continue, la question du traitement des frais de déménagement nécessaires à l'exploitation et la délimitation de l'obligation d'attester de l'employeur. La question de la compétence formelle en matière de certificat de salaire est également restée sans réponse.

Apporter des corrections indispensables à la TVA sans perdre de vue l'ensemble

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est devenue un impénétrable maquis de textes et d'ordonnances dans lequel les entreprises ne se retrouvent aujourd'hui qu'à grand peine et qui leur impose de pesantes et coûteuses contraintes administratives. Face aux résultats critiques d'une enquête sur la TVA menée l'an dernier, le Conseil fédéral a reconnu la nécessité d'apporter de grands changements dans ce domaine et a mis en œuvre un premier train de réformes.

Dix années de TVA: bilan peu satisfaisant

Le 1^{er} janvier 2005, il y a exactement dix ans que la TVA était introduite en Suisse. Dans la perspective de cet anniversaire, le Parlement avait chargé le Conseil fédéral de dresser un bilan sur les expériences réalisées avec cet impôt. Le procédure de consultation organisée à cet effet, à laquelle participait également l'économiste suisse, a révélé l'existence d'un très large malaise à l'égard de la TVA, en mettant au jour toute une série de problèmes qui vont des contradictions internes d'un dispositif réglementaire extrêmement compliqué ou incompréhensible au manque d'harmonisation avec les autres impôts ou les règlements de l'UE, en passant par le grand nombre d'exceptions et de règles d'exonération ressenties comme injustes. Or, en raison du principe d'autotaxation, les entreprises, tenues de rendre des comptes exacts, doivent supporter seules les risques liés à ce flou juridique. Le système dans son ensemble a été critiqué pour ses lacunes en termes d'application pratique, de sécurité juridique et d'efficacité économique. S'y ajoutent les fréquents reproches de formalisme et d'arbitraire adressés à l'administration fiscale.

Outre les améliorations nécessaires à ces divers titres, les milieux économiques exigent notamment l'exonération des fournisseurs de services financiers des «effets de taxe occulte», une harmonisation complète avec les directives de l'UE, l'élévation du plafond des chiffres d'affaires pour le taux de la dette fiscale nette (en faveur des PME), des améliorations dans l'imposition des groupes et des intérêts moratoires conformes au marché, ainsi qu'une simplification de diverses prescriptions, exceptions et exigences en matière de pièces justificatives. Ils souhaitent en outre que les examens fiscaux se déroulent de manière efficace et dans un esprit de coopération, et que l'administration se montre plus compréhensive en cas d'erreurs; enfin, il convient d'associer des spécialistes de l'économie aux futurs aménagements de la TVA.

Le Conseil fédéral a déjà tiré les premières conséquences de cette enquête, dont il a résumé les résultats dans un rapport. D'abord, il a mis sur pied un organe consultatif mixte chargé de réexaminer les nouvelles réglementations de la TVA et de formuler des recommandations à l'appui d'une «TVA générale d'application facile» (l'économiste suisse y est représentée). Ensuite il a proposé, ou déjà mis en vigueur dès le 1^{er} janvier 2005, toute une série de modifications apportant des améliorations au texte même comme à la pratique de la TVA. Reste à savoir dans quelle mesure

ces dispositions parviendront à simplifier sensiblement le système actuel de la TVA. Quoi qu'il en soit, le Conseil fédéral a annoncé qu'une «simplification radicale de la TVA» est «un objectif à atteindre à long terme».

Les modifications de la pratique déjà entrées en vigueur concernent par exemple les prestations à soi-même, la déduction de l'impôt préalable pour les importations ou lors de la fondation d'une entreprise, la facturation, etc. D'autres modifications sont prévues pour le 1^{er} juillet 2005 (elles touchent notamment la réduction de l'impôt préalable en cas d'utilisation mixte, les sociétés offshore et holding, les prestations entre sociétés d'un même groupe). En dépit du grand nombre de chantiers en cours ou en préparation dans le domaine de la TVA, le processus de révision ne doit pas perdre de vue l'ensemble du système et la nécessité de le simplifier.

Pas de majoration unilatérale de la TVA

Pour des raisons de compétitivité nationale, il convient de s'opposer à toute augmentation de la TVA visant à financer des assurances sociales qui ne ferait pas l'objet d'une compensation dans un autre domaine. Là où une majoration apparaît tout de même indispensable, par exemple au titre de l'assainissement de l'AI, elle doit rester neutre, autrement dit ne pas entraîner d'alourdissement de la quote-part fiscale totale, mais être compensée par une diminution de même ampleur (au moins) des impôts directs. Un relèvement unilatéral affaiblirait la compétitivité de la Suisse et ferait plus de mal que de bien à son économie.

Examen des dépenses publiques sur la base du Concept des dépenses

Le «Concept des dépenses», publié il y a trois ans, offre une analyse approfondie de la structure et de la dynamique des dépenses publiques en Suisse. Se basant sur l'évolution passée des charges au niveau des différents groupes de tâches et institutions étatiques, il fait également des prévisions quant au développement futur des dépenses d'ici à l'année 2010 si aucune mesure propre à stabiliser les charges n'est mise œuvre. Un second scénario, l'objectif, présente l'évolution souhaitable des dépenses pour la période 1999–2010. Cet objectif serait atteint si les quelque 300 mesures préconisées dans le Concept étaient appliquées.

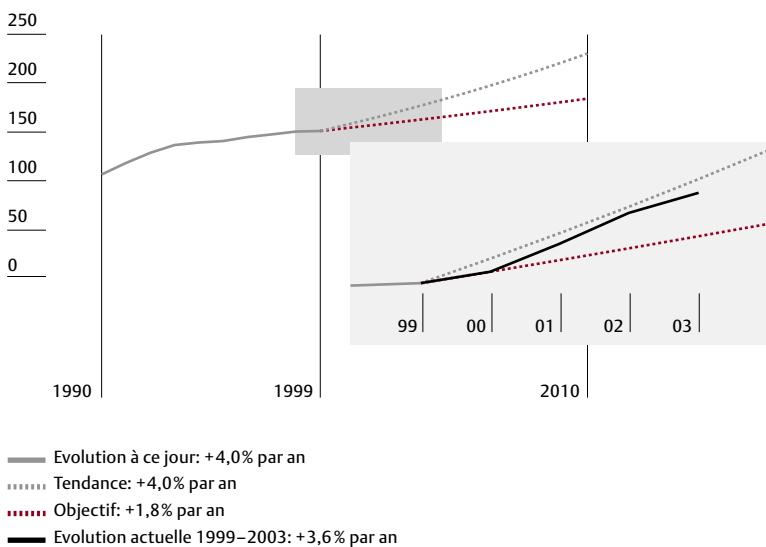
La mise à jour du monitoring des dépenses pour les années 2000, 2001, 2002 et 2003 montre qu'en dépit de la nécessité de contrôler les finances, les charges continuent de croître à un rythme insoutenable. Cette évolution est la conséquence logique de l'insuffisance des mesures de stabilisation consenties jusqu'ici.

Mettre un terme à la hausse des dépenses

Les conclusions du Concept ont de quoi inquiéter. Selon les estimations, les dépenses devraient en effet enregistrer une croissance annuelle moyenne de 4% d'ici à 2010, soit un taux comparable à celui prévalant au cours des années 1990. Si cette prévision devait se confirmer, les charges atteindraient au total plus de

Examen des dépenses publiques 1990–2010

Sur la base du Concept des dépenses, en milliards de francs par an



Sources: DFF, Finances publiques en Suisse 2002; OFS, Statistique des assurances sociales 2004; economiesuisse, «Concept des dépenses», 2002

230 milliards de francs en 2010, contre 150 milliards en 1999. Toutefois, l'application des mesures proposées dans le Concept des dépenses permettrait de contenir la hausse et de la maintenir proche du taux de renchérissement. Les dépenses s'élèveraient alors à 180 milliards de francs en 2010. Il s'agit certes de 30 milliards de plus qu'en 1999, mais près de 50 milliards de moins que ce que prévoit le scénario de base. L'objectif de stabilisation des dépenses serait ainsi atteint (voir graphique). Pour aboutir à l'objectif fixé, il importe de mettre en œuvre des mesures concrètes, notamment dans les groupes de tâches où la l'évolution des dépenses est particulièrement mal contrôlée.

Evolution inquiétante des dépenses sociales et de santé

Entre 1990 et 2002, les dépenses ont augmenté à un rythme tout particulièrement soutenu dans les domaines de la prévoyance sociale et la santé, avec des hausses annuelles moyennes respectives de 5,2% et 4,8%. Sur les douze années considérées, seul la défense nationale est parvenue à réduire ses charges annuelles, ce qui confirme une fois de plus que le «démantèlement de l'Etat» perçu par certains relève davantage du mythe que de la réalité.

En 2002, conformément aux prévisions, les dépenses ont globalement poursuivi leur ascension. Au niveau des groupes de tâches, la maîtrise des dépenses a été particulièrement mauvaise dans les domaines de la santé (+8%), de l'enseignement (+7%) et de la prévoyance sociale (+5%). Au total, la hausse annuelle atteint plus de 4%, soit un taux très proche de ce qu'avait prévu economiesuisse en 1999. Toutefois, certaines catégories de dépenses ont connu une dynamique allant dans le sens des objectifs formulés par les milieux économiques. En 2002, ce sont les tâches

relatives aux relations étrangères, à la défense nationale et à l'environnement qui ont connu des évolutions plutôt encourageantes.

Concernant les différentes institutions étatiques, il apparaît clairement que les cantons parviennent de moins en moins à maîtriser leurs dépenses. Alors qu'ils avaient su faire preuve d'une certaine retenue durant les années 1990, avec des hausses annuelles moyennes limitée à 3,3%, l'accroissement des charges cantonales dépasse la barre des 6% en 2002.

Retournement de tendance en 2003?

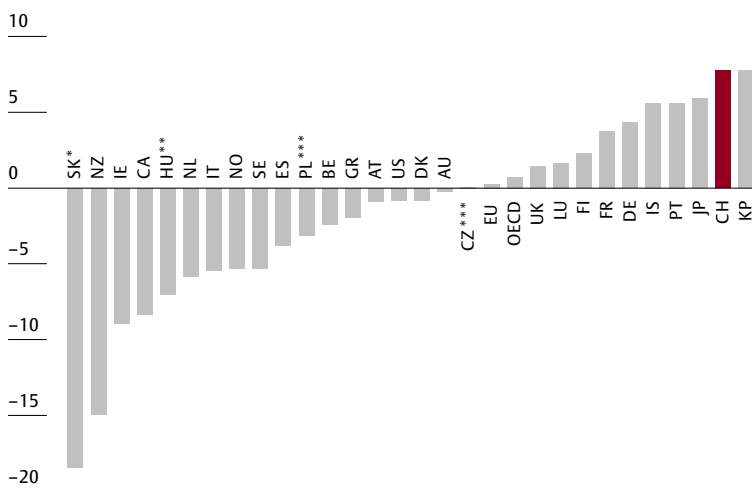
Malgré les bonnes intentions et les efforts entrepris à la fin des années 1990 pour parvenir à une certaine stabilisation – notamment dans le cadre du Programme de stabilisation 98 – les chiffres enregistrés entre 1999 et 2003 s'avèrent globalement insatisfaisants, même si la hausse des dépenses semble s'essouffler. De 150 milliards de francs en 1999, les dépenses publiques ont atteint près de 173 milliards en 2003¹, soit une hausse totale de 23 milliards, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 3,6%. Les dépenses ont donc augmenté à un rythme nettement plus élevé que l'inflation et que la croissance économique. En conséquence, la quote-part de l'Etat officielle doit une fois de plus être révisée à la hausse. Après avoir explosé dans les années 90 comme dans aucun autre pays de l'OCDE (voir graphique page suivante), elle a passé à 39,2% du PIB en 2003, soit 3,1 points de plus qu'en 2000 et marque ainsi un nouveau record².

Ces chiffres démontrent que la Suisse n'est pas encore parvenue à maîtriser ses dépenses. Elle doit donc absolument poursuivre ses efforts afin d'endiguer la hausse des charges. Pour réaliser cet objectif, il est impératif que des mesures ayant un impact direct sur le volume des dépenses soient mises en œuvre.

Toutefois, aussi longtemps qu'une meilleure maîtrise des dépenses ne sera pas garantie à tous les niveaux de l'Etat, les programmes de stabilisations isolés risquent de manquer leur cible. Avec ses programmes d'allègement budgétaire 2003 et 2004, la Confédération pourra certainement corriger en partie la tendance à la hausse. Néanmoins, ces programmes risquent bien de se révéler insuffisants, puisqu'ils n'engagent ni les assurances sociales, ni les cantons, qui contribuent pourtant pour une part considérable à l'accroissement des dépenses.

¹ Les données relatives aux dépenses communales sont encore provisoires pour l'année 2003. Les 173 milliards comprennent également les dépenses effectives de la SUVA.
² L'application de nouvelles normes comptables a conduit à une réévaluation à la hausse du PIB de plus de 7,6 milliards en 2001. Cette hausse dont l'origine est purement comptable a une incidence sur la quote-part de l'Etat, qui a dû être révisée à la baisse.

**Hausse de la quote-part de l'Etat suisse par rapport aux pays de l'OCDE
1990–2003, en points de pourcentage du PIB**



*1994–2003; **1991–2003; ***1995–2003

Sources: OCDE, Outlook Report 76, 2004; DFF

Finances fédérales: après le PAB04, des réformes structurelles s'imposent

Le programme d'allègement budgétaire du Conseil fédéral pour 2004 (PAB04) a prolongé l'effort d'assainissement des finances amorcé avec le PAB03. Il est primordial que cet effort soit couronné de succès si l'on veut éviter de laisser l'endettement de la Confédération gonfler hors de toute proportion raisonnable et pénaliser les générations futures tout en réduisant, voire en annulant, la marge de manœuvre budgétaire de l'Etat. Pour placer l'évolution des dépenses de la Confédération sur des bases solides et durables et ménager nos descendants, des mesures complémentaires sont cependant nécessaires. Au-delà des programmes budgétaires d'assainissement portant sur les dépenses, il faut engager des réformes structurelles. Pour y parvenir, economiesuisse, qui reste très préoccupée par l'état des finances publiques et leur évolution, privilégie les pistes stratégiques qu'elle a exposées dans son «Concept des dépenses».

Finances fédérales toujours sous tension

La situation des finances fédérales demeure très tendue. Le déficit inscrit au budget s'élevait l'an dernier à 3,5 milliards de francs et un excédent de dépenses de 1,8 milliard est prévu pour 2005. Malgré le programme d'allègement (PAB03), l'endettement de la Confédération devrait croître de 12 milliards jusqu'en 2008, montant qui ne tient même pas compte de plusieurs milliards de francs d'autres passifs hors du compte financier (caisses de pensions de la Confédération et des régies fédérales, AC, AI et FTP).

Sur cette toile de fond, le PAB04 reste absolument nécessaire si l'on souhaite concrétiser d'ici à 2007, soit à la fin de l'actuelle législature, l'objectif d'assainisse-

ment placé en tête de l'agenda politique du Conseil fédéral et impérativement exigé à la fois par le frein aux dépenses et la loi sur les finances de la Confédération.

Même avec le programme d'allègement, la planification actuelle prévoit une progression de 5 milliards de francs des dépenses de la Confédération d'ici à 2008 – chiffre qui atteindrait 7 milliards sans le PAB04. Des surcroûts de dépenses de cette ampleur, de loin supérieurs aux recettes ainsi qu'au taux de croissance de l'économie, sont inacceptables compte tenu du doublement sur ces dix dernières années de la dette fédérale, qui dépasse aujourd'hui 123 milliards de francs. Récemment, le Conseil fédéral a réaffirmé son objectif visant à ramener la quote-part de l'Etat et la quote-part fiscale de la Suisse parmi les niveaux les moins élevés de l'OCDE. Il faut le soutenir vigoureusement dans la poursuite de cet objectif, car au cours de ces 30 dernières années, ces deux quotes-parts (calculées sur la base des trois niveaux de collectivités publiques, des assurances sociales et des prélèvements obligatoires) ont augmenté à une vitesse record. La transposition intégrale du PAB04, à l'aide de mesures portant exclusivement sur les dépenses, est indispensable.

Prudence dans la planification des recettes

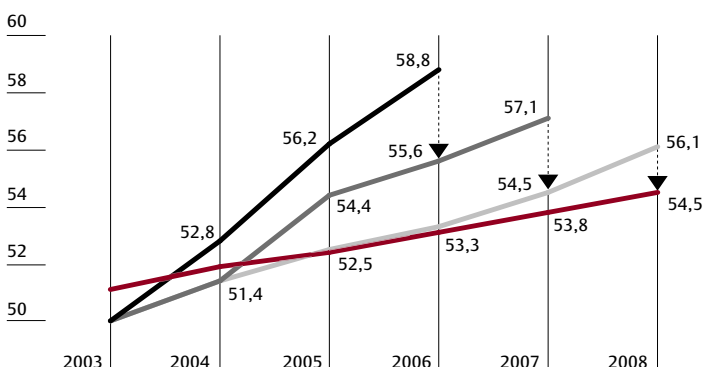
economiesuisse évalue à 2 milliards de francs supplémentaires au minimum le besoin d'assainissement des finances fédérales jusqu'en 2008. En effet, d'une part la planification du Conseil fédéral en matière de recettes est trop optimiste, d'autre part la progression prévue des dépenses, en particulier dès 2007, est à nouveau disproportionnée. N'oublions pas non plus la perspective de dépenses supplémentaires qui ne sont pas encore prises en compte dans le plan financier (prestations complémentaires pour les familles, mesures de promotion des médias, etc.). De plus, indépendamment de l'endettement croissant découlant des exercices déficitaires, il faut compter avec des dettes supplémentaires massives liées aux mesures d'assainissement concernant l'AI et des entreprises proches de la Confédération.

De concert avec les parlementaires bourgeois, economiesuisse souhaite une planification responsable et prévoyante des recettes afin de remédier à temps à cette évolution, conformément au principe de précaution. Du côté des dépenses, economiesuisse juge indispensable de parvenir à une stabilisation réelle, c'est-à-dire à une progression qui ne dépasse pas la courbe du renchérissement. Si l'on avait respecté cette règle fondamentale prônée dans le «Concept des dépenses», le montant des dépenses supplémentaires n'aurait guère dépassé 3 milliards de francs à l'horizon 2008. En s'en tenant à un surcroît de dépenses de ce volume, ciblé sur les groupes de tâches essentiels, on pourrait beaucoup contribuer, sans nuire à la croissance, à briser la spirale infernale des dépenses et de l'endettement (voir graphique page suivante).

La voie juste sur les plans économique et conjoncturel

Jusqu'ici, la politique financière fédérale a été expansionniste et très anticyclique. Il est donc juste de chercher à réduire la tendance actuelle du budget à

Scénarios de progression des dépenses de la Confédération
Période 2003–2008, en mrd francs



— Dépenses avant le programme d'allègement 2003
 — Dépenses après le programme d'allègement 2003
 — Dépenses après le programme d'allègement 2004
 — Dépenses selon le renchérissement – exigences de l'économie*

* Fondé sur le budget 2003 et un renchérissement moyen de 1% par an

Sources: Plan financier 2003–2006 actualisé; plan financier de la législature 2004–2007; plan financier 2006–2008

gonfler. Le PAB04 offre un moyen judicieux d'y parvenir, d'un point de vue conjoncturel également. Il est certain que des solutions de rechange telles que des hausses d'impôts ou de nouvelles recettes seraient nettement plus préjudiciables à la croissance et ne feraient que différer ou aggraver le problème des dépenses, en érodant davantage encore la compétitivité de la Suisse. Augmenter les recettes serait un très mauvais signal de politique conjoncturelle. Le problème du déficit de la Confédération ne vient pas d'une insuffisance des recettes, ou d'un «effondrement des recettes», pour reprendre une formule souvent entendue; il relève d'un problème d'ordre structurel auquel il convient de remédier par des mesures structurelles. Au regard de la poursuite de l'endettement au détriment des générations futures, le PAB04 constitue assurément le «moindre mal». Ne perdons pas de vue, en effet, les avantages à long terme d'un l'équilibre budgétaire.

Réformes structurelles indispensables

Au delà des mesures d'assainissement budgétaires, l'évolution équilibrée à long terme du budget fédéral exige des réformes structurelles touchant les groupes de tâches de la Confédération présentant les dépenses les plus lourdes et en progression rapide. Il s'agit de procéder à des réformes qui soient matériellement correctes, en même temps que soutenables du point de vue de la politique financière. On pense prioritairement aux réformes touchant la prévoyance sociale, les transports, l'éducation et l'agriculture. Toute une série de propositions parlementaires ont été formulées récemment au sujet de l'éducation et de l'agriculture. Au chapitre des transports, il s'agit en priorité d'élaborer de nouvelles bases de décision, globales et transparentes, sur les flux financiers et les taux d'utili-

sation, en rapport avec les différents axes de transports. Enfin, dans le domaine de la prévoyance sociale, où les interventions sont tout à fait nécessaires pour parvenir à un assainissement financier durable, il convient d'agir dans un premier temps sur les dépenses de l'AI, puis de porter ses efforts sur le financement durable de l'AVS. Les perspectives financières peu réjouissantes du secteur social rendent particulièrement urgente une intervention énergique.

Nouvelle péréquation financière: au service des régions

En acceptant à une confortable majorité le volet constitutionnel de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT) fin novembre 2004, le peuple et les cantons ont clairement signifié leur volonté de réorganiser le fédéralisme de façon à le rendre plus équitable et plus efficace. La réforme proposée comprend notamment une redéfinition de la répartition des tâches entre les différents niveaux de l'Etat, le développement de nouveaux modes de collaborations entre les collectivités publiques et un remodelage du soutien financier accordé aux régions dont les ressources disponibles sont inférieures à la moyenne. Pour les milieux économiques, il était essentiel que le projet ne remette pas en cause les avantages de la concurrence fiscale intercantonale. Maintenant que les principes de bases de la réforme sont connus, il s'agit d'en assurer une application adéquate afin que les objectifs fixés puissent être atteints.

Plus de moyens pour les régions périphériques

Le modèle actuel de solidarité entre les cantons a beaucoup perdu de son attractivité. Inefficace et opaque, il a fréquemment incité les cantons à faire mauvais usage des contributions fédérales.

Contrairement au modèle actuel qui prévoit une redistribution des ressources selon une multitude de canaux, l'aide reposera à l'avenir uniquement sur la péréquation des ressources et sur la compensation des charges excessives. Avec ces deux instruments, la RPT offrira simultanément une aide aux cantons faiblement dotés en ressources et aux cantons devant supporter des charges spécifiques dues à des facteurs géo-topographiques et socio-démographiques. La richesse cantonale et l'existence de caractéristiques structurelles d'ordre géographiques et sociales détermineront la clé de répartition.

La péréquation des ressources et la compensation des charges excessives seront toutefois temporairement complétées par la compensation des cas de rigueur, qui prévoit d'indemniser les cantons aux ressources modestes obtenant moins de subsides fédéraux en vertu de la nouvelle péréquation. Cette compensation sera versée au maximum pendant 28 ans.

Quant à la somme totale redistribuée, elle sera proposée par le Conseil fédéral et soumise au référendum facultatif. Il est prévu que la Confédération supporte au minimum les deux tiers et au maximum

80% de la péréquation des ressources, le reste étant à la charge des cantons. S'agissant de la compensation des charges excessives, elle sera entièrement financée par la Confédération.

Renforcement de l'autonomie financière des cantons

Les moyens financiers supplémentaires distribués sous le régime de la RPT accroîtront la marge de manœuvre financière des cantons aux ressources modestes. Ceux-ci pourront en conséquence réaliser les tâches qui leur sont assignées sans devoir solliciter continuellement un soutien extérieur. De plus, contrairement à la pratique en vigueur, ils pourront affecter librement les moyens nouvellement obtenus et ainsi fixer souverainement leurs priorités. Il sera alors de leur responsabilité d'utiliser efficacement les ressources acquises.

La mise en œuvre de la nouvelle péréquation financière garantira une part équitable de la richesse nationale à l'ensemble des cantons. En conséquence, il ne sera plus nécessaire d'affecter des moyens additionnels au nom de politiques régionales ou structurelles. Il faudra se souvenir de ce principe lorsque les cantons exigeront des ressources supplémentaires pour financer des dépenses spécifiques. De même, les mesures de soutien accordées actuellement aux régions devront être réexaminées, voire abandonnées, s'il s'avérait qu'elles ne répondaient plus aux besoins. La RPT devrait ainsi rapidement conduire à une stabilisation des contributions fédérales versées aux cantons. Si au contraire les transferts devaient continuer de croître, l'objectif d'autonomie financière des cantons risquerait d'être sérieusement compromis.

Rendre l'Etat moins gourmand

Le succès de la réforme se mesurera également aux gains d'efficacité obtenus par le désenchevêtrement des tâches et aux nouveaux modes de collaborations institués entre les différents niveaux de l'Etat. Au minimum, ces gains devraient être suffisants pour compenser la hausse des charges induite par le développement de la solidarité nationale.

Il est certain que les bénéfices dépendront beaucoup de la qualité des collaborations mises en œuvre. Dans bien des groupes de tâches, les cantons ont tout intérêt à associer rapidement leurs efforts afin de minimiser leurs dépenses. Les gains potentiels sont particulièrement élevés dans la santé et l'enseignement supérieur, où tant les exigences en matières de qualité que de maîtrise des coûts pourront mieux être satisfaites lorsque les cantons réaliseront leurs tâches en commun. Hormis les collaborations entre les collectivités publiques, les avantages d'une implication accrue du secteur privé dans la production et la gestion de biens et services publics ne devraient pas non plus être négligés.

La législation d'exécution de la RPT, en consultation jusqu'en mars 2005 et qui sera vraisemblablement discutée au parlement d'ici à la fin de l'année aura un impact décisif sur l'issue de la réforme.

Les technologies de l'information et de la communication encouragent l'innovation et la croissance. Plus aucune branche de l'économie ne pourrait s'en passer. Si la Suisse s'est dotée d'un cadre favorable en la matière, surtout en ce qui concerne les infrastructures et les investissements, les effets sur la croissance peinent toutefois à se concrétiser. Il faut viser dans ce domaine les premiers rangs. La Suisse ne peut y arriver qu'en poursuivant une politique cohérente ouvrant son marché à des prestataires privés. La collaboration internationale est essentielle. On se gardera cependant de toute interventionnisme dans les systèmes qui fonctionnent, comme Internet.

Les TIC sont d'une importance primordiale pour la Suisse

La Suisse possède d'excellentes infrastructures dans les technologies de l'information et de la communication (TIC). On le voit notamment dans les chiffres sur l'essor du secteur des télécommunications. En comparaison internationale, l'industrie suisse des télécommunications devance encore d'une courte tête les pays européens voisins. Par contre, elle arrive loin derrière celle des Etats-Unis, numéro un mondial. En dépit d'un cadre favorable, les effets sur la croissance tardent à se concrétiser.

L'OCDE recommande aux gouvernements d'ouvrir les services à la concurrence, de supprimer les barrières et de faciliter la création des sociétés de services. Elle invite les gouvernements non pas à subventionner ou à encourager financièrement l'électronique et les télécommunications, mais à faire usage de ces technologies dans leurs propres administrations. Elle reconnaît qu'il est utile d'offrir des incitations aux entreprises pour qu'elles s'adaptent aux changements. Mais il n'y a pas mieux que l'accroissement de la concurrence pour encourager les entreprises à utiliser davantage les outils électroniques.

D'un point de vue libéral, la politique économique doit favoriser le progrès technique et accorder la plus grande liberté possible aux entreprises. Tous les projets doivent être mesurés à leurs effets sur la croissance dans l'ensemble de l'économie.

Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)

La deuxième partie du Sommet mondial des Nations Unies sur la société de l'information se tiendra à Tunis à mi-novembre 2005. Durant la première partie du sommet, qui s'était déroulé à Genève en décembre

2003, les Etats participants avaient adopté une déclaration de principe et un plan d'action visant à combler le « fossé numérique » et à rendre l'utilisation des technologies de l'information accessible à tous les pays. Les discussions à Tunis porteront sur l'état d'avancement des projets en cours, la gouvernance d'Internet et les mécanismes de financement.

Les pays du Sud attendent comme toujours des prestations financières du Nord. Certains proposent ainsi d'introduire une taxe de 1% sur les livraisons de produits et de services dans le secteur des TIC (« principe de Genève »). Les sociétés qui satisferaient à cette exigence seraient privilégiées sur les marchés publics. De l'avis de l'économie, une telle exigence est contre-productive, elle va à l'encontre des règles régissant les marchés publics et est inacceptable dans l'ensemble.

En dépit d'un certain scepticisme et d'une certaine réserve, l'économie souhaite que le sommet soit couronné de succès. Les possibles interventions étatiques doivent toutefois être limitées dans ce domaine dynamique si l'on veut respecter les principes économiques fondamentaux. Les intérêts de l'économie sont défendus par une plate-forme commune, le Coordinating Committee of Business Interlocutors (CCBI), placée sous la direction de la Chambre de commerce internationale (CCI).

Révision de la loi sur les télécommunications en cours

Le Conseil national a traité le projet de révision de la LTC et s'est prononcé en faveur d'une ouverture contrôlée du dernier kilomètre. Selon une proposition du camp bourgeois, les prestataires de services de télécommunication dominant le marché doivent garantir l'accès totalement dégroupé à la boucle locale, y compris aux canalisations de câbles de raccordement, à des prix en relation avec les coûts. Partant, les concurrents doivent pouvoir utiliser le câble de cuivre de Swisscom. Les réseaux de fibres optiques, de téléphonie mobile et les réseaux câblés de télévision ne devraient pas être concernés, de manière à ne pas freiner les innovations dans ces nouvelles technologies. L'accès au haut débit sera limité à deux ans. Pendant cette période, les prestataires de services concurrents devront mettre en place leurs propres infrastructures.

Les autres dispositions (renforcement de la protection des consommateurs, interdictions des spams) n'étaient pas contestées. A juste titre, le Conseil national a refusé de contraindre les sociétés de télécommunications à conclure des conventions collectives, mais a malheureusement accepté de les obliger à former un nombre adéquat d'apprentis, introduisant ainsi une réglementation sectorielle malvenue.

l'économiesuisse salue l'ouverture du dernier kilomètre, car celle-ci va dans le sens d'une libéralisation et d'une ouverture du marché. Elle mesurera la réglementation à l'aune des critères suivants:

- Instauration de la sécurité du droit
- Application du droit de la concurrence
- Limitation des interventions sectorielles
- Aucune compétence accordée d'office
- Encouragement des investissements

La décision du Conseil national tient compte de ces principes. La deuxième Chambre devrait le suivre en vue d'une conclusion rapide.

Elargir la marge de manœuvre dans la LRTV

La révision de la loi sur la radio et la télévision (LRTV) doit servir à encadrer les évolutions futures en améliorant la position des diffuseurs privés et en favorisant les investissements dans les technologies nouvelles. Le Parlement a accompli des pas importants dans la bonne direction. Il a ainsi libéralisé les règles sur la publicité, allégé l'organisation des autorités et sorti les études d'audience du giron de la SSR. Mais il resterait encore beaucoup à faire pour instaurer une société moderne de l'information en Suisse. Le projet est encore beaucoup trop empreint de la volonté de préserver les acquis et d'une inclination à intervenir dans le paysage médiatique.

La convergence des technologies et l'arrivée de nouveaux concurrents modifient le marché. Au cours des prochaines années, cependant, la diffusion analogique, aux capacités limitées, restera la règle. Pour supprimer les freins aux investissements, les obligations imposées aux propriétaires d'infrastructures doivent être limitées étroitement. Il faut aussi donner aux diffuseurs privés suisses une chance de s'imposer sur le marché. Par conséquent, le nombre des programmes à accès garanti de la SSR doit se limiter à deux par région linguistique. Le produit de la redevance et le droit d'accès à la diffusion ne devraient profiter qu'à ces seuls programmes de la SSR et aux programmes de service public des diffuseurs privés, ces questions pouvant être abordées dans le cadre de la mise en œuvre. Si on n'agit pas de manière restrictive sur la SSR, les chances des diffuseurs privés de se développer en Suisse resteront quasi-nulles.

Principales exigences de l'économie:

- Aucun obstacle aux investissements pour la préparation et la diffusion des programmes (limitation du nombre maximal)
- Nouvelle amélioration de la position des diffuseurs privés face à la SSR (aucune fenêtre régionale, limitation des programmes à accès garanti)
- Aucune interdiction de la publicité allant au-delà des règles en vigueur en Europe
- Limitation de la perception des redevances de réception aux appareils dont l'usage est réservé principalement à la réception de la radio et de la télévision, et aucune extension aux PC ou aux téléphones portables.

Article sur les médias interventionniste

Le Conseil national a adopté un article constitutionnel sur les médias permettant en particulier d'encourager les médias directement, et non plus indirectement par des taxes postales préférentielles. A juste titre, le Conseil des Etats ne l'a pas suivi sur cette voie.

l'économiesuisse a clairement pris position contre ce projet. Elle reconnaît que l'indépendance et la diversité des médias sont très importantes pour la société et la démocratie. Ce principe sert toutefois dans

ce cas de prétexte pour limiter la liberté des médias et la restreindre par des jeux d'influence motivés au nom de la démocratie (jusqu'au niveau local). L'article constitutionnel proposé va de plus bien au-delà de l'encouragement des médias, puisqu'il devrait servir de base à une loi sur la diversité des médias. Il ouvre ainsi tout grand la porte à des interventions dans les domaines de l'édition et d'Internet.

Au lieu d'une initiative malvenue en faveur d'un article constitutionnel, le Conseil des Etats a transmis une motion réclamant un système d'encouragement de la presse s'appuyant sur la réduction du prix des transports, plus différenciée qu'aujourd'hui. Pourtant un tel encouragement est déplacé tant du point de vue de la politique financière que de celui de la politique économique.

Stratégie TIC du Conseil fédéral

La stratégie de 1998 du Conseil fédéral «pour une société de l'information en Suisse» est en cours d'adaptation. La future stratégie devra également tenir compte des décisions du plan d'action du SMSI. Le Comité interdépartemental pour la société de l'information (CISI) estime toujours que l'Etat doit agir pour encourager la société de l'information, pour exploiter ses atouts et pour limiter ses risques. Une stratégie du Conseil fédéral sur ce thème a également été jugée utile pour le futur.

De l'avis de l'économie, la stratégie devra davantage mettre l'accent sur les atouts et les impulsions à la croissance que dans sa version de 1998. Celle-ci était trop fortement empreinte d'un souci d'équilibre et de la volonté d'exclure les risques.

Interdiction malvenue de la publicité

La publicité remplit un rôle central dans l'économie de marché. Sans elle, il ne serait pas possible de commercialiser de nouveaux produits et de nouveaux services, ni de faire des comparaisons. L'industrie de la publicité est elle-même une branche d'un poids économique non négligeable, et elle est d'une importance centrale pour d'autres secteurs, comme les médias. Sans la publicité, de nombreuses manifestations culturelles ou sportives ne pourraient plus être organisées.

Malgré l'importance de la publicité, des voix se sont élevées pour demander de limiter la publicité, notamment celle en faveur des produits du tabac et des boissons alcoolisées au nom de la protection de la santé. La publicité pour le crédit à la consommation, les aliments à forte teneur en graisses ou certaines catégories d'automobiles devrait aussi, de l'avis de certains, ne plus être possible dans la même mesure qu'aujourd'hui.

L'industrie de la publicité a réagi en s'imposant des limitations. Mais la publicité a pour effet surtout de modifier les parts de marchés des différents prestataires, et non d'augmenter le nombre total de fumeurs. Après l'échec cinglant de précédents projets en votations populaires, de nouvelles propositions continuent d'émerger au niveau des cantons. Compte tenu de leurs effets préjudiciables, c'est toute l'économie, et non seulement les branches concernées, qui doit se battre contre cette tendance.

Internet: questions juridiques ouvertes

La diffusion universelle des technologies de l'information et de la communication élargit également les possibilités d'activités criminelles. Le droit pénal en vigueur en Suisse n'est pas toujours clair en la matière, par exemple en ce qui concerne la (co)responsabilité des fournisseurs de prestations (providers). Des mesures s'imposent également dans le domaine des poursuites pénales. Le Conseil fédéral a élaboré deux avant-projets destinés, d'une part, à régler de manière différenciée les responsabilités des fournisseurs de contenus («content provider»), des fournisseurs d'hébergement («hosting provider») et des fournisseurs d'accès à Internet («access provider») et, d'autre part, de fixer les compétences de la Confédération lors de la poursuite d'actes punissables au moyen de réseaux électroniques de communication. La lutte contre les spams et les virus est également nécessaire.

De l'opinion de l'économie, il est essentiel de garantir la sécurité du droit. Les entreprises ont tout intérêt à ce que le droit de la propriété intellectuelle par exemple soit aussi respecté sur Internet. Pourtant, il ne faut pas que des exigences démesurées entravent le déroulement normal des transactions et l'évolution de nouveaux médias. C'est ainsi que les fournisseurs d'accès ne peuvent (ni ne doivent) assumer le contrôle du contenu des informations. L'enregistrement des cartes à prépaiement de téléphonie mobile, qui a exigé un énorme travail, n'apporte pas les résultats escomptés dans les poursuites pénales. Quant à la lutte contre les spams, elle passe en premier lieu par une coopération internationale, notamment dans le cadre de l'OCDE.

Position d'économiesuisse

- Les stratégies TIC doivent avoir pour objectif d'encourager la croissance.
- L'ouverture du marché dans le domaine des télécommunications doit se poursuivre sans menacer les investissements.
- Dans le domaine de la radio et de la télévision, il faut permettre aux diffuseurs privés de se faire une place sur le marché.
- Les interdictions de la publicité doivent être rejetées catégoriquement.

La question de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz en Suisse attend toujours une réponse satisfaisante. Alors que l'accomplissement du marché intérieur européen de l'électricité et du gaz progresse lentement mais sûrement, la Suisse compte tout au plus quelques projets de lois timides et peu encourageants. Dans le domaine de la politique environnementale, les normes internationales, surtout celles de l'UE, gagnent en importance. Dans la protection du climat, comme dans d'autres domaines du droit environnemental, la Suisse doit éviter de faire cavalier seul et renoncer à mettre en place ses propres solutions. Les mesures qui ont une utilité nulle ou très limitée pour l'environnement et qui pénalisent par des coûts supplémentaires l'économie nationale par rapport à la concurrence internationale sont à proscrire absolument.

Marché de l'électricité

Deuxième tentative d'ouverture du marché de l'électricité

L'objectif d'un nouveau projet d'ouverture du marché de l'électricité doit être d'offrir aux PME et à l'industrie des prix compétitifs à l'échelle internationale. Le nouveau projet de loi sur le marché de l'électricité doit contribuer à stimuler l'économie et à améliorer les conditions-cadre. Il ne doit en aucun cas être détourné en un système de redistribution de politique énergétique. Il convient de supprimer les réglementations inutiles et de les remplacer par une réglementation efficace en matière de concurrence.

La Suisse attend, l'UE avance

En septembre 2002, le peuple suisse a rejeté la loi sur le marché de l'électricité par 52,5% des voix. Le résultat du vote a certes balayé le thème de l'ouverture du marché de l'électricité suisse et de la réglementation des transits d'électricité, mais il n'a pas résolu les questions qui y sont liées. Le marché européen est ouvert à toutes les entreprises depuis le 1^{er} juillet 2004. Une ordonnance sur les échanges transfrontaliers d'électricité est entrée en vigueur au même moment. Le marché européen de l'électricité sera totalement libéralisé à partir de 2007.

Il ne fait aucun doute que le marché européen de l'électricité devra encore affronter des défis. Si, comme le constate la Commission européenne, les entreprises responsables de l'approvisionnement ont réa-

lisé des progrès importants en termes de productivité au cours de ces dernières années, de nombreux obstacles subsistent sur les marchés nationaux, qui offrent en outre des visages bien différents. Des structures non optimales du côté de l'offre entravent la concurrence à l'intérieur des frontières nationales de plusieurs Etats de l'UE. La Commission européenne estime que l'extension des capacités internationales de transport de courant contribuerait considérablement à intensifier la concurrence et à réduire les différences de prix régionales. Au sein de l'UE, les marchés de l'électricité performants sont ceux des pays qui ont pris conscience rapidement des avantages de l'intégration de leurs systèmes nationaux dans un grand marché international. Le marché de l'électricité du nord de l'Europe en constitue un bel exemple.

Sa situation géographique et des infrastructures bien développées en matière de production, de stockage et de transport devraient permettre à l'économie suisse de profiter du marché européen de l'électricité. Néanmoins, l'industrie suisse reste pénalisée face à la concurrence en raison de prix surfaits. A l'heure actuelle, les comparaisons montrent que les petites et moyennes entreprises paient toujours des prix comparativement élevés. En effet, pour l'instant, ce sont surtout les grands consommateurs qui ont pu bénéficier de réductions de prix grâce à l'effet d'annonce de l'entrée en vigueur imminente de la loi sur le marché de l'électricité. On ignore combien de temps cet effet perdurera. A part cela, seul un jugement du Tribunal fédéral de l'été 2003, qui confirmait la décision de la commission de la concurrence dans le cas d'une demande de transit sur le réseau des Entreprises électriques fribourgeoises, exerce une pression sur les prix.

Projet du Conseil fédéral peu convaincant

En décembre 2004, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la loi sur l'approvisionnement en électricité. Ce projet repose sur les travaux préparatoires d'une commission d'experts mandatée par le DETEC dans laquelle economiesuisse était représentée. Le résultat de ce long processus n'est guère convaincant, bien que l'ouverture proposée par le Conseil fédéral soit louable en soi. On demande à l'économie d'assumer des charges supplémentaires importantes, non quantifiées, pour des prestations inutiles dans la perspective d'une réglementation raisonnable et dont la contribution à l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement est discutable. A l'occasion d'une audition de la commission du Conseil national, economiesuisse a pu exprimer ses exigences relatives à l'ouverture du marché de l'électricité et aux lignes directrices en vue des délibérations parlementaires. Notre fédération appelle de ses vœux une loi visant à intensifier la concurrence dans le but de stimuler l'économie. Une réglementation incisive mais simple en matière de concurrence s'impose. A cette fin, les coûts de mise en œuvre doivent être réduits au minimum nécessaire. En outre, en matière d'accès et d'utilisation du réseau, il faut envisager un nouveau régime de régulation des prix basé sur un système de benchmarking. L'objectif doit être des prix bas, en particulier pour les entreprises des secteurs primaire

et secondaire, et une intensification de la concurrence, sans rien céder en termes de qualité de l'approvisionnement. Du point de vue de l'économie, ce sont les intérêts de l'économie suisse qui doivent avoir la priorité politique. Le projet de loi doit être traité rapidement afin que la réglementation relative au transit puisse bientôt s'appliquer. Il revient au Parlement d'élaborer une solution qui tienne compte de ces aspects et ouvre complètement le marché d'ici à 2007.

Marché du gaz

Au sein de l'Union européenne, les efforts en vue d'ouvrir le marché du gaz suivent le rythme de la libéralisation du marché de l'électricité. Depuis le 1^{er} juillet 2004, toutes les entreprises peuvent choisir librement leur fournisseur. Contrairement à l'UE, en Suisse, l'ouverture de ce marché joue un rôle secondaire. Cela tient notamment au fait que la part des consommateurs de gaz est inférieure à la moyenne internationale et que la structure des consommateurs est assez différente.

Une concurrence intense sur le marché de la chaleur, des marges modestes et l'incidence dominante de facteurs mondiaux (prix du pétrole) sur les prix des produits relativisent la nécessité d'une réglementation exhaustive. Les dispositions de l'article 13 de la loi sur les installations de transport par conduites fournissent la base légale à l'ouverture partielle du marché ainsi qu'à une gestion du transit s'appuyant sur les dispositions correspondantes de l'UE. Dans l'éventualité où la consommation suisse de gaz devait augmenter fortement dans le futur et affecter d'autres marchés, comme celui de la production d'électricité ou le domaine de la mobilité, il est probable que l'économie fera valoir son intérêt pour une politique de réglementation – spécifique au marché du gaz – basée sur la concurrence.

Politique climatique et loi sur le CO₂

Le Protocole de Kyoto étant entré en vigueur le 16 février 2005, la Suisse doit respecter ses engagements, à savoir réduire ses émissions de gaz à effet de serre et notamment contenir celles de CO₂. Le 23 mars 2005, le Conseil fédéral a décidé de réduire les émissions de CO₂ en combinant plusieurs mesures. D'une part, il introduit une taxe CO₂ sur les combustibles (35 francs par tonne de CO₂, soit 9 centimes par litre de mazout) et, d'autre part, il charge l'économie d'introduire le centime climatique. Si ce dernier n'est pas concrétisé d'ici à 2007, ou que son effet se révèle insuffisant, le Conseil fédéral se réserve le droit d'introduire ultérieurement une taxe CO₂ sur l'essence. L'économie juge certes cette décision peu satisfaisante, mais l'économie suisse n'en prendra pas moins ses responsabilités. De concert avec ses organisations partenaires et l'Agence de l'énergie pour l'économie, la Fédération contribuera activement à la création

de l'agence de l'environnement et à la mise en œuvre du centime climatique.

Le moment est venu d'agir

Le 11 juin 2004, le Conseil fédéral a décidé que des mesures supplémentaires s'imposaient pour atteindre les objectifs en matière de politique climatique fixés dans la loi sur le CO₂. Une procédure de consultation relative à quatre options de mise en œuvre a été lancée le 20 octobre 2004.

- La première option prévoyait l'introduction d'une taxe sur le CO₂ sur les combustibles et les carburants. Il était question de percevoir 9 centimes environ par litre de mazout extraléger et 15 centimes par litre de carburant, dans un premier temps, puis 20 à 30 centimes par litre de carburant.
- La deuxième option prévoyait d'introduire une taxe sur le CO₂ modérée sur les combustibles et sur les carburants, une part des recettes étant utilisée pour l'achat de certificats étrangers. La taxe sur les carburants était limitée à 15 centimes. Cette affectation partielle nécessitait une révision de la loi sur le CO₂.
- La troisième option consistait à introduire une taxe sur le CO₂ de 9 centimes par litre sur le mazout extraléger et un centime climatique sur les carburants à titre de mesure volontaire.
- Enfin, la quatrième option prévoyait l'introduction du seul centime climatique sur les carburants. Ses recettes devaient financer des mesures dans le domaine des combustibles et des carburants. Cette variante maintenait la possibilité d'une taxe CO₂, dans l'éventualité où l'effet attendu n'aurait pas lieu.

Le 23 mars 2005, près de deux mois après la fin de la procédure de consultation, le Conseil fédéral a approuvé une solution de compromis qui s'appuie sur la troisième option présentée dans le cadre de la procédure de consultation. Conformément à cette solution, une taxe CO₂ équivalant à quelque 9 centimes par litre de mazout extraléger sera perçue à partir de 2006 sur les combustibles fossiles. En ce qui concerne les carburants, l'économie aura la possibilité de contribuer considérablement à la réduction des émissions de CO₂ grâce au centime climatique volontaire. Il faut noter toutefois que le centime climatique doit faire ses preuves d'ici à fin 2007, faute de quoi le Conseil fédéral introduira une taxe sur l'essence.

Le Conseil fédéral a ainsi donné le feu vert à la mise en œuvre de nouvelles mesures. A cet égard, l'économie est sollicitée à un double titre : d'une part, l'Agence de l'énergie pour l'économie doit veiller, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur le CO₂, à ce que les entreprises qui se sont mobilisées remplissent les conditions pour l'exonération de la taxe CO₂ et, d'autre part, l'économie doit mettre en place les structures et les processus nécessaires pour la mise en œuvre du centime climatique.

Pour ce qui concerne l'introduction de la taxe CO₂, il convient de prendre en considération les besoins de l'économie. Il est important que la mise en œuvre

ne se fasse pas au prix de charges supplémentaires ou d'une expansion de l'administration.

Le calendrier retenu par le Conseil fédéral pour l'introduction du centime climatique est assez juste (2007), mais le concept permet d'éliminer les faiblesses évidentes de la loi sur le CO₂. Il doit permettre d'utiliser les mécanismes flexibles prévus par le Protocole de Kyoto.

En effet, les recettes du centime climatique permettront de financer les instruments efficaces pour la protection du climat et avantageux que sont le négoce des droits d'émission et les investissements pour la protection du climat dans d'autres pays. Une part non négligeable des recettes alimentera vraisemblablement des projets nationaux de protection du climat. Compte tenu de la décision du Conseil fédéral, il faut négocier un mandat de prestations entre la nouvelle agence climatique et la Confédération au sujet des objectifs à atteindre et des mesures. Dans le cadre de ce mandat, il convient également de régler toutes les questions relatives à la conformité avec le droit de la concurrence, le Conseil fédéral considérant que l'accord trouvé sur le centime climatique est dans l'intérêt général et est donc admissible.

Position d'economiesuisse

- economiesuisse exige une ouverture totale et sans complications du marché de l'électricité d'ici à 2007. L'objectif est de proposer à l'industrie et aux PME des prix concurrentiels à l'échelle internationale. Une réglementation en matière de concurrence pour le marché de l'électricité doit contribuer à stimuler l'économie et à optimiser les conditions-cadre de la place économique suisse. Des mesures visant à augmenter les coûts dans l'optique d'une politique énergétique n'ont pas leur place dans une telle réglementation. Il importe de remplacer les réglementations inutiles par une réglementation en matière de concurrence efficace qui maintienne le haut niveau de la qualité de l'approvisionnement.
- economiesuisse soutient une introduction rapide du centime climatique dans le but d'apporter une contribution substantielle à la protection du climat. Il convient de veiller à la proportionnalité lors de la mise en œuvre de la taxe sur le CO₂. Cela concerne tant les coûts d'application que la prise en considération des investissements en faveur de la protection du climat à l'étranger.

Une économie moderne ne se conçoit pas sans un système de transport performant. Des temps de connexion courts libèrent du temps pour l'activité de production. Si la Suisse veut conserver ses avantages et sa prospérité, elle doit prendre toutes les mesures qui s'imposent pour adapter en permanence son réseau de transport aux besoins des utilisateurs. Il est impératif qu'elle mette à disposition et qu'elle entretienne les infrastructures nécessaires de manière à maîtriser le volume de trafic. S'agissant du marché postal suisse, la nécessité d'agir reste d'actualité. Les expériences faites par certains pays de l'UE et dans quelques segments de marché en Suisse montrent qu'une hausse de la concurrence a des effets positifs. L'ouverture du marché suisse serait bénéfique. Pour la réaliser, l'élaboration d'une loi sur le marché postal est indispensable. L'indépendance de l'autorité de surveillance devrait y être garantie.

Une bonne infrastructure de transport représente un avantage économique important

La Suisse possède une infrastructure de transport très développée qui a contribué au succès économique du pays. Pourtant, le réseau de transport touche, par endroits, à ses limites. S'il serait économiquement déraisonnable de déterminer la capacité de tout le réseau en fonction des charges de pointe, les problèmes de capacités n'en doivent pas moins être résolus pour éviter d'entraver le bon fonctionnement de l'ensemble. Aujourd'hui, pourtant, il existe une forte résistance aux projets d'extension et aux chantiers nouveaux. Elle s'explique pour des raisons tant financières – les finances fédérales sont au plus mal – que politiques. L'incertitude caractérise la politique suisse des transports. La guerre de tranchées que se livrent les différents groupes d'intérêt fait courir à notre pays le risque de perdre l'un de ses atouts: un système de transport performant.

Modernisation indispensable du réseau routier

Un réseau routier bien conçu contribue de manière importante à la croissance. L'infrastructure de base et les projets d'aménagement doivent être adaptés à la demande. Lorsque des problèmes de capacité sont identifiés, il faut, afin de les résoudre, examiner de

nouveaux instruments de financement et d'incitation. Après le rejet massif du contre-projet Avanti par le peuple en février 2004, il est devenu indispensable de proposer un nouveau projet de modernisation des infrastructures de transport. En réponse à la votation populaire, le Conseil fédéral a souhaité élaborer un nouveau projet. Il en a esquissé les grandes lignes et a décidé de s'engager en faveur d'une solution consensuelle répondant aux problèmes actuels du trafic, dans les agglomérations surtout, si ces problèmes prêterent la capacité économique du pays. Pour l'économie suisse, il est important d'encourager la fluidité du trafic en conciliant les facteurs économiques, politiques, sociaux, écologiques et d'aménagement du territoire.

Evolution également du côté du rail

Au chapitre du rail, il convient de relever – outre les crédits additionnels récurrents pour les NLFA, la modification du financement des projets d'infrastructure des transports publics (FTP) et la loi sur le trafic des marchandises – la réforme ferroviaire 2. Le but de cette réforme est de rendre le système de financement des infrastructures plus simple et plus efficace et de régler les services de sécurité. Le message sur la réforme ferroviaire 2 sera soumis au Parlement dans le courant de 2005. *economiesuisse* juge indispensable de poursuivre la libéralisation dans le domaine du rail. C'est la seule façon d'accroître son efficacité et de le rendre plus concurrentiel face à la route. La réforme doit se concentrer sur les intérêts des clients et éviter de trop se focaliser sur les compagnies ferroviaires. L'économie estime par ailleurs que l'attribution des sillons doit être confiée à une instance indépendante.

Reconnaissance de l'importance économique du trafic aérien

Le trafic aérien est d'une importance économique capitale pour la Suisse. Dans la perspective du nouveau rapport du Conseil fédéral sur la politique aéronautique de la Suisse, *economiesuisse* a publié, en automne 2004, un document contenant des thèses à l'adresse des milieux politiques et de l'administration. La Fédération des entreprises suisses attend des milieux politiques qu'ils élaborent des conditions-cadre qui offriront les meilleures conditions possibles tant aux acteurs suisses du transport aérien (aéroports et compagnies aériennes) qu'à leurs clients dans un contexte de forte concurrence internationale. Si la Suisse s'affaiblit dans ce domaine face à d'autres pays, il ne sera plus guère possible de corriger le tir par la suite.

A fin 2004, le Conseil fédéral publiait son rapport sur la politique aéronautique suisse, plus de cinquante ans après sa dernière analyse en la matière. Le rapport sera traité par le Parlement en 2005. Le Conseil fédéral y reconnaît la place des liaisons intercontinentales directes et la nécessité d'une infrastructure sûre et efficace. Il souligne également la fonction de l'aéroport de Zurich comme plaque tournante et, pour la première fois, le rôle non négligeable du fret aérien pour l'industrie suisse d'exportation. Il reste à voir comment les principes ancrés dans le rapport seront mis en œuvre dans la réalité. Pour l'économie, il est en

tout cas indispensable que l'infrastructure aéronautique évolue au rythme des développements du secteur, d'où la nécessité de créer des conditions-cadre concurrentielles.

Position d'economiesuisse

- La fluidité du trafic routier doit être encouragée dans l'intérêt de l'économie.
- De nouvelles mesures de libéralisation dans le domaine du rail sont indispensables pour accroître la compétitivité du rail.
- Il convient d'élaborer des conditions-cadre qui offrent les meilleures conditions possibles tant aux acteurs suisses du transport aérien qu'à leurs clients dans un contexte d'une forte concurrence internationale.

Ouverture trop timide du marché postal

La Suisse se prépare lentement mais sûrement à ouvrir le marché postal à la concurrence. En rejetant l'initiative populaire «Services postaux pour tous» en septembre 2004, le peuple et les cantons ont donné un signal positif pour la réforme imminente. Ce vote constitue également une bonne nouvelle pour la Poste, qui dispose ainsi de la marge de manœuvre nécessaire pour satisfaire efficacement les besoins de ses clients. Par rapport au calendrier des pays voisins, l'ouverture du marché postal suisse est une mesure insuffisante. En effet, le cadre de politique économique actuel ne garantit pas le fonctionnement efficace du marché.

La Suisse en retard

Contrairement à la Suisse, l'Union européenne avance avec détermination en direction d'une libéralisation totale du marché postal. La limite de monopole pour les lettres a été réduite à 100 grammes en janvier 2003 et une nouvelle réduction à 50 grammes est prévue pour le 1^{er} janvier 2006. La libéralisation totale du marché devrait avoir lieu en 2009. Différents pays, dont la Suède, la Finlande et l'Estonie sont même en avance sur ce calendrier et ont déjà achevé la libéralisation totale de leurs marchés postaux. D'autres Etats de l'UE comme les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et l'Allemagne souhaitent ouvrir leurs marchés dès 2007. Ces pays ont eu des expériences positives: la desserte de base reste garantie, la qualité des services postaux a pu être considérablement améliorée et le niveau d'occupation dans la branche est resté globalement constant. Malgré cette dynamique internationale, la Poste suisse jouit toujours d'un monopole pour l'acheminement des lettres de moins d'un kilo.

La libéralisation du marché des colis au 1^{er} janvier 2004 représente un pas important pour la Suisse. D'après les premières expériences, l'ouverture du marché postal n'a pas été néfaste – au contraire. Ainsi, le département «Logistique» a pu améliorer son résultat d'exploitation pour le premier semestre 2004. Parallèlement, la satisfaction des clients s'est considérablement accrue dans ce segment du marché. Ce premier bilan intermédiaire représente un bon présage

dans la perspective de la diminution du monopole sur les lettres de 1 kilogramme à 100 grammes prévue pour 2006.

Comblent les lacunes dans la législation

Le succès de la libéralisation à long terme dépend dans une large mesure de la qualité des conditions-cadre légales du marché postal. Ainsi, il faudra veiller à ce que les prescriptions bénéficient à tous les clients des segments du marché libéralisés. De même, il importe de garantir l'impartialité et l'indépendance de l'autorité de surveillance. Afin de garantir une mise en œuvre efficace de ces principes, la Suisse doit adopter rapidement une loi sur le marché postal.

Éviter de surcharger le mandat de la Poste

Pour que la Poste soit à même de proposer des services concurrentiels à l'échelle nationale, il ne serait pas sensé de l'obliger à assumer des tâches qui, en termes d'objectif, n'ont aucun rapport avec le mandat de desserte de base ou qui sont incompatibles avec ce dernier. La Poste ne doit pas devenir un instrument de politique régionale ou structurelle, car cela se traduirait inévitablement par des inefficiences, une paralysie de structures dépassées et des coûts élevés.

Soucieuse d'éliminer les inconvénients avérés de la place économique suisse et de proposer rapidement des services postaux novateurs, de bonne qualité et avantageux, l'économie continuera de s'engager pour une ouverture rapide du marché postal, une marge de manœuvre entrepreneuriale la plus large possible pour la Poste suisse, le financement de la desserte de base via une stratégie offensive, des restructurations, des décisions d'entreprise ainsi qu'une organisation de la réglementation svelte et efficace.

Position d'économiesuisse

La Suisse doit avancer la restructuration de ses services postaux et créer bientôt des structures organisationnelles et légales adaptées aux marchés. Il convient en particulier de diminuer rapidement la limite de monopole pour les lettres à 50 grammes. En outre, il faut prendre les mesures nécessaires de manière à ce que le calendrier défini par l'UE pour une ouverture totale du marché en 2009 soit respecté.

Il ne fait pas de doute que la concurrence constitue un élément central de l'économie de marché. Aussi est-il indispensable de mener une politique qui combatte les restrictions en matière de concurrence dues à des ententes privées ou à une position dominante. Cependant, il faut être conscient que tout durcissement du droit sur les cartels donne davantage de possibilités d'intervention à l'Etat.

Nouvelle loi sur les cartels

Il ne suffit pas d'examiner les dispositions matérielles de la loi sur les cartels, il faut aussi prêter attention à la procédure. Certains Etats sanctionnent très durement la constitution de cartels: quantité de dossiers sont saisis et des spécialistes informatiques pénètrent dans les réseaux informatiques des sociétés suspectées. Cela peut entraver considérablement l'activité de l'entreprise. La coopération internationale avec les autorités en matière de concurrence constitue un autre problème. Ces autorités ont une tendance indéniable à coopérer et à échanger des informations. Cela peut être problématique pour la préservation du secret d'affaires.

La définition restrictive du marché entraîne un durcissement matériel considérable de la loi sur les cartels. Plus la définition est restreinte, plus une société est susceptible d'occuper une position dominante et d'être la cible de sanctions directes. Exemple, la VW Golf fait-elle partie du marché de la «classe moyenne» ou constitue-t-elle un marché à part? Des connaissances techniques insuffisantes peuvent aboutir à l'identification de tendances qui ne reflètent pas la réalité.

La loi révisée sur les cartels du 20 juin 2003 est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004. La révision apporte les changements suivants:

- introduction de sanctions directes;
- réglementation du bonus pour facilitation de la preuve;
- extension de la présomption de nocivité aux accords verticaux qui imposent un prix de vente minimum, un prix de vente fixe ou des territoires de distribution exclusifs;
- extension du champ d'application de la loi sur les cartels aux restrictions abusives appliquées aux importations parallèles de produits protégés par un brevet;
- extension explicite du champ d'application de la loi sur les cartels aux entreprises publiques;
- accords justifiés pour les PME;
- suppression de la règle spéciale applicable aux médias en matière de concentration d'entreprises.

Au cours des débats parlementaires, l'article 6, alinéa 1, lettre e, analogue à la réglementation spéciale allemande, a été introduit afin d'envoyer un signal poli-

tique aux petites et moyennes entreprises. La Comco entend maintenant concrétiser cette disposition dans une communication. Il faut noter que la loi sur les cartels prévoit déjà des exceptions et des motifs justificatifs qui, utilisés correctement, contribuent à soulager également les PME. Cependant, exclure les PME de la loi sur les cartels, en général, serait déplacé sur le plan politique et légalement impossible par le biais d'une communication. L'objectif d'une communication sur les PME peut être, tout au plus, de clarifier l'application de la loi en ce qui les concerne.

Il faut soutenir cette démarche dans la mesure où elle vise à instaurer la sécurité juridique. Pourtant, le projet n'atteint pas son objectif. Il convient de renoncer aux termes juridiques vagues et d'exposer clairement les conditions des exceptions, faute de quoi les objectifs de la communication – clarifier la situation et instaurer la sécurité juridique – ne seraient pas atteints.

Position d'économiesuisse

- De par l'introduction de sanctions directes, la réglementation du bonus et la mention des accords verticaux, la révision a considérablement durci la LCart. Afin d'atteindre le niveau de concurrence requis, il faut supprimer aussi, simultanément, les obstacles au commerce dans le secteur étatique.
- L'entrée en vigueur de la LCart renforcée fait disparaître définitivement la justification du contrôle des prix. Aucun autre pays européen ne connaît pareille institution.

Loi sur le marché intérieur

La révision de la loi sur le marché intérieur (LMI) éliminera les faiblesses actuelles de la loi (pas de liberté d'établissement, restrictions importantes à l'accès au marché) dans l'intérêt du bon fonctionnement du marché intérieur. Il s'agit d'une loi-cadre qui mise très justement sur le potentiel d'innovation lié à la diversité cantonale (en admettant l'équivalence de l'acte de souveraineté des cantons). Bien que l'effet sur les prix de la LMI révisée soit limité, cette loi constitue une mesure indispensable pour renforcer la concurrence. A l'époque, le Vorort avait déjà milité avec détermination dans ce sens, mais il avait buté contre des résistances parlementaires dues à des réserves d'ordre fédéraliste sur la reconnaissance du principe d'origine (reconnaissance mutuelle des actes souverains des Etats fédérés – principe du Cassis de Dijon).

Révision de la LMI

La révision de la LMI a pour objet d'éliminer les faiblesses de la loi. Elle porte principalement sur les points suivants:

- extension à l'établissement commercial de la liberté d'accès aux termes des prescriptions en matière d'origine;
- durcissement du régime d'exception;
- harmonisation de la reconnaissance des certificats de capacités cantonaux;

- création d'un droit de recours pour la commission de la concurrence (Comco).

Position d'économiesuisse

La révision de la LMI mérite notre soutien total, car elle permet d'atteindre des objectifs macroéconomiques, individuels et institutionnels importants dans l'intérêt du libre-échange. L'autre solution serait de centraliser les compétences économiques au niveau de la Confédération.

Importations parallèles

L'avant-projet de révision de la loi sur les brevets prévoit d'introduire l'épuisement national. Conformément à la jurisprudence du Tribunal fédéral, le détenteur d'un brevet doit disposer d'un droit d'opposition contre les importations parallèles. L'épuisement international vaut toujours dans le droit des marques et dans le droit d'auteur. L'avant-projet tient compte de la problématique de la double protection dans une disposition réglementant les abus, selon laquelle les importations parallèles sont admises quand un produit protégé par un brevet ou des droits d'auteur présente seulement une importance secondaire.

L'introduction de l'épuisement national dans la loi sur les brevets tient compte du fait que l'ampleur et la portée d'un brevet varient d'un pays à un autre. Lorsque des importations parallèles de pays au degré de protection faible ou appliquant d'autres prescriptions, comme le contrôle des prix, risquent de compromettre un brevet national, cela constitue une expropriation partielle. Il faut admettre les importations parallèles sur des marchés ouverts ou dont les conditions-cadre sont identiques.

Rapport du Conseil fédéral sur l'épuisement régional

Dans la réponse à un postulat de la commission de l'économie et des redevances du Conseil national, le Conseil fédéral a examiné la question de la reprise de négociations avec l'UE en vue d'appliquer l'épuisement régional bilatéral des brevets, après la conclusion des négociations sur les bilatérales II. Dans son rapport du 3 décembre 2004, le Conseil fédéral a conclu que le démarrage de telles négociations avec l'UE n'était pas souhaitable. Il a préféré maintenir l'épuisement national dans le droit des brevets. En effet, le passage à l'épuisement régional aurait des avantages économiques minimes. En outre, cela impliquerait d'accepter, d'une part, de faire un pas en arrière dans le droit des marques et dans le droit d'auteur – passage de l'épuisement international à l'épuisement européen – et, d'autre part, que des juges étrangers traitent ces affaires, sachant que les cas d'importations parallèles relèveraient probablement de la Cour de justice des communautés européennes.

Droit de la propriété intellectuelle et droit de la concurrence

Le droit d'opposition contre les importations parallèles

les relevant du droit des brevets suppose que le jugement s'appuie sur la loi sur les cartels. Or la nouvelle loi sur les cartels exclut expressément de son champ d'application les effets sur la concurrence de la propriété intellectuelle, mais prévoit une réserve pour les restrictions à l'importation qui s'appuient sur les droits de la propriété intellectuelle.

Position d'économiesuisse

La prise de position d'économiesuisse (ancien Vorort) sur les importations parallèles de 1996 reste valable. De ce fait, il faut saluer l'introduction de l'épuisement national dans le droit des brevets. Tout cloisonnement artificiel d'un marché peut et doit être combattu d'abord à l'aide des instruments du droit de la concurrence. Le libre-échange prévaut sur les marchés libres et ceux dont les conditions-cadre sont identiques.

Le droit des sociétés et des marchés financiers demeure un grand chantier. Il ne s'agit plus, comme par le passé, d'accroître la marge de manœuvre des entreprises, mais d'édicter des prescriptions plus sévères visant à améliorer la transparence ou à imposer de nouvelles obligations en matière de révision. Par ailleurs, les entreprises sont confrontées à un durcissement du droit pénal, notamment en rapport avec la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. En matière de droit de recours des associations, il convient de corriger une évolution erronée en prenant en compte le droit matériel.

Le droit des sociétés, un chantier permanent

Nouvelle réglementation de la révision

En modifiant les obligations en matière de révision dans le droit des sociétés et en proposant une nouvelle loi sur la surveillance de la révision (LSR), le Conseil fédéral a tenu rapidement compte des exigences de l'économie, notamment suite à l'adoption en Amérique du nouveau droit des sociétés, le Sarbanes Oxley Act (SOX). Le projet de loi qui fait obligation de révision prévoit un nouveau régime indépendant de la forme juridique. Le projet mentionne deux nouveaux types de révision: le «contrôle ordinaire» et le «contrôle restreint». Le principal critère applicable à la détermination du type de révision nécessaire est la taille de l'entreprise. Le projet prévoit en outre un système souple à choix (opting up, opting down) permettant de tenir compte de situations et de besoins concrets.

Les milieux économiques sont favorables à un aménagement qui ne s'arrête pas à la forme juridique. Mais des valeurs seuils trop basses posent problème pour la révision ordinaire. Ainsi, nombre d'entreprises moyennes seraient confrontées à des exigences supplémentaires portant sur l'indépendance et sur l'aménagement de la révision. Les valeurs seuils doivent être très largement relevées.

Le projet du Conseil fédéral établit des distinctions en ce qui concerne l'indépendance de l'organe de révision: il opte pour une norme plus rigoureuse qu'aujourd'hui en matière de révision ordinaire, alors que pour les contrôles restreints il admet expressément la collaboration de l'organe de révision aux travaux de comptabilité et à la fourniture d'autres services. Cela correspond d'ailleurs à la pratique de nombreuses petites entreprises. L'assurance-qualité mise en place dans le cadre de la LSR prévoit le passage de l'auto-régulation de la branche à une surveillance étatique. La nouvelle autorité de surveillance en

matière de révision, à créer, ferait à l'avenir le lien entre les entreprises suisses de révision et les autorités étrangères de surveillance. Cette solution permettrait de résoudre le conflit juridique avec l'autorité américaine de surveillance boursière. Celle-ci a lancé un signal dans le sens qu'elle reconnaîtrait cette forme de révision obligatoire comme équivalente. Le Conseil national, première Chambre délibérante, a approuvé le projet de révision.

Projet sur la transparence superflu

Il est question de renforcer les règles sur le gouvernement d'entreprise en Suisse par un projet sur la transparence qui rendrait obligatoire l'annonce des indemnités versées aux membres du conseil d'administration et de la direction. *economiesuisse* est favorable à une transparence appropriée dans ce domaine aussi, mais elle rejette la proposition de modification du droit des obligations, qu'elle juge superflue vu l'existence de la directive de la SWX. Le projet du Conseil fédéral introduit en outre l'obligation d'annonce individualisée au niveau du conseil d'administration (mais pas de la direction) ainsi qu'une obligation de révision. Les dispositions relatives aux participations détenues par d'anciens membres des organes ou par des membres qui leur sont proches sont problématiques. Le Conseil national a approuvé le projet dans la version du Conseil fédéral.

Position d'*economiesuisse*

- Le projet de nouvelle réglementation de la révision répond aux exigences de l'économie et doit être soutenu après quelques corrections techniques. Il améliore la qualité dans ce domaine et contribue à résoudre les conflits possibles avec les autorités de surveillance étrangères.
- Un bon gouvernement d'entreprise implique une transparence appropriée en matière d'indemnités, mais le projet du Conseil fédéral est superflu, les prescriptions de la SWX déployant déjà leurs effets.

Droit des trusts approuvé

Le Conseil fédéral propose de ratifier la Convention de la Haye sur la reconnaissance des trusts et d'adapter le droit suisse en conséquence. Le secteur financier, principal intéressé sur cette question, s'est déjà prononcé positivement en soulignant la grande importance des trusts dans le secteur bancaire et la gestion de fortune. Pour la sécurité juridique, une adaptation rapide du droit suisse s'impose. Afin d'accélérer le traitement de la question, on a renoncé à juste titre, dans le cadre du projet actuel, à l'adaptation du droit fiscal. Mais celle-ci devra suivre immédiatement. A défaut d'une telle adaptation, l'effet positif souhaité ne saurait être atteint.

Vers une nouvelle réglementation de la surveillance des marchés financiers

La commission d'experts Zufferey propose que la surveillance intégrée des marchés financiers soit réalisée en commun par la Commission fédérale des banques et l'Office fédéral des assurances privées (OFAP). Elle propose aussi des instruments de surveillance harmonisés d'une portée plus large. Dans un premier temps, le projet se limite à la surveillance des banques et des assurances.

Les milieux économiques estiment qu'une surveillance des marchés financiers fonctionnant correctement est nécessaire. Mais il convient de prendre en compte les intérêts des différents intermédiaires financiers et éviter les doublons. L'économie approuve le projet d'intégration de l'organe de contrôle du blanchiment d'argent. Dans tous les cas, il faut laisser une place suffisante pour une véritable auto-régulation, notamment dans le domaine de la Bourse.

Position d'*economiesuisse*

Au chapitre de la mise en place d'une surveillance intégrée des marchés financiers, il importe d'éviter les doublons et de tenir dûment compte des différences qui peuvent exister entre les divers acteurs.

Lutte contre le blanchiment

Les entreprises extérieures au secteur financier au sens étroit sont de plus en plus concernées par les dispositions sur le blanchiment d'argent. On assiste en particulier à une extension constante du champ d'application de ces dernières en matière de blanchiment d'argent. Elles s'étendent ainsi aux crédits entre entreprises ou à ceux accordés à des actionnaires, des organes et des collaborateurs. Les PME sont particulièrement touchées par ce durcissement. Le GAFI, organisation autonome regroupant des Etats dans la lutte contre le blanchiment et sise auprès de l'OCDE, mettra en œuvre ses recommandations révisées l'année prochaine. Ainsi, le champ d'application des recommandations du GAFI sera encore étendu. *economiesuisse* soutient la lutte contre le blanchiment d'argent, mais s'oppose à une mise en œuvre bureaucratique de ces mesures qui serait contre-productive. Le problème réside dans le fait qu'une activité peut très vite être considérée comme professionnelle. En présence d'un soupçon, l'entreprise concernée doit requérir une autorisation, se soumettre à une surveillance et suivre des prescriptions rigoureuses.

La marge de manœuvre de la Suisse dans la lutte contre l'argent sale est limitée par l'environnement international. Le GAFI procédera en 2005 à un examen de la pratique suisse. L'UE pour sa part est en train de remanier ses règles internes. Elle envisage notamment de soumettre le commerce des marchandises en général aux dispositions sur le blanchiment d'argent.

L'économie engagée contre la corruption

Du point de vue de l'économie, quels que soient les

usages et la diversité des cultures, la corruption pose problème et doit être durablement combattue.

C'est pourquoi l'économie suisse s'engage activement en faveur d'une lutte coordonnée crédible contre la corruption. La Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption transfrontalière est en vigueur. Elle est a été mise en œuvre en Suisse dans le cadre du droit pénal renforcé. Suite à son examen le plus récent, l'OCDE a délivré de bonnes notes à la Suisse. Il est reconnu que les entreprises multinationales ont élaboré à l'interne des dispositifs efficaces contre la corruption. Les PME pour leur part n'ont pas encore été suffisamment sensibilisées au problème. Mais les entreprises ne peuvent combattre seules ce phénomène si des pratiques corrompues se sont établies dans leurs domaines commerciaux. Dans de nombreux cas, la racine du mal réside dans la pratique consistant à exiger des pots-de-vin.

Position d'économiesuisse

L'économie apporte son soutien à une lutte efficace contre la corruption et le blanchiment d'argent, mais elle craint un formalisme envahissant.

Limitation du droit de recours des associations

Le droit de recours des associations sur les questions d'environnement et de protection du paysage est devenu un obstacle important dans la réalisation de projets en Suisse; il doit être révisé d'urgence. L'appréciation d'un projet doit se fonder sur un examen d'ensemble, et pas seulement sur des critères environnementaux.

Le but du droit de recours des associations est de garantir la protection de l'environnement et du paysage dans l'intérêt public. A l'heure actuelle, une trentaine d'associations sont reconnues comme ayant le droit de formuler un recours. Sur le plan politique, on peut juger discutable que les organisations possédant un droit de recours se muent en instances d'autorisation parallèles dans le cas de grands projets. Les effets dissuasifs de ces interventions et la longueur des procédures posent problème. Les difficultés rencontrées sont également dues à des recours individuels et à une interprétation formaliste de la législation matérielle par les autorités et les tribunaux.

Dans le cadre de l'initiative parlementaire du conseiller aux Etats Hans Hofmann portant sur la simplification de l'étude d'impact sur l'environnement et la prévention d'abus grâce à une définition plus précise du droit de recours des organisations, la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats a accepté un avant-projet qui modifie principalement la loi sur la protection de l'environnement ainsi que celle sur la protection de la nature et des paysages. Ce projet vise à faciliter les études d'impact sur l'environnement, à prévenir les abus du droit de recours par les organisations environnementales et à accélérer la délivrance des autorisations de construire. Ces améliorations sont urgentes, d'autres mesures devront suivre.

Position d'économiesuisse

De nettes restrictions s'imposent au chapitre du droit de recours des associations.

Loi sur la protection des données

La loi sur la protection des données va subir une révision partielle destinée à l'adapter aux nouveaux développements en la matière. Pour les milieux économiques, ce remaniement doit servir à gérer la protection des données. Ce projet revêt une très grande importance pour les entreprises. Afin de faire face à leurs énormes obligations, celles-ci font beaucoup de démarches souvent sous-estimées. Il apparaît en particulier que la protection légale formelle des données est souvent une réalité en Europe, mais pas dans de nombreux autres pays d'exportation, ni sur les marchés concurrents. En matière de traitement privé des données, la grande majorité des personnes enregistrées y trouvent leur intérêt, parce qu'elles attendent une prestation du gestionnaire d'une banque de données.

l'économie suisse est favorable à une protection des données efficace qui soit également appliquée dans la pratique. Pour l'économie, les principaux points de la révision sont les suivants:

- La protection des données dans le secteur privé doit se concentrer sur la lutte contre les abus. Elle ne doit pas revenir à une interdiction de principe sous réserve d'autorisation.
- La collecte de données et le transfert à l'étranger ou à l'intérieur d'un groupe d'entreprises doivent être réglés d'une manière proche des pratiques courantes.
- Les dispositions pénales doivent être efficaces, mais rester proportionnelles.

La citoyenneté d'entreprise respectée

Les entreprises suisses assument leur responsabilité sociale. Le Pacte mondial est un exemple positif d'auto-régulation où l'on voit les entreprises s'engager sur une base volontaire. Même s'il ne s'agit pas de droit contraignant, mais de droit souple («soft law»), ses effets ne doivent pas être sous-estimés. D'une part, ces entreprises sont dans le projecteur d'une large opinion publique. D'autre part, il n'est pas indifférent à leurs actionnaires de savoir comment les sociétés gèrent les engagements pris dans le cadre du Pacte mondial. Il en est de même de la mise en œuvre des recommandations élaborées par l'OCDE pour les entreprises multinationales.

Propriété intellectuelle

Innovation et savoir-faire sont des ingrédients importants de l'économie suisse. L'aménagement du droit de la propriété intellectuelle est constitutif des con-

ditions-cadre. Le comportement en matière d'investissements ainsi que la capacité d'innovation et de compétitivité occupent à cet égard une place primordiale. Une protection appropriée de la propriété intellectuelle ainsi que des adaptations à l'évolution internationale sont essentielles.

Protection des brevets en péril

Les principaux aspects de la révision en cours de la loi sur les brevets touchent à la protection des inventions biotechnologiques et aux adaptations législatives nécessaires à la ratification de la Convention sur le brevet européen révisée (CBE), au régime linguistique s'appliquant au brevet européen et au traité sur le droit des brevets de l'OMPI (Patent Law Treaty, OLT).

l'économiesuisse salue les adaptations à l'évolution internationale, mais s'oppose à l'affaiblissement envisagé de la protection des inventions biotechnologiques. La restriction prévue de la protection des substances pour les séquences de gènes représenterait un recul inacceptable par rapport à la situation juridique actuelle et ne serait conforme ni aux règles de l'UE, ni aux accords sur les ADPIC. Une telle détérioration des conditions-cadre affaiblirait la capacité innovatrice et concurrentielle de la recherche en Suisse.

La révision propose en outre d'instituer la règle de l'épuisement national, d'ancrer dans la loi le privilège de la recherche et d'octroyer un droit de licence pour l'utilisation d'une invention brevetée en tant qu'instrument ou moyen auxiliaire de la recherche. Elle introduit en outre une obligation d'indiquer la provenance des ressources génétiques ou du savoir traditionnel.

La situation actuelle dans l'application judiciaire des droits des brevets en Suisse est insatisfaisante. Les procédures sont trop longues et les tribunaux cantonaux manquent d'expérience dans ce domaine spécialisé qui est complexe. En concentrant les cas sur un tribunal doté d'une infrastructure minimale, il serait possible de conduire les procédures de manière plus efficace et d'économiser des coûts. C'est la raison pour laquelle l'avant-projet prévoyait la création d'un tribunal fédéral des brevets. La majorité des participants à la procédure de consultation ont salué cette intention, de même que la proposition de créer une réglementation professionnelle pour les avocats spécialisés. Mais malgré cela, le Conseil fédéral n'entend pas aller plus avant sur les deux points qu'il avait lui-même initialement proposés dans le cadre de la révision de la loi sur les brevets.

Toujours pas de brevet européen

La Communauté européenne n'a toujours pas réussi à opérer une percée dans le sens de la création d'un brevet communautaire à coût avantageux. Les questions de langue et d'organisation judiciaire y font principalement obstacle. Du point de vue des milieux économiques, c'est une erreur, dans cette matière technique particulière, de placer les traditions nationales avant la logique. Les travaux ultérieurs devront être mis avec plus de rigueur au service d'une amélioration de la protection par les brevets, ceci dans le sens d'une simplification, d'une réduction des coûts et d'une mise en œuvre plus efficace.

Accord sur les ADPIC

L'Accord sur les ADPIC est l'un des principaux acquis de l'OMC. Il garantit, à l'échelle internationale, une amélioration de la protection du droit de la propriété intellectuelle et de la lutte contre les contrefaçons. Il va dans le sens de la promotion de la recherche et du développement, ainsi que de l'abolition des barrières commerciales résultant d'une protection insuffisante de la propriété intellectuelle. Cet instrument ne doit pas être affaibli. Conformément à la déclaration qu'elle a faite à la Conférence de Doha, l'économie est prête à faciliter l'accès aux médicaments des pays les plus pauvres qui n'ont pas les capacités de les fabriquer eux-mêmes. Il faut toutefois empêcher les abus, par exemple le retour de ces produits vers les pays industrialisés.

Le droit d'auteur à l'ère numérique

La révision en cours a pour but de mieux protéger les œuvres sur Internet et d'adapter la loi à l'évolution internationale. Avec la mise en œuvre de ce qu'on appelle les «traités Internet» de l'OMPI, des mesures techniques telles que les contrôles de copies sont assorties d'une protection juridique. Au-delà de cet objectif, d'autres points ont été intégrés à la révision, tels que le prélèvement d'une taxe sur les appareils pouvant servir à la reproduction. Une telle extension de la gestion collective obligatoire du droit de reproduction est en contradiction avec la diffusion croissante des systèmes de gestion individuelle numérique. Il y a lieu de promouvoir ces derniers, tant en raison de la mise en œuvre des traités de l'OMPI que pour des raisons de principe de politique économique. L'avant-projet laisse de côté le fait que la place des sociétés de gestion dans les négociations de tarifs doit faire l'objet d'une nouvelle réglementation et que les principes de fixation des rémunérations doivent être adaptés. Enfin, l'avant-projet ne contient pas d'article sur les producteurs. Un tel article contribuerait de manière substantielle à accroître l'attrait de la place économique suisse.

Contrefaçon et piraterie

Alors que la promulgation de bases légales destinées à protéger la propriété intellectuelle s'est constamment amplifiée ces dernières années, la mise en œuvre des droits à l'échelle internationale présente toujours une image très contrastée. C'est pourquoi les thèmes de la contrefaçon et de la piraterie ont récemment été portés à l'ordre du jour par diverses organisations. L'OCDE va se pencher dans un premier temps sur les conséquences économiques de la contrefaçon et de la piraterie. L'ICC a lancé une action mondiale de lutte contre la contrefaçon, baptisée «Business action to stop counterfeiting and piracy (BASCAP)». Elle vise, en collaboration avec les entreprises et les organisations, à améliorer l'application des droits de la propriété intellectuelle aux niveaux local, national et international. ICC Suisse agit dans ce cadre en tant qu'organe de contact en Suisse.

Au niveau national, il est prévu d'introduire diverses dispositions nouvelles de lutte contre la contrefaçon et la piraterie dans la loi sur les brevets, dans celle

sur le droit d'auteur, dans la loi sur la protection des marques, dans celle sur la protection des topographies et dans celle sur les dessins et modèles. Ce sont principalement les autorités douanières qui pourront s'appuyer sur ces innovations en cas d'importation, d'exportation ou de transit de marchandises contrefaites.

Position d'économiesuisse

- Un affaiblissement de la protection par les brevets des inventions technologiques équivaldrait à un recul inacceptable, nuisible pour la recherche en Suisse.
- La création d'un tribunal fédéral des brevets permettrait d'améliorer une situation aujourd'hui insatisfaisante dans l'application par les tribunaux des droits des brevets en Suisse.
- Dans le droit d'auteur, la gestion collective obligatoire ne devrait s'appliquer qu'à titre subsidiaire. Les conditions-cadre juridiques doivent être adaptées aux systèmes de gestion individuelle numérique. Les tarifs s'orienteraient sur l'utilisation effective. Un article sur les producteurs contribuerait à accroître l'attrait de la place économique suisse.
- La lutte internationale contre la contrefaçon et la piraterie est importante. Ce sont au premier chef les titulaires de droits qui sont responsables de l'application du droit. La Fédération des entreprises suisses soutient les adaptations des conditions-cadre visant à faciliter l'application du droit.

La sécurité est une condition-cadre impérative pour les entreprises et un atout comparatif majeur pour l'économie nationale. La discussion doit être menée dans sa globalité et viser les menaces effectives, ce qui implique une coordination des forces civiles et militaires à tous les niveaux. La situation financière, en revanche, exige une concentration sur l'essentiel. A cet égard, il faut considérer que le domaine de la défense, par les mesures d'économies réalisées, satisfait aujourd'hui déjà aux recommandations du Concept des dépenses d'économie-suisse.

Une politique de sécurité globale

La volonté de défense manifestée par la Suisse est un thème essentiel pour notre économie, auquel s'est ajouté au cours de ces dernières années le problème de la sécurité intérieure. Aujourd'hui, il est hautement improbable que la Suisse puisse être confrontée à une menace de guerre classique. Les risques sont d'un autre ordre: le terrorisme, mais aussi la sécurité intérieure lors des manifestations qui se produisent en marge de grands événements – qu'ils soient politiques comme le sommet du G8, économiques comme le Forum de Davos ou sportifs comme le prochain Euro 2008 – constituent de nouveaux défis pour la politique de sécurité. Il est donc particulièrement important de coordonner les moyens mis en œuvre, en tenant compte des différences fondamentales entre forces de police et forces militaires.

Le point sur Armée XXI

Les attentes des milieux économiques, exprimées en prélude à la discussion sur Armée XXI, n'ont pas suffisamment été prises en compte. Il n'en reste pas moins que les décisions politiques ont été définitivement adoptées et que la mise en œuvre du projet est en cours. Une remise en cause d'Armée XXI paraît peu opportune et augmenterait d'ailleurs les incertitudes. Il faut, en revanche, veiller à ce que cette mise en œuvre réponde aux menaces et prenne en considération les besoins de l'économie (durée du service) d'une façon qui demeure compatible avec l'armée de milice (sans négliger les cadres de milice). Il s'agit d'éviter l'engagement de forces subsidiaires permanentes.

Système de milice

Le système de milice est constamment remis en cause. La diminution des effectifs et la baisse du quota de recrutement soulèvent la question de «l'égalité face aux obligations militaires» et animent le débat sur l'introduction d'une obligation générale de servir.

economiesuisse a toujours défendu le système de milice. Seule une armée de milice permet en effet à la Suisse de disposer des effectifs nécessaires, et ce à un coût supportable. Le principe de l'armée de milice est profondément enraciné dans l'esprit de nos concitoyens, ce qui explique que notre défense nationale ait été largement soutenue en votation populaire. Ce système permet à la fois à l'armée de profiter des connaissances civiles de ses membres et aux milieux civils, pas seulement économiques, de tirer parti d'une formation militaire. Dans l'intérêt des deux parties, cette synergie pourrait encore être renforcée. Par ailleurs, un rapprochement entre formations civile et militaire pourrait inciter davantage les jeunes cadres à assumer des tâches de conduite dans l'armée. Une durée de formation appropriée est toutefois indispensable pour atteindre un niveau minimal de connaissances. Sur ce point, il est évident que les intérêts de l'économie et ceux de l'armée entrent en conflit, puisque toute absence d'un collaborateur présente des inconvénients pour une entreprise.

Sécurité intérieure

A la fin des années 90, un groupe de travail placé sous la direction du DFJP a été chargé de réexaminer le système de sécurité intérieure de la Suisse (projet USIS). Outre l'analyse des structures, il s'agissait de soumettre des propositions visant à améliorer la collaboration entre les corps de police cantonaux, le corps des gardes-frontière et l'armée. La nécessité de ces travaux s'est imposée tout particulièrement parce qu'on avait reconnu unanimement qu'il manquait quelque 1000 policiers dans le domaine civil en Suisse. La nouveauté, c'est qu'en temps normal déjà, les forces civiles de police ne sont plus entièrement en mesure d'assumer leurs tâches, par exemple la protection des ambassades. Et l'armée n'a pas les qualités requises pour relayer la police dans son travail.

Lutte contre le terrorisme

De nos jours, la lutte contre le terrorisme revêt sans conteste une importance particulière. La Suisse y apporte sa contribution, qui consiste surtout à prévenir ou démasquer la préparation d'actes de violence. Seule une coalition des forces permet de mener de telles opérations à bien. Sous prétexte de lutter contre le terrorisme, il ne faut cependant pas compliquer démesurément l'activité économique ordinaire, voire la paralyser totalement. Certaines mesures prises par les Etats-Unis, par exemple, se transforment en de véritables entraves au commerce, sans que leur efficacité et leur adéquation ne soient vraiment garanties.

Finances

Une armée réduite n'est pas sensiblement meilleur marché, car les armes modernes coûtent cher. La liste du nouvel armement souhaité par l'armée est très longue et sa concrétisation se heurte aux moyens financiers disponibles. Pourtant, l'armée est le seul domaine qui satisfasse aux recommandations du Concept des dépenses en matière de monitoring financier. Depuis de nombreuses années, economiesuisse défend une vision globale des dépenses de sécurité.

Position d'economiesuisse

- Un bon niveau de sécurité est un atout majeur pour l'économie.
- Le changement de nature des menaces nécessite une adaptation permanente de la collaboration entre forces civiles et militaires, et un engagement mixte de ces deux instruments.
- Une armée dont les effectifs sont réduits est d'autant plus tributaire de moyens appropriés. La situation financière exige cependant de fixer de sévères priorités et de prendre en considération les dépenses dans leur globalité, composantes civiles incluses.

Sièges	86
Contacts nationaux et internationaux	88
Membres	90
Comité directeur	94
Comité	95
Commissions permanentes	98
Direction	99
Activités 2004	100
Services	104

Zurich

economiesuisse représente les intérêts des milieux économiques dans le processus politique aux plans national et international. Le point central de son action est la promotion d'une politique économique visant la croissance et la stabilité. Pour faire connaître les exigences et les besoins de l'économie à un stade précoce du processus législatif, economiesuisse entretient de nombreux contacts avec le monde politique et l'administration. Les domaines les plus importants – politique économique et structurelle, finances et fiscalité, économie extérieure, formation et recherche, énergie et environnement, concurrence et questions juridiques – sont traités par sept commissions permanentes.

Par leurs idées novatrices, les experts d'economiesuisse contribuent efficacement à relever les défis de politique économique. En outre, economiesuisse joue aussi le rôle de porte-parole officiel de l'économie. Les médias, le monde politique ainsi que les citoyens intéressés sont tenus informés de façon régulière sur les thèmes d'actualité et les prises de position de l'économie. A ce titre, la palette des publications régulières est bien fournie, et tous les produits et informations de base sont aussi mis à disposition sur le site Internet (www.economiesuisse.ch/f).

A cela s'ajoute une importante documentation de politique économique. Enfin, economiesuisse coordonne des campagnes de votations fédérales. Le siège principal de l'association est à Zurich.

economiesuisse
Fédération des entreprises suisses
Hegibachstrasse 47
Postfach
CH-8032 Zürich
Téléphone: +41 44 421 35 35
Fax: +41 44 421 34 34
e-mail: info@economiesuisse.ch
www.economiesuisse.ch

Genève

L'équipe d'economiesuisse à Genève gère les relations avec les entreprises membres et les associations économiques, les élus politiques fédéraux et cantonaux, la presse et les médias électroniques de Suisse romande. Elle assume l'information régulière de ces milieux et du public sur les questions économiques, les problèmes et les besoins des entreprises.

Le siège de Genève est directement engagé dans la gestion et la coordination au plan romand des campagnes de votations fédérales, la défense des intérêts de l'économie dans les débats politiques et médiatiques et l'élaboration de campagnes de sensibilisation à plus long terme. Dans ses activités, il collabore étroitement avec les autres organisations économiques romandes.

En matière de publications, economiesuisse Genève fournit une palette complète de produits qui vont des dossiers thématiques hebdomadaires à la Newsletter mensuelle en passant par le rapport annuel et les communiqués de presse, sans oublier la version française du site Internet, plaque-tournante de l'information de notre association.

Le siège de Genève dispose d'une structure à la fois souple et légère composée de 13 personnes: la responsable romande et son assistante; cinq responsables de projets, compétents en matière de communication économique et politique; deux traductrices, deux documentalistes et deux secrétaires-réceptionnistes.

economiesuisse
Fédération des entreprises suisses
Responsable: Chantal Balet Emery
Carrefour de Rive 1
Case postale 3684
CH-1211 Genève 3
Téléphone: +41 22 786 66 81
Fax: +41 22 786 64 50
e-mail: geneve@economiesuisse.ch
www.economiesuisse.ch/f

Berne

La représentation d'economiesuisse à Berne sert de courroie de transmission entre l'économie et le Parlement et l'administration. Un pilier important de son activité est constitué par la gestion du secrétariat du Groupe du Commerce et de l'Industrie de l'Assemblée fédérale. Avant chaque session, les membres du Groupe reçoivent une prise de position sur les principaux objets de politique économique inscrits au programme. Le bureau de Berne veille aussi à entretenir des contacts directs avec les membres des Chambres fédérales. Les discussions informelles qui ont lieu durant les sessions rassemblent, outre des parlementaires de tous les groupes, des personnalités de l'économie. Ces réunions contribuent à l'élaboration de

solutions. La représentation d'économiesuisse dans la capitale a aussi pour mission d'assurer le flux de l'information entre le Parlement, l'administration et l'économie, d'établir des relations avec le Palais fédéral et de rendre compte du déroulement des sessions. Le bureau de Berne dispose d'une infrastructure qui est à la disposition de tous les membres d'économiesuisse.

economiesuisse
Fédération des entreprises suisses
Responsable: Theo Zijdenbos
Spitalgasse 4
Postfach
CH-3001 Bern
Téléphone: +41 31 311 62 96
Fax: +41 31 312 53 50
e-mail: bern@economiesuisse.ch
www.economiesuisse.ch

Lugano

economiesuisse Lugano échange des informations et collabore étroitement non seulement avec les associations économiques et de branches présentes au Tessin, mais également avec l'administration cantonale, le gouvernement, les associations économiques du nord de l'Italie et la Chambre de commerce suisse à Milan. Ces contacts présentent un intérêt pour l'économie privée, surtout pour la place financière, le secteur industriel ainsi que celui du commerce et de la construction. economiesuisse Lugano est également responsable des relations avec les politiciens aux niveaux fédéral et cantonal ainsi qu'avec la presse et les médias électroniques de Suisse italienne.

Les prises de position de l'économie font l'objet de publications régulières – dossier politique bi-mensuel, communiqués de presse, articles de la Newsletter – destinées à un large public. Le canton du Tessin joue aussi depuis quelques années le rôle de pont entre le reste de la Suisse et l'Italie, plus particulièrement entre le pôle économique-industriel de Zurich et ceux de Milan et de la Lombardie.

Le siège de Lugano coordonne également les campagnes des différentes votations fédérales au Tessin.

economiesuisse
Federazione delle imprese svizzere
Responsable: Stefano Modenini
Via Bossi 6
Casella postale 5563
CH-6901 Lugano
Téléphone: +41 91 922 82 12
Fax: +41 91 923 81 68
E-Mail: lugano@economiesuisse.ch
www.economiesuisse.ch/i

Bruxelles

Le bureau d'économiesuisse à Bruxelles assure la liaison avec l'Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe (UNICE), les services de la Commission européenne, la Mission suisse auprès de l'UE, l'AELE et les représentants de l'économie suisses qui cherchent à prendre contact avec les instances européennes. Il représente également l'Union patronale suisse dans la capitale européenne.

L'activité principale d'économiesuisse à Bruxelles est de représenter les intérêts de l'économie suisse au sein des organes de décision (conseil des présidents et comité exécutif) ainsi que des groupes de travail de l'UNICE.

economiesuisse propose divers services à ses membres de passage à Bruxelles. Sur demande, elle peut faciliter les contacts, envoyer des informations spécifiques, donner des renseignements et mettre à la disposition de ceux qui le souhaitent une petite infrastructure (salle de réunion, ordinateur, etc.).

economiesuisse
Swiss Business Federation
Responsable: Florent Roduit
168, avenue de Cortenberg
B-1000 Bruxelles
Téléphone: +32 2 280 08 44
Fax: +32 2 280 06 99
e-mail: bruxelles@economiesuisse.ch
www.economiesuisse.ch

Agence de l'énergie pour l'économie

Après deux ans et demi d'activité opérationnelle, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc) a réussi à associer plus de 1000 entreprises à ses conventions d'objectifs destinées à réduire les émissions de CO₂ et à améliorer l'efficacité énergétique. Les branches et entreprises engagées sont largement représentatives de l'économie. En font partie tout d'abord les gros émetteurs: acier, chimie, céramique, papier, fonderies, etc. De nombreuses entreprises se sont organisées sur une base régionale; c'est notamment le cas dans les cantons d'Argovie, de Thurgovie, de Bâle-Campagne et de Zurich, de Saint-Gall, Genève, Neuchâtel et Vaud ainsi qu'au Tessin. Les PME, mais aussi les détaillants, les fromageries, les entreprises de la restauration et encore les entreprises de séchage, les jardinerie, etc. sont organisées dans un groupe d'évaluation comparative (benchmark). L'AEnEc a environ 3,4 millions de tonnes de CO₂ sous contrat, et environ 4 millions de tonnes avec la convention d'objectifs de Cemsuisse, soit en tout 40% des émissions de CO₂ attribuées à l'économie.

L'AEnEc a atteint un important objectif le 23 avril 2004, date à laquelle elle a pu signer une première tranche de conventions d'objectifs avec la Confédération. Environ 600 entreprises se sont engagées à réduire leurs émissions d'ici à 2010. Jusqu'à la fin 2004, 155 autres sociétés sont entrées dans le processus d'audit fédéral. Passer l'audit signifie que les objectifs répondent aux exigences légales et sont jugés suffisamment ambitieux. Les conventions d'objectifs qui ont été jusqu'ici soumises à audit portent sur quelque 2,7 millions de tonnes de CO₂. La loi sur le CO₂ prévoit que d'ici à 2010, les émissions de combustibles devront être réduites de 15% et celles de carburants de 8% (moyenne 2008–2012) par rapport au niveau de 1990. Dans l'ensemble, les entreprises ont fixé leur taux de réduction d'émissions à 13,1 % dans le cadre des conventions d'objectifs soumises à audit. Compte tenu de l'effet de la mesure concernant les installations de couplage chaleur-force, on arrive même à 18,7%. En tonnages absolus, la réduction atteint largement 350 000, respectivement quelque 500 000 tonnes.

Au début de la période sous revue, le système de pilotage mis au point avec la Confédération est entré dans sa phase active. Il a fait ses preuves et des données seront fournies pour la première fois en 2005 sur les progrès réalisés grâce au processus engagé par l'AEnEc. Pour les entreprises qui s'engagent dans le cadre d'une convention d'objectifs, ce système crée une base d'exonération de la taxe sur le CO₂. La décision du Conseil fédéral en faveur d'une taxe sur le CO₂ et d'un centime climatique revêt une grande importance pour le futur de l'Agence de l'énergie pour l'économie. Avec ces instruments, l'agence sera amenée à relever de nouveaux défis. De plus, elle créera, avec les tenants du centime climatique, une fondation qui tiendra lieu d'Agence pour le climat.

www.enaw.ch

UNICE

L'association économique faîtière d'Europe, l'UNICE (Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe) défend les intérêts de 35 fédérations industrielles et d'employeurs appartenant à 28 pays européens. Tant l'économie suisse que l'Union patronale suisse sont membres à part entière de l'UNICE. Sa large représentativité fait de l'UNICE la voix de l'économie en Europe. Cette organisation s'occupe principalement de questions économiques et financières, d'affaires industrielles, d'affaires sociales, d'affaires d'entreprises et de relations extérieures. La force de l'UNICE réside dans ses prises de position au nom de l'économie européenne et dans sa capacité à introduire ses requêtes de manière appropriée dans le processus législatif ou le débat public. Son secrétariat relativement restreint de quelque 40 personnes entretient un réseau d'environ 1200 experts et spécialistes nommés par les associations affiliées.

N'étant pas membre de l'Union européenne, la Suisse doit pouvoir disposer de très bonnes relations sur le plan international, surtout au sein de l'Union européenne. Les différents comités de l'UNICE offrent de multiples occasions d'établir des contacts, si importants à Bruxelles. L'économie suisse participe activement aux organes de décision de l'UNICE, à savoir le Conseil des présidents, le comité exécutif ainsi que le bureau exécutif, où elle est représentée depuis le milieu de 2001. Son appartenance à l'UNICE permet à l'économie suisse d'accéder très tôt à toutes sortes d'informations utiles sur les processus et développements politiques en cours au sein de l'Union européenne et de faire valoir ses intérêts lors de la préparation des interventions de l'UNICE. Au total, 93 experts des entreprises suisses collaborent aux groupes de travail de l'UNICE.

www.unice.org

ICC

Créée en 1919, ICC est l'unique porte-parole représentatif du secteur privé à s'exprimer au nom des entreprises de tous les secteurs du monde entier. Elle s'emploie à influencer les développements des différentes réglementations internationales. Elle publie des normes et des règles destinées à faciliter les transactions commerciales internationales ainsi que des brochures consacrées à des questions pratiques. ICC conduit, entre autres instituts spécialisés, la Cour internationale d'arbitrage, actuellement présidée par Me Robert Briner, Associé de Lenz & Staehelin à Genève.

En 2004, ICC a organisé son 35^e Congrès mondial à Marrakech. La fondation Georg Fischer a été récompensée à cette occasion pour son projet «Clean Water». A la fin de l'année, elle a lancé une initiative dans le but de combattre la contrefaçon et le piratage: BASCAP (voir page 81 et 82).

Créée en 1922, ICC Suisse rassemble quelque 200 membres actifs à l'échelle internationale tous secteurs confondus. Association indépendante, ICC Suisse est intégrée au sein d'economiesuisse. Son objectif prioritaire est de veiller à une représentation appropriée de ses membres au sein des commissions et organes de l'organisation mondiale, où 96 délégués suisses participent aux différents travaux. ICC Suisse conduit également le secrétariat de la Commission suisse d'arbitrage. En 2004, 24 arbitres ont été proposés à la Cour internationale à Paris comme président d'un tribunal ou arbitre unique.

Dans le cadre de son programme d'activité 2005, et dans le but de répondre aux besoins concrets de ses membres, ICC Suisse organisera un séminaire sur les crédits documentaires et un colloque d'arbitres sur le thème de l'arbitrage et droit pénal. Un nouveau règlement d'adhésion a également été élaboré, comprenant les trois catégories suivantes: argent (catégorie de base), or (catégorie des membres actifs) et platine (membres actifs au sein du Comité de direction). Ainsi, ICC s'est dotée d'une base de financement fiable. Il importe de renforcer la présence de l'organisation suisse au niveau international.

www.icc-switzerland.ch

BIAC

Le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (Business and Industry Advisory Committee to the OECD, BIAC), dont le siège est à Paris, a pour mission de défendre les intérêts de l'économie auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Fondé en 1962, le BIAC est soutenu par les associations faïtières de l'économie et par les organisations d'employeurs de tous les pays de l'OCDE. En font partie, pour la Suisse, economiesuisse et l'Union patronale suisse. Leurs représentants jouent un rôle actif au sein des nombreux comités et des groupes de travail du BIAC. Les dossiers traités portent essentiellement sur la politique économique, la politique fiscale, la politique de l'environnement et la politique économique extérieure.

www.biac.org

Chambres de commerce et d'industrie

Aargauische Industrie- und Handelskammer
Entfelderstrasse 11, Postfach, 5001 Aarau
www.aihk.ch

Camera di commercio dell'industria e dell'artigianato del cantone Ticino
Corso Elvezia 16, Casella postale, 6901 Lugano
www.cci.ch/ticino/index.html

Chambre de commerce et d'industrie de Genève
4, boulevard du Théâtre, Case postale 5039, 1211 Genève 11
www.cci.ch

Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura
23, rue de l'Avenir, Case postale 274, 2800 Delémont 1
www.cci.ch/jura

Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services
37, route du Jura, Case postale, 1706 Fribourg
www.cfi.ch

Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
4, rue de la Serre, Case postale 478, 2001 Neuchâtel
www.cnci.ch

Chambre valaisanne de commerce et d'industrie
6, rue Pré-Fleuri, Case postale 288, 1951 Sion
www.cci-valais.ch

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie
47, avenue d'Ouchy, Case postale 315, 1001 Lausanne
www.cvci.ch

Glarner Handelskammer
Spielhof 14a, 8750 Glarus

Handels- und Industrieverein des Kantons Bern
Gutenbergstrasse 1, Postfach 5464, 3001 Bern
www.hiv-bern.ch

Handels- und Industrieverein des Kantons Schwyz
Herrengasse 14, Postfach 147, 6431 Schwyz
www.h-i-sz.ch

Handelskammer beider Basel
Aeschenvorstadt 67, Postfach, 4010 Basel
www.hkbb.ch

Handelskammer und Arbeitgeberverband Graubünden
Hinterm Bach 40, 7002 Chur
www.hkgr.ch

Handelskammer und Arbeitgebervereinigung Winterthur
Neumarkt 15, Postfach 905, 8401 Winterthur
www.haw.ch

Industrie- und Handelskammer St. Gallen-Appenzell
Gallusstrasse 16, Postfach, 9001 St. Gallen
www.ihk.ch

Industrie- und Handelskammer Thurgau
Schmidstrasse 9, Postfach 317, 8570 Weinfelden
www.ihk-thurgau.ch

Industrie- und Handelsverein Olten und Umgebung
Römerstrasse 6, 4600 Olten

Liechtensteinische Industrie- und Handelskammer
Altenbach 8, 9490 Vaduz
www.lihk.li

Solothurner Handelskammer
Grabackerstrasse 6, Postfach 1554, 4502 Solothurn
www.sohk.ch

Zentralschweizerische Handelskammer
Kapellplatz 2, Postfach 3142, 6002 Luzern
www.hkz.ch

Zürcher Handelskammer
Bleicherweg 5, Postfach 3058, 8022 Zürich
www.zurichcci.ch

Associations*

Association Suisse de l'Aluminium
Hallenstrasse 15, Postfach 71, 8024 Zürich
www.alu.ch

ASCO Association of Management Consultants Switzerland
Forchstrasse 428, Postfach, 8029 Zürich
www.asco.ch

Association des Armateurs Suisses
7, avenue des Baumettes, Case postale 48, 1020 Renens VD 1

Association Patronale de l'Horlogerie et de la Microtechnique APHM
Rue de la Gare 7, Case postale 16, 2501 Biel/Bienne

Association Suisse des Fabricants et Commerçants de Métaux Précieux
Boulevard des Eplatures 42, Case postale,
2304 La Chaux-de-Fonds
www.metalor.ch

asut Association suisse d'utilisateurs de télécommunications
Kramgasse 5, Postfach 515, 3000 Bern 8
www.asut.ch

Publicité Extérieur Suisse AWS
Bahnhöheweg 82, Postfach, 3018 Bern
www.aussenwerbung-schweiz.ch

auto-suisse – Association Importateurs Suisses d'Automobiles
Mittelstrasse 32, Postfach 5232, 3001 Bern
www.auto-schweiz.ch

AVIA Fédération d'importateurs suisses indépendants de produits pétroliers
Badenerstrasse 329, Postfach, 8040 Zürich
www.avia.ch

BISCOSUISSE Association suisse des industries de biscuits et de confiserie
Münzgraben 6, Postfach, 3000 Bern 7
www.biscosuisse.ch

cemsuisse Association suisse de l'industrie du ciment
Marktstrasse 53, 3011 Bern
www.cemsuisse.ch

CHOCOSUISSE Union des fabricants suisses de chocolat
Münzgraben 6, Postfach 1007, 3000 Bern 7
www.chocosuisse.ch

Fédération des meuniers suisses
Thunstrasse 82, Postfach 1009, 3000 Bern 6

Dachverband Schweizerischer Spezialmühlen
Thunstrasse 82, Postfach 1009, 3000 Bern 6

Electrosuisse
Luppenstrasse 1, 8320 Fehraltorf
www.electrosuisse.ch

Union Pétrolière
Löwenstrasse 25, 8001 Zürich
www.swissoil.ch

Fédération de l'Industrie Horlogère Suisse
6, rue d'Argent, Case postale 560, 2501 Biel/Bienne
www.fhs.ch

Fédération des Entreprises Romandes Genève
98, rue de St-Jean, Case postale 5278, 1211 Genève 11
www.fer-ge.ch

hotelleriesuisse
Monbijoustrasse 130, Postfach, 3001 Bern
www.hotelleriesuisse.ch

*Ordre selon liste allemande

IFPI Schweiz Toblerstrasse 76a, 8044 Zürich www.ifpi.ch	SSIC Société Suisse des Industries Chimiques Nordstrasse 15, Postfach, 8035 Zürich www.sgci.ch
Industrie-Holding, Groupement de Holdings Industrielles Suisses Luisenstrasse 38, Postfach 209, 3000 Bern 6 www.industrie-holding.ch	Association suisse des courtiers en assurances Gubelstrasse 11, 6300 Zug www.siba.ch
Association des producteurs d'emballages suisses Bleicherweg 62, Postfach 10, 8027 Zürich	simsa – Swiss Interactive Media and Software Association Postfach 1211, 8032 Zürich www.simsa.ch
Association suisse des matières plastiques Schachenallee 29, 5000 Aarau www.kvs.ch	SPEDLOGSWISS Association suisse des transitaires et des entreprises de logistique Elisabethenstrasse 44, Postfach 4559, 4002 Basel www.spedlogswiss.com
Promarca Union suisse de l'article de marque Spitalgasse 9, Postfach, 3000 Bern 7 www.promarca.ch	SWICO Technoparkstrasse 1, 8005 Zürich www.swico.ch
Union des Brasseries Suisses Engimattstrasse 11, Postfach 2124, 8027 Zürich www.bier.ch	Swiss Cigarette 15, rue de l'Hôpital, Case postale 1376, 1701 Fribourg www.swiss-cigarette.ch
Fédération suisse des casinos Marktgasse 50, Postfach 593, 3000 Bern 7 www.switzerlandcasinos.ch	Swiss Convenience Food Association Elfenstrasse 19, Postfach 1009, 3000 Bern 6 www.swissfoodind.ch
Associations professionnelles suisses de la viande Steinwiesstrasse 59, Postfach 284, 8028 Zürich	Swiss Engineering Weinbergstrasse 41, Postfach, 8023 Zürich www.swissengineering.ch
Publicité Suisse PS Kappelergasse 14, Postfach 3201, 8022 Zürich www.sw-ps.ch	Swiss Retail Federation Marktgasse 50, Postfach 575, 3000 Bern 7 www.swiss-retail.ch
Association suisse des banquiers Aeschenplatz 7, Postfach 4182, 4052 Basel www.swissbanking.org	Swisscable Association de réseaux de communication Kramgasse 5, Postfach 515, 3000 Bern 8 www.swisscable.ch
Association suisse de normalisation Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur www.snv.ch	SwissCham Association of Swiss Foreign Trade Chambers Stauffacherstrasse 45, Postfach, 8026 Zürich www.swisscham.ch
Société suisse des entrepreneurs Weinbergstrasse 49, Postfach, 8035 Zürich www.baumeister.ch	swisselectric Monbijoustrasse 16, Postfach 7950, 3001 Bern www.swisselectric.ch
Union suisse des consommateurs d'énergie de l'industrie et des autres branches économiques Freie Strasse 38/Pfluggässlein 2, Postfach 309, 4001 Basel	Swissmem Kirchenweg 4, Postfach, 8032 Zürich www.swissmem.ch
Union suisse de la levure Thunstrasse 82, Postfach 1009, 3000 Bern 6	SwissOlio Elfenstrasse 19, Postfach 1009, 3000 Bern 6
Association de l'industrie suisse des savons et des détergents Breitingerstrasse 35, Postfach, 8027 Zürich www.skw-cds.ch	SwissPasta Association de l'industrie des pâtes alimentaires Elfenstrasse 19, Postfach 1009, 3000 Bern 6
Association suisse des sociétés de leasing Rämistrasse 5, Postfach, 8024 Zürich	Swissplay Association suisse de la branche des automates Frauenfelder Strasse 18, Postfach, 9542 Münchwilen TG www.swissplay.org
Fruit-Union Suisse Baarerstrasse 88, Postfach 2559, 6302 Zug www.swissfruit.ch	SWX Swiss Exchange Selnaustrasse 30, Postfach, 8021 Zürich www.swx.com
Fédération suisse des agences de voyages Etzelstrasse 42, Postfach, 8038 Zürich www.srv.ch	TELESUISSE Associations des télévisions régionales suisses Stadtturmstrasse 19, 5400 Baden www.telesuisse.ch
Association Suisse des Maisons de Commerce International Aeschenvorstadt 4, Postfach, 4010 Basel	Fédération Textile Suisse Beethovenstrasse 20, Postfach 2900, 8022 Zürich www.swiss-fashion.ch
Association Suisse d'Assurances C. F. Meyer-Strasse 14, Postfach 4288, 8022 Zürich www.svv.ch	Chambre Fiduciaire Limmatquai 120, Postfach 6140, 8023 Zürich www.treuhand-kammer.ch
Institut Suisse de l'Emballage Brückfeldstrasse 18, Postfach 119, 3000 Bern 26 www.svi-verpackung.ch	

Union des Industriels Valaisans

Case postale 2106, 1950 Sion 2

usic Union Suisse des Ingénieurs Conseils

Waldeggstrasse 27c, Postfach 133, 3097 Bern
www.usic-engineers.ch

Association de l'industrie graphique suisse

Schosshaldenstrasse 20, Postfach 8536, 3001 Bern
www.druckindustrie.ch

Association suisse de l'industrie gazière

Grütlistrasse 44, Postfach, 8027 Zürich
www.erdgas.ch

Association de l'industrie suisse de fromage fondu

Thunstrasse 82, Postfach 1009, 3000 Bern 6

Verband der Schweizerischen Tee, Kräuter und Gewürze verarbeitenden Industrie

Elfenstrasse 19, Postfach 1009, 3000 Bern 6

Association de l'industrie suisse de la cellulose, du papier et du carton

Bergstrasse 110, Postfach 134, 8030 Zürich
www.zpk.ch

Association Suisse de Vente par Correspondance (ASVPC)

Brandenbergstrasse 30, 8304 Wallisellen
www.vsv-versandhandel.ch

Presse Suisse

Baumackerstrasse 42, Postfach, 8050 Zürich
www.schweizerpresse.ch

Association suisse des propriétaires d'embranchements particuliers et de wagons privés

Suracherstrasse 6, Postfach, 8142 Uitikon Waldegg

Association des entreprises électriques suisses

Hintere Bahnhofstrasse 10, Postfach, 5001 Aarau
www.vse.ch

Association suisse des entreprises à succursales

Frohburgstrasse 98, 8006 Zürich
www.vsf-schweiz.ch

Association des fabricants suisses de glaces et crèmes glacées

Elfenstrasse 19, Postfach 1009, 3000 Bern 6

Association des fabricants suisses de soupes et de sauces

Elfenstrasse 19, Postfach 1009, 3000 Bern 6

Union des Banques Cantoniales Suisses

Wallstrasse 8, Postfach, 4002 Basel
www.vskb.ch

Association suisse des banques de crédits et établissements de financement

Toblerstrasse 97/Neuhausstrasse 4, Postfach 382, 8044 Zürich
www.vskf.org

Union suisse des fabricants de vernis et peintures

Badenerstrasse 701, 8048 Zürich
www.vslf.ch

Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft-drinks

Engimattstrasse 11, Postfach 2124, 8027 Zürich
www.mineralwasser.ch

Fédération Suisse des Ecoles Privées

Hotelgasse 1, Postfach 245, 3000 Bern 7
www.swiss-schools.ch

Association suisse des fabricants de tubes d'acier

Rämistrasse 29, 8001 Zürich

Association des Sociétés Suisses de Publicité

Holbeinstrasse 30, Postfach 2949, 8022 Zürich
www.vsw-ssp.ch

Vereinigung der papier-, karton- und folienverarbeitenden Industrien der Schweiz

Bergstrasse 110, Postfach 134, 8030 Zürich

Association des sociétés anonymes privées

St. Jakobs-Strasse 7, Postfach 2879, 4002 Basel
www.vpag.ch

Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux

Elfenstrasse 19, Postfach 1009, 3000 Bern 6

Association des fabricants suisses de produits dérivés du café

Elfenstrasse 19, Postfach 1009, 3000 Bern 6

Association de l'industrie laitière suisse

Thunstrasse 82, Postfach 1009, 3000 Bern 6

Fédération suisse des importateurs et du commerce en gros VSIG

Güterstrasse 78, Postfach 656, 4010 Basel
www.vsig.ch

Union des exportateurs d'énergie électrique / Rätia Energie

7742 Poschiavo

Association Foires Suisses AFS

Splügenstrasse 12, 9008 St. Gallen
www.messenschweiz.ch

Groupement des verreries suisses

Schützenmattstrasse 266, Postfach, 8180 Bülach

Vereinigung Schweizerischer Unternehmen in Deutschland

Gellertstrasse 18, 4052 Basel
www.vsud.ch

VENTE SUISSE Association des professionnels de la vente et des entreprises

Grünaustrasse 10, Postfach 130, 3084 Wabern
www.verkaufschweiz.ch

VISCOM Association suisse pour la communication visuelle

Alderstrasse 40, Postfach, 8034 Zürich
www.viscom.ch

Zuger Handels- und Dienstleistungsverband HDV

Gubelstrasse 11, 6300 Zug
www.hdv.ch

Membres individuels et autres organisations

Aare-Tessin AG für Elektrizität (Atel)

Bahnhofquai 12, Postfach, 4601 Olten
www.atel.ch

Accenture AG

Fraumünsterstrasse 16, Postfach, 8022 Zürich
www.accenture.ch

Axpo Holding AG

Parkstrasse 23, Postfach, 5401 Baden
www.axpo.ch

Beisheim Holding GmbH Neuhofstrasse 4, 6340 Baar www.bhs.ch	IKEA Immobilien AG Eiweg 10, 4460 Gelterkinden www.ikea.ch
Bibus Holding AG Hertistrasse 1, Postfach, 8304 Wallisellen www.bibus.ch	Kabelwerke Brugg AG Holding Klosterzelgstrasse 28, 5201 Brugg AG www.brugg.com
BKW FMB Energie AG Viktoriaplatz 2, Postfach, 3000 Bern 25 www.bkw-fmb.ch	KIBAG Seestrasse 404, Postfach, 8038 Zürich www.kibag.ch
Centralschweizerische Kraftwerke Hirschengraben 33, Postfach, 6002 Luzern www.ckw.ch	Kudelski Group 22, route de Genève, Case postale 134, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne www.kudelski.com
Chemolio Holding AG Seegartenstrasse 2, Postfach, 8034 Zürich www.chemolio.ch	Kuoni Reisen Holding AG Neue Hard 7, Postfach, 8010 Zürich www.kuoni.ch
Chocoladefabriken Lindt & Sprüngli (Schweiz) AG Seestrasse 204, 8802 Kilchberg ZH www.lindt.com/switzerland	McKinsey & Company, Inc. Switzerland Alpenstrasse 3, Postfach, 8065 Zürich www.mckinsey.ch
Desco von Schulthess Holding AG Brandschenkestrasse 2, Postfach 982, 8039 Zürich www.desco-group.com	Metallum AG Wasenstrasse 13, Postfach, 4133 Pratteln 1
Diethelm Keller Holding AG Mühlebachstrasse 20, Postfach 1824, 8032 Zürich www.diethelmkeller.com	Microsoft Schweiz GmbH Richtstrasse 3, 8304 Wallisellen www.microsoft.com/switzerland
Direktion der Volkswirtschaft des Kantons Zürich Walchestrasse 19, Postfach, 8090 Zürich www.awa.zh.ch	Nestlé Suisse SA 10, rue d'Entre-Deux-Villes, Case postale 352, 1800 Vevey www.nestle.ch
Dr. Jürg Gerster & Partner AG Konradstrasse 9, Postfach 7190, 8023 Zürich www.jgp.ch	Novartis International AG Postfach, 4002 Basel www.novartis.com
EOS Holding 10, Chemin de Mornex, Case postale 570, 1003 Lausanne www.eosholding.ch	OMYA (Schweiz) AG Baslerstrasse 42, Postfach 32, 4665 Oftringen www.omya.com
F. Hoffmann-La Roche AG Postfach, 4070 Basel www.roche.com	Pfister Arco Holding AG Bernstrasse Ost 49, Postfach, 5034 Suhre www.pfister.ch
Firmenich SA 7, rue de la Bergère, Case postale 148, 1217 Meyrin www.firmenich.com	Publimedia AG Neumühlequai 6, Postfach 2265, 8021 Zürich www.publimedia.ch
Frutiger AG Frutigenstrasse 37, Postfach 1097, 3601 Thun www.frutiger.com	Rätia Energie AG Via da Clait 307, 7742 Poschiavo www.repower.ch
Galenica AG Untermattweg 8, Postfach, 3001 Bern www.galenica.ch	Schubarth + Co. AG Lange Gasse 90, Postfach, 4002 Basel www.schubarth.ch
GEFS (Suisse) AG Badenerstrasse 9, Postfach, 5201 Brugg AG www.gecapitalbank.ch	SF-Chem Postfach 1964, 4133 Pratteln www.sf-chem.com
Givaudan Suisse SA 5, chemin de la Parfumerie, 1214 Vernier www.givaudan.com	Société Générale de Surveillance Holding SA 1, place des Alpes, Case postale 2152, 1211 Genève 1 www.sgs.com
Hapimag Verwaltungs- und Vertriebsgesellschaft Havag AG Neuhofstrasse 8/12, 6349 Baar www.hapimag.com	Swiss International Air Lines Ltd. Postfach, 4002 Basel www.swiss.com
Hewlett-Packard (Schweiz) GmbH Ueberlandstrasse 1, 8600 Dübendorf www.hp.com/ch	Swisscom AG Postfach, 3050 Bern www.swisscom.ch
IBM Schweiz Bändliweg 21, Postfach, 8010 Zürich www.ibm.com	Zschokke Holding SA 42, rue du 31-Décembre, Case postale, 1211 Genève 6 www.zschokke.ch

Etat mars 2005



Ueli Forster
Président
Forster Rohner SA,
St-Gall



Franz B. Humer
Vice-président
F. Hoffmann-La Roche SA,
Bâle



Patrick Odier
Vice-président
Lombard Odier Darier
Hentsch & Cie.,
Genève



**Johann N.
Schneider-Ammann**
Vice-président
Ammann-Unternehmungen,
Langenthal



Marcel Ospel
Trésorier
UBS SA, Bâle



Daniel Burki
Neuchâtel



Markus Rauh
Swisscom SA, Berne



Rolf Dörig
Swiss Life, Zurich



Hanspeter Rentsch
The Swatch Group SA,
Biel/Bienne



Oscar A. Kambly
Kambly SA Spécialités
de Biscuits Suisses,
Trubschachen



Rudolf Stämpfli
Stämpfli Holding SA, Berne



Walter B. Kielholz
Credit Suisse Group, Zurich



Rudolf Wehrli
Gurit-Heberlein SA,
Wattwil



Pierre Mirabaud
Mirabaud & Cie.
Banquiers privés, Genève



Hans-Peter Aebi
Swissgrid, Laufenburg



Peter Eckert
Zürich Financial Services,
Zürich



Willy Balmer
V-ZUG SA, Zoug



Marco Fischer-Stocker
Müller SA Verpackungen,
Münchenstein



Michel Barde
Fédération des Entreprises
Romandes Genève,
Genève



Ronald Ganz
Oberwil-Lieli



Ph. Olivier Burger
PKZ Burger-Kehl & Co. SA,
Zürich



Bertrand Gros
Rolex SA, Genève



Hans Büttiker
Elektra Birseck EBM,
Münchenstein



Peter Grünschow
Siemens Suisse SA,
Zürich



Ernst Caffi
Muri/Berne



Randolf Hanslin
Geberit International SA,
Jona



Aleardo Cattaneo
Ferriere Cattaneo SA,
Giubiasco



Max Theodor Herzig
Carl Spaeter SA, Bâle



Philippe de Preux
Bobst Group SA,
Lausanne



Heinz Hohl
Tela-Kimberly
Switzerland Sàrl,
Niederbipp



Martin Huber
Georg Fischer SA,
Schaffhouse



Werner Messmer
Société suisse des
entrepreneurs, Zurich



Klaus Hug
Swiss Retail Federation,
Berne



Armin Meyer
Ciba Spezialitätenchemie
SA, Bâle



Thomas Isler
Gessner SA, Wädenswil



Konrad Peter
Zellweger-Luwa SA, Uster



Andreas W. Keller
Diethelm Keller
Holding SA, Zurich



Martin Pfisterer
BKW FMB Energie SA,
Berne



Thomas Knecht
McKinsey & Company
Inc. Switzerland, Zurich



Peter Quadri
IBM Suisse, Zurich



André Kudelski
Kudelski Group,
Cheseaux-sur-Lausanne



Christian Rey
Rentimo SA, Genève



Hajo Leutenegger
Wasserwerke Zug SA, Zoug



Urs B. Rinderknecht
UBS SA, Zurich



Ulrich Jakob Looser
Accenture SA, Zurich



Hans-Peter Rohner
PubliGroupe SA, Lausanne



Hans R. Rüegg
Baumann Federn SA,
Rüti ZH



Ronald Weisbrod
Weisbrod-Zürrer SA,
Hausen am Albis



Andreas Sallmann
ISA Sallmann SA, Amriswil



Nelly Wenger-Ohayon
Nestlé Suisse SA, Vevey



Rolf Schaumann
ABB Schweiz
Holding SA, Baden



Jost Wirz
Wirz Partner Holding SA,
Zurich



Andreas Schmid
Kuoni Reisen Holding SA,
Zurich



Tony Wohlgensinger
Dübendorf



Dieter Schulthess
Philip Morris SA, Lausanne



Hans-Peter Zehnder
Zehnder Group SA,
Gränichen



Hans E. Schweickart
EOS Holding SA, Lausanne

Didier Maus
Maus Frères SA, Genève



Thomas Staehelin
Fromer, Schultheiss &
Staehelin, Basel



Hans F. Vögeli
Banque cantonale
de Zurich, Zurich



Thomas Staehelin
Finances et fiscalité



Andreas Schmid
Concurrence



Andreas Steiner
Formation et recherche



Rolf Schaumann
Economie extérieure



Daniel Burki
Energie et environnement



Paul Kurrus
Transports

Comité de direction



Rudolf Ramsauer
Président de la direction



Chantal Balet Emery
Bureau de Genève



Pascal Gentina
Finances et fiscalité
Politique du marché postal



Gregor Kündig
International (OMC, UE)
Politique des transports



Thomas Pletscher
Questions juridiques
Concurrence
Société de l'information



Urs Rellstab
Communication



Rudolf Walser
Politique économique
Formation et recherche
Santé
Energie et environnement

Membres de la direction



Bernhard Bühler
Relations avec les membres



Fredy Müller
Relations publiques



Martin Ramel
Finances et administrations



Florent Roduit
economiesuisse Bruxelles



Theo Zijdenbos
economiesuisse Berne



Max Zürcher
Agence de l'économie
pour l'énergie

Consultations

Société de l'information

Révision partielle des prescriptions concernant les noms de domaine ch

Droit de la procédure

Unification de la procédure civile

Questions juridiques

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant

Droit pénal, y compris corruption

Transport de valeurs patrimoniales mises sous scellés

Droit des entreprises

Révision partielle de l'ordonnance sur le registre du commerce

Place financière

1^{er} rapport partiel de la commission d'experts instituée par le Conseil fédéral «Sanctions dans la surveillance des marchés financiers».

Politique des transports

Augmentation du poids total des véhicules au 1^{er} janvier 2005

Gouvernement d'entreprise

Indemnités versées aux membres du conseil d'administration: transparence sans voyeurisme

Politique des transports

Adaptation de la redevance poids lourds à partir de 2005

Nouvelles technologies

Ordonnance relative à la recherche sur les cellules souches

Gestion des déchets

Paquet d'ordonnances relatif à la législation sur les produits chimiques (PARCHEM)

Garantie contre les risques à l'exportation

Loi fédérale sur l'assurance contre les risques à l'exportation (LASRE)

Gestion des déchets

Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques

Politique des transports

Consultation relative à la loi sur les installations de transport à câbles

Nouveau certificat de salaire

Projet de nouveau certificat de salaire – Prise de position

Politique de la santé

Révision partielle de l'assurance maladie: prise de position complémentaire écrite

Politique des transports

Réforme des chemins de fer 2

Place financière

Modification de la disposition sur l'assistance administrative internationale dans la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières

Consommation

Droit d'utilisation à temps partiel de biens immobiliers

Nouvelles technologies

Ordonnance sur les mouvements transfrontières des organismes génétiquement modifiés

Imposition des entreprises

Deuxième réforme de l'imposition des entreprises

Place financière

Révision de la loi sur les fonds de placement

Taxe sur la valeur ajoutée

Postulat Raggenbass / Evaluation de la TVA

Marché intérieur suisse

Modification de la loi fédérale sur le marché intérieur

Politique familiale

Introduction de prestations complémentaires pour familles au niveau fédéral («modèle tessinois»)

Droit des cartels

Révision de la loi sur les cartels; formulaire d'annonce d'une restriction à la concurrence potentiellement illicite

Politique de la santé

Modification partielle de la loi sur l'assurance maladie (2^e paquet)

Consommation

Révision de la loi fédérale sur l'information des consommatrices et des consommateurs (LIC)

Politique des transports

Révision d'ordonnances du droit de la circulation routière

Place économique suisse

Promotion de l'information sur la place économique suisse

Nouvelles technologies

Modification de l'ordonnance sur les denrées alimentaires du fait de la loi sur le génie génétique

Politique régionale

Loi fédérale sur la politique régionale

Politique européenne

Bilatérales II: procédure de consultation

Politique européenne

Protocole additionnel et Mesures d'accompagnement à l'Accord sur la libre circulation des personnes

Politique financière générale

Loi fédérale sur la fiscalité de l'épargne

Politique de la santé

Financement des soins / Révision partielle des lois fédérales sur l'assurance maladie, AVS, prestations complémentaires

Politique de la recherche et de la science

Article constitutionnel sur l'éducation

Taxe sur la valeur ajoutée

Loi fédérale sur la TVA (décompte annuel)

Droit de la propriété intellectuelle

Révision de la loi sur les brevets / 2^e projet

Politique financière générale

Programme d'allègement 2004

Questions juridiques

Révision partielle du Code civil suisse (droits réels immobiliers et droit du registre foncier)

Droit pénal y compris corruption

Modification du Code pénal: internement à vie pour les délinquants jugés très dangereux

Invalidité

5^e révision de l'assurance invalidité et financement additionnel

Politique des médias

Paysage radiophonique local: directives ondes ultra-courtes (OUC)

Dossierpolitique

Le paquet fiscal soumis au vote

Soulager les familles et la classe moyenne

Convention alpine

Les protocoles d'application de la Convention alpine

Contrôle des dépenses: culture et loisirs

Mieux cibler l'investissement des ressources publiques

Garantie contre les risques à l'exportation

Révision totale de la loi de 1958

Contrôle des dépenses: relations avec l'étranger

Exploiter le potentiel en matière d'efficacité

Le nouveau certificat de salaire

Quelles conséquences pour les employeurs et les employés?

Paquet fiscal: pour une imposition des familles plus équitable

Éliminer la discrimination des couples mariés

Contrôle des dépenses: dépenses publiques 1999–2002

L'évolution des dépenses mérite presque le carton rouge

Contrôle des dépenses: transports

A la recherche de solutions compatibles avec l'économie de marché

11^e révision de l'AVS: un impératif

Répartir équitablement le poids de l'évolution démographique

Contrôle des dépenses: environnement

Financer les tâches selon le principe du pollueur-payeur à condition de réduire l'impôt

Fiscalité

Paquet fiscal: un changement de cap s'impose – Soulager la classe moyenne – renforcer l'économie

Stabilisation de l'AVS: un impératif

A propos de la votation du 16 mai

Politique économique: nos attentes pour la prochaine législature

Ramener la croissance en Suisse

Arrêté de financement AVS/AI: pas d'augmentation unilatérale de TVA

Projet de votation du 16 mai 2004

Politique d'intégration: harmonisation des normes européennes

Hans Peter Homberger, directeur de l'Association suisse de normalisation

Contrôle des dépenses de l'Etat: formation

Améliorer la qualité: plus qu'une question d'argent

Politique d'intégration: Suisse – UE

Analyse des conséquences économiques des sept accords sectoriels (accords bilatéraux I)

Contrôle des dépenses de l'Etat: défense nationale

Privilégier la qualité plutôt que la quantité

Contrôle des dépenses de l'Etat: économie publique

Revoir les structures dans l'agriculture

L'obligation de contracter: mythes et faits

Conséquences pour les assurés, les assureurs et les fournisseurs de prestations

Initiative populaire «services postaux pour tous»

Maintenir inutilement des structures aux frais de la Confédération

Contrôle des dépenses: santé

intensifier la concurrence, responsabiliser les individus, réduire les surcapacités

Révision de la loi sur les brevets

Deuxième procédure de consultation

Votations du 26 septembre 2004

Révision du droit de la nationalité

Congé maternité

Votation sur la révision de la loi sur les allocations pour perte de gain (APG)

Les accords bilatéraux II et l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes au dix nouveaux Etats membres de l'UE

Des accords élaborés sur mesure et favorables à l'économie

Extension de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes

Une ouverture graduelle et contrôlée du marché du travail

Bilatérales II: Dossier de la fiscalité de l'épargne

Les intérêts de la place financière préservés

Votation sur la loi relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires

Espoir pour les patients et pour la recherche en Suisse

Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

Votations du 28 novembre 2004

Bilatérales II: lutte contre la fraude

Amélioration significative de la collaboration avec l'UE

Le nouveau régime financier: une réforme modérée

Votations fédérales du 28 novembre 2004

La réforme de Bologne et l'économie

Exposé de M. Andreas Steiner

Bilatérales II

Produits agricoles transformés

Bilatérales II

Statistique

Rapport intermédiaire sur le gouvernement d'entreprise

Mise en œuvre réussie du Code suisse de bonne pratique

Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité

Un projet qui ne répond pas aux attentes légitimes des entreprises

Bilatérales II: environnement

Collaboration renforcée

Budget 2005

Finances fédérales: ne pas relâcher l'effort

Intégration européenne

Accords bilatéraux Suisse–Union européenne: extension de la libre circulation et nouveaux accords bilatéraux II

Bilatérales II: programmes MEDIA

Participation de la Suisse à part entière d'ici 2006

Politiques fiscales: une comparaison internationale

La Suisse doit agir

Comptes rendus des sessions parlementaires

- Présentation de la session de printemps des Chambres fédérales**
La nouvelle loi sur la radio et la télévision au cœur des débats
- Première semaine de la session de printemps**
Nouvelle loi sur la radio et la télévision: premier obstacle franchi
- Session de printemps des Chambres fédérales: deuxième semaine**
Révision de la loi sur les hautes écoles spécialisées au Conseil des Etats
- Session de printemps des Chambres fédérales: 3^{ème} semaine**
Réforme du droit des assurances
- Session spéciale de mai 2004**
Révision de la loi sur l'asile et nouvelle loi sur les étrangers
- Présentation de la session d'été des Chambres fédérales**
Economie souterraine et distribution des actifs et des bénéfices de la Banque nationale
- Session d'été des Chambres fédérales: première semaine**
Tiraillements autour des mesures d'assainissement des caisses de pension
- Session d'été des Chambres fédérales: 2^{ème} semaine**
Différend sur les réserves d'or et les bénéfices de la Banque nationale
- Session d'été des Chambres fédérales – 3^{ème} semaine**
Loi sur les étrangers et travail au noir
- Présentation de la session d'automne des Chambres fédérales**
Nouvelle révision de la LAMal, actifs et bénéfices de la Banque nationale
- Session d'automne des Chambres fédérales: première semaine**
Reprise des débats sur la révision de la LAMal
- Session d'automne des Chambres fédérales: 2^{ème} semaine**
Répartition des réserves d'or et des bénéfices de la Banque nationale
- Session d'automne des Chambres fédérales: 3^{ème} semaine**
Révision de la loi sur les télécommunications devant le Conseil national
- Présentation de la session d'hiver des Chambres fédérales**
Bilatérales II et libre circulation des personnes
- Ouverture de la session d'hiver**
Accords bilatéraux II et extension de la libre circulation des personnes au Conseil des Etats
- Session d'hiver des Chambres fédérales: deuxième semaine**
Accords bilatéraux II et libre circulation des personnes au Conseil national
- Session d'hiver des Chambres fédérales: 3^{ème} semaine**
Le Parlement dit oui aux bilatérales II et à l'extension de la libre circulation des personnes

Communiqués de presse

- Votations fédérales du 16 mai 2004**
Oui au paquet fiscal et à la 1^{re} révision de l'AVS, Rejet de réserve à l'égard du relèvement de la TVA
- Prendre au mot les opposants**
Réaction d'economiesuisse au rejet d'Avanti
- Des mesures européennes désécurisantes**
Le point de vue de l'économie sur les mesures douanières allemandes
- Finances et fiscalité**
Mythes et réalité en politique financière
- Votations fédérales du 16 mai 2004**
L'économie se mobilise pour le paquet fiscal
- Conférence annuelle 2004**
Les points forts de la nouvelle législature aux yeux d'economiesuisse
- Intégration européenne**
Elargissement de l'UE
- Votations fédérales 16 mai**
Une hausse d'impôts écartée, mais une chance manquée
- Intégration européenne**
Nouvelle étape de consolidation de nos étroites relations avec l'UE
- Politique économique et monétaire**
Rapport sur la situation conjoncturelle
- OMC**
Accord-cadre de l'OMC: un petit pas dans la bonne direction
- Nouvelles technologies**
Pour une Suisse innovante – contre les interdictions par moratoire
- Journée 2004 de l'économie**
La «journée de l'économie» sus le signe de l'innovation
- Intégration européenne**
Consultations sur les bilatérales II: l'économie suisse soutient les accords
- Politique aéronautique**
Les thèses d'economiesuisse sur la politique aéronautique
- Intégration européenne**
L'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE sera décisive pour l'avenir de la place économique suisse
- Economie extérieure**
Révision de la loi sur la garantie contre les risques à l'exportation
- Poste**
Les obstacles à l'ouverture rapide du marché postale sont balayés
- Intégration européenne**
Messages du 1^{er} octobre relatifs aux accords bilatéraux Suisse–UE: des jalons décisifs pour l'économie
- Décisions unilatérales des administrations fiscales**
A propos des négociations en cours entre les cantons et les milieux économiques sur le certificat de salaire
- Mots d'ordre pour les votations du 28 novembre 2004**
Responsabiliser les cantons, optimiser le système fiscal et renforcer la recherche suisse
- Propriété intellectuelle**
Protection par les brevets cruciale pour les entreprises actives dans la recherche
- Politique fiscale internationale**
Concurrence fiscale internationale: la Suisse toujours plus sous pression

Votations fédérales du 28 novembre 2004
Un mandat pour de nouvelles réformes financières

Marché de l'électricité
La loi sur l'approvisionnement de l'électricité n'est pas satisfaisante

Conjoncture
Rapport sur la situation conjoncturelle et perspectives de politique économique 2005

Intégration européenne
L'économie se félicite d'un vote clair en faveur de la voie bilatérale

Opinions

Votations fédérales du 8 février 2004
Avanti: trafic d'agglomération enfin pris en compte

Votations fédérales du 8 février 2004
Oui à la mobilité sur mesure et... avec mesure!

Conjoncture et croissance
Les dépenses «forcées» supplantent la consommation libre des ménages

Politique climatique – CO₂
Large front en faveur des mesures volontaires

Extension des accords bilatéraux
Libre circulation: les mesures de protection sont suffisantes

Votations fédérales du 16 mai 2004
Consolider l'AVS sans pénaliser les générations actives

Votations fédérales du 16 mai 2004
Paquet fiscal: oui, c'est le bon moment pour baisser les impôts

Votations fédérales du 16 mai 2004
AVS: voir plus loin que le bout de son nez

Votations fédérales du 16 mai 2004
Les paysans et les artisans disent oui au renforcement de l'AVS

Votations fédérales du 16 mai 2004
Paquet fiscal: mobilisation contre certaines allégations des cantons

Politique économique et compétitivité internationale
Quand la Suisse va-t-elle se réveiller?

Votations fédérales
Un consensus à soigner

Lutte contre la charge administrative
Nouveau certificat de salaire: exercice raté

Politique climatique
Centime climatique: la solution idéale

Politique de l'environnement
«Recourite»: un tabou à 35 milliards de francs!

Politique économique et sociale
Des mots utilisés à mauvais escient, Me Capelovici

Votations fédérales du 26 septembre 2004
Initiative postale: superflue, dépassée et coûteuse

Politique sociale
Prévoyance sociale: où est l'arnaque?

Recherche
Recherche sur les cellules souches: un espoir pour de nombreux malades

Intégration européenne
Schengen / Dublin et sécurité: écoutons les gens de terrain

Nouvelle péréquation financière
Mieux répartir les tâches pour éviter les gaspillages

Newsletter

CO₂: le centime climatique, une mesure complémentaire séduisante / Avertissement sans frais de l'OCDE

Paquet fiscal: compenser l'impôt payé en trop / Mythes et réalité en politique financière

Réexportation vers l'UE / Révision de la GRE

Législature: définir des priorités / Certificat de salaire des cantons catastrophique pour les entreprises

Deuxième réforme de l'imposition des entreprises / Bilatérales II bonnes pour l'économie

Intensifier la concurrence sur le marché intérieur / Dix ans de TVA

Flash-back sur la Journée de l'économie / Initiative sur la Poste

Réforme fondamentale de la fiscalité / Nouvelle péréquation

Accords bilatéraux indispensables – Révision de la loi sur les brevets

Nouveau certificat de salaire / PAB04: agir sur les dépenses est correct

Autres publications

Politique fiscale internationale
Dynamique fiscale et concurrence internationale
Comparaison des principales réformes et implications pour la Suisse

Politique des transports
Thèses sur la politique aéronautique

Intégration européenne
Accords bilatéraux Suisse – Union européenne: extension de la libre circulation et nouveaux accords bilatéraux II

Votations

Modification de la loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants (11^{ème} révision de l'AVS)

Arrêté fédéral sur le financement de l'AVS/AI par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée

Loi fédérale sur la modification d'actes concernant l'imposition du couple et de la famille, l'imposition du logement et les droits de timbre (paquet fiscal)

Initiative populaire «Services postaux pour tous»

Loi relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires (LRCS)

Arrêté fédéral concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)

economiesuisse propose à ses membres et au public intéressé toute une série de services axés sur la politique économique. Toutes ces prestations s'adressent à un public cible spécifique et couvrent l'ensemble des activités de politique économique d'economiesuisse.

Dossier politique, service de presse

Toutes les semaines, economiesuisse braque ses projecteurs sur un sujet d'actualité économique ou politique. Un rappel de la situation, un exposé des enjeux et une information détaillée caractérisent ces longs articles de fond, tous rédigés par des spécialistes. Le service de presse s'adresse aux personnes intéressées par la politique économique. Il est possible de s'abonner aussi à la version électronique sur le site d'economiesuisse (www.economiesuisse.ch/f)

Comptes rendus de sessions

Les comptes rendus des sessions parlementaires informent sur l'avancement des dossiers de politique économique et sociale traités par les Chambres fédérales et précisent la position des milieux économiques.

Newsletter

Paraissant tous les mois en français et en allemand, la Newsletter présente une vue d'ensemble des principaux thèmes de politique économique intéressant la fédération, expose les prises de position et les points importants et fait découvrir les collaborateurs et les services d'economiesuisse. Les articles fournissent également des liens sur la page d'accueil Internet d'economiesuisse, où l'on peut se procurer des informations supplémentaires et approfondir chacun des différents sujets.

Communiqués de presse

Dès que l'actualité l'exige, economiesuisse prend position sur des sujets qui touchent aux intérêts de ses membres.

Cours de formation médias

economiesuisse propose des cours individualisés d'argumentation et d'entraînement aux médias. Réalisés dans des conditions très proches de la réalité, devant caméras et micros, ces courts ont pour but d'aider les participants à maîtriser leur trac avant des apparitions publiques et à acquérir une certaine aisance. L'offre s'adresse aux entreprises (cadres et chefs de l'information), aux associations et aux politiciens.

Documentation

economiesuisse dépouille et classe de nombreuses publications, gérant un des plus grands centres de documentation sur l'économie et la politique en Suisse. Le département Documentation se tient à la disposition des membres et des parlementaires pour leurs recherches documentaires.

Autres publications

economiesuisse publie également, selon l'actualité et les besoins, des positions, des brochures et des magazines à l'intention des leaders d'opinion, des médias et des représentants de l'économie.